

Le Cardinal à Domremy

Souvenirs de l'ancienne et de la nouvelle France

Les dépêches nous apportent de larges, d'abondants échos des fêtes de Domremy. De toute évidence, elles furent grandioses. Elles font à celles de Rouen, d'Orléans et de Paris un digne pendant. A la Sainte de la Patrie la France apporte un hommage de plus en plus solennel. La présence à Domremy d'un légat pontifical imprimait aux manifestations d'hier un caractère unique. Ainsi, la Papauté elle-même, qui posa sur le front de l'Héroïne le plus glorieux des diadèmes, venait avec amour et respect s'incliner sur son berceau. La qualité du légat ajoutait à la fête une note intime, d'un caractère singulièrement touchant. Car c'était un fils lointain de la France nouvelle qui venait, au nom du Pape, bénir et glorifier la mémoire de son immortelle parente.

Par delà les mers, nous nous sommes tous, d'esprit et de cœur, associés aux joies de Domremy. Jeanne est nôtre à tant de titres!

Comme chrétiens, nous vénérons la vierge qui est l'un des plus resplendissants exemplaires de l'humanité chrétienne.

Comme fils de France, nous acclamons l'héroïne par qui furent redressés les destins de la nation. Miracle unique, auquel nul autre, dans cet ordre, ne peut être comparé.

Comme Canadiens français, nous songeons que, si Jeanne n'avait pas été, la Nouvelle-France, telle qu'elle naquit et se développa, n'eût peut-être jamais existé.

Car nous sommes les fils de la France victorieuse, réinstallée dans la gloire et la vie normale par la petite bergère de Lorraine. Que serait-il advenu d'une France tombée sous l'influence anglaise?

Comme Canadiens français encore, nous saluons pieusement en Jeanne d'Arc l'incarnation même du patriotisme, du droit à la vie nationale, aux justes et saines résistances...

On ne saurait imaginer la plénitude d'émotion, la richesse de pensée qui émeuvent le cœur et le cerveau du vénéral Cardinal-légat. Lui-même ne saura peut-être jamais les dire toutes. La parole, si puissante, si éloquent, soit-elle, reste parfois à demi paralysée devant les vagues qui montent du plus profond de l'âme.

Le Légat du Pape a revu en esprit l'histoire cinq fois séculaire de l'héroïne et les prolongements à travers le temps de sa haute mission. Qui voudra croire que, dans cette tapisserie splendide, même s'il n'a pas cru devoir les évoquer publiquement, ne sont pas venus s'insérer de touchants souvenirs de son pays canadien? Le souvenir des paroisses, des congrégations fondées sous le patronage de Jeanne; d'autres encore qu'il a tant de fois et personnellement les raisons de se rappeler...

Car le Cardinal-archevêque de Québec, de plus près que bien d'autres, a été le témoin, quand il n'était pas l'ouvrier direct, de la magnifique résistance franco-ontarienne, de la lutte pour l'école catholique et française. Il sait quelle part le sentiment religieux a tenu dans cet admirable effort; il sait qu'avec les croisades éucharistiques, la consécration solennelle des écoles bilingues à Notre-Dame du Cap, l'appel au Sacré Cœur en son illustre sanctuaire de Paray-le-Monial, c'est la prière à Jeanne d'Arc qui fut le grand réconfort et le grand espoir des Franco-Ontariens.

Il sait que, dès le mois de décembre 1911, Pie X daignait approuver le texte que lui présentait le vénéral Mgr Latulipe, que le 4 septembre 1915, Benoît XV inscrivait en tête de ce texte sacré la parole qui réjouit tant de cœurs: *Nous souhaitons que cette prière obtienne bien vite ce qu'elle demande*; il sait que tous les matins, dans les écoles que menaçait une influence hostile, maîtres et enfants redisaient:

O Christ, ami des Français! Vous qui, par le bras d'une humble vierge, avez jadis sauvé la France, inclinez vers nous la grande miséricorde de votre Sacré Cœur. Nous vous en prions, par les mérites et l'intercession de la Bienheureuse Jeanne d'Arc que nous choisissons comme patronne, protégez nos institutions, notre langue et notre Foi.

O Christ, notre Roi! nous vous jurons fidélité éternelle. Faites que, nourris du pain de votre Sainte

Eucharistie, nous croissions en "un peuple parfait", que nous méritions de continuer, sur cette terre d'Amérique, les glorieuses traditions de la "Fille Aînée de l'Eglise".

O Dieu de Jeanne d'Arc, sauvez encore une fois la France! Souvenez-vous, cher Canada; et vous, Bienheureuse Jeanne d'Arc, priez pour nous. — Ainsi soit-il.

Au cours de la journée d'hier cette prière, avec les images chères qu'elle évoquait, a dû plus d'une fois hanter la mémoire de celui qui, pour avoir été chargé depuis de si hautes et de si glorieuses responsabilités, n'a jamais oublié les luttes et les efforts de son ardente jeunesse.

Et, quand Maxime Réal del Sarte lui a remis la croix qui garde, avec un morceau de chêne du Bois-Chenu, un peu de la terre de Rouen, comment s'empêcher de croire qu'un geste analogue n'est pas revenu à la mémoire du Cardinal-légat? Le geste du Vieux Longpré faisant bénir par son prédécesseur à l'archevêché de Québec un peu de la terre des Plaines d'Abraham pour la semer à côté de l'école libre de Pembroke, l'école que l'humble mais admirable patriote avait voulu placer sous le patronage de Jeanne...

Personne n'en voudra aux Canadiens français de se réjouir, en toute simplicité mais de plein cœur, du très grand honneur que vient de faire au Cardinal-Archevêque de Québec le Chef de l'Eglise.

Ce choix atteste d'abord la haute estime que professe à l'endroit de Son Eminence le Pontife romain. Mais il est peut-être permis d'y voir aussi un hommage indirect et supplémentaire au peuple dont notre Cardinal est le plus illustre représentant.

L'Eglise n'est la chose d'aucun peuple; mais, si Elle transcende les groupes nationaux, Elle ne les ignore point. Nous en avons une preuve nouvelle dans la lettre qui instituait S. Em. le Cardinal-Archevêque légat du Saint-Siège et qui allègue, nous disent les dépêches, comme l'une des raisons de ce choix les liens de famille très étroits qui unissent le Cardinal à la nation française.

Notre joie doit susciter la plus vive gratitude. Ce n'est pas la première fois, du reste, que Sa Sainteté nous honore de sa bienveillance. Au temps où le futur Pontife était secrétaire d'Etat et visitait l'Amérique, il écrivait à S. Em. le cardinal Villeneuve (c'était le 11 octobre 1936): *Les fastes du quatrième centenaire de la découverte et de l'évangélisation du Canada sont restés très présents à nos mémoires. Quel chemin parcouru, depuis le geste inspiré du grand explorateur français plantant une Croix monumentale sur la pointe de Gaspé, qui fut aussitôt le signal de l'intrepide apostolat des fils de saint François, de saint Ignace et de Monsieur Olier! Cette terre de la Nouvelle-France, arrosée par le sang des missionnaires, fécondée par la vertu des colons, a toujours produit d'incalculables fruits de sainteté. Il n'y a pas d'ailleurs si longtemps que le glorieux Pape Pie XI avait la consolation d'exalter vos bienheureux martyrs. Que d'actions de grâces ne devons-nous pas adresser à Votre Eminence, à ses confrères dans l'épiscopat et à tous les Canadiens français très spécialement, pour une si exemplaire fidélité au message évangélique, pour un si traditionnel et invincible attachement au Siège de Pierre! Et n'est-ce pas ce que le Siège de Pierre a voulu reconnaître aussi, en élevant Mgr Tascheureau et ses successeurs, dont Votre Eminence continue avec une autorité croissante la haute lignée, aux exceptionnels honneurs de la pourpre romaine?*

Quel plus magnifique hommage a-t-on jamais rendu à notre passé?

Notre vive, notre immense gratitude ne peut efficacement s'exprimer que par de nouveaux actes de dévouement, que par une plus ardeente, une plus féconde fidélité à l'Eglise et à son Chef.

Tâchons de ne pas l'oublier. C'est l'une des leçons aussi que, par delà les siècles, nous donnons la Bonne Lorraine.

Omer HEROUX

Gens et choses

Un métier difficile et dangereux

Tout journaliste de quelques années de service possède dans ses cartons, à moins qu'il ne les ait jetés au panier, des lettres indignées dans lesquelles certains lecteurs, sous zèle que reflète, ont indiqué parfois en termes assez peu respectueux la voie à suivre en telle ou telle circonstance. C'est un article qu'on a trouvé mal fait, c'est une idée qu'on estime ne pas devoir être diffusée. C'en est une autre à laquelle il faudrait donner, selon eux, plus d'ampleur. C'est un compte rendu qui en disait trop long, un autre qui en disait trop peu. Enfin le rédacteur en chef, tout en se soulevant de la tête, se contente de dire: *Heureusement que par ailleurs, de par la loi des compensations, il reçoit aussi des témoignages d'appréciation qui l'encouragent et le réconfortent.*

Est-ce à dire que le journaliste ne désire que louanges, et encens même quand il ne mérite ni l'un ni l'autre? Nullement. Il sait trop bien que le compliment ne vaut que ce que vaut le complimenteur, qu'il y a parfois des louanges pires que le blâme le plus cruel, dont il se passerait facilement.

Le journaliste n'est pas réfractaire à une saine critique de la part des lecteurs. Il sait très bien ne pas détenir le monopole des idées intéressantes et des réflexions utiles. Il se sait peccable et ne repoussera pas une bonne suggestion formulée en termes polis. Mais il ne se croit pas obligé de servir de grondeur à tout le monde et de changer ses opinions pour le premier venu qui menacerait de se désabonner si l'on ne conduisait le journal selon ses conceptions viciées ou faussées; si tel ou tel article n'a pas rencontré sa façon personnelle de juger des événements ou elle encore de ses ancêtres dont il

a hérité. Le journalisme, le journalisme d'opinion surtout, est un des métiers les plus difficiles, les plus dangereux à exercer. On devrait le comprendre et ne pas trop exiger de celui qui s'y est voué.

C'est pourquoi, par exemple, la législation de la presse est très large et donne beaucoup de latitude aux journalistes. Cela est absolument nécessaire pour la protection, de ces derniers, pour ceux qui, par le simple et à la fois complexe jeu des mots, peuvent anéantir une réputation, placer tel homme ou telle institution dans le rayon de la gloire et lancer des idées dont la vie peut être féconde en bien comme en mal.

Si le journaliste a ses grandes et redoutables responsabilités en regard du public, le public a aussi les siennes en regard du journaliste. Le journaliste n'est pas un être à part, il est homme et susceptible de se laisser influencer par telle critique, par telle pression qu'on veut faire peser sur lui. Trop de gens tendent à vouloir se servir de lui comme le messager de leurs idées. Tant mieux si elles sont bonnes, mais tant pis si d'autre part elles violent des maximes ou l'aboutissant n'a rien d'honorable.

Il y a des lecteurs qui, ne sachant pas le premier mot de la façon dont un journal se fait, s'accrochent le privilège de dicter aux journalistes, par voie de correspondance ou autrement, des attitudes qu'ils seraient les premiers effrayés de prendre s'ils occupaient le poste du destinataire. On serait étonné sans doute d'apprendre à quelles drôles de besognes quelques-uns, ne voyant sans doute que leurs intérêts particuliers, voudraient atteler des journalistes. Ces gens-là ne craignent pas de confier de véritables bâtons de dynamite aux rédacteurs, mais ils ont bien soin de leur confier aussi la tâche d'en allumer la mèche. Pendant ce temps, ces braves à trois poils s'en

vont se cacher dans les ombres de l'anonymat. Bien qu'avec des nuances, la plupart des griefs adressés aux journalistes se résument, selon les circonstances, à ce que l'on n'a pas tapé assez ferme sur tel projet ou sur tel monsieur, ou qu'on a contraire on a été injuste en étant trop sévère.

En fait, chaque fois qu'un rédacteur s'est exprimé, il a divisé, quand il en a, ses lecteurs en deux camps: ceux qui vont approuver et les autres, c'est-à-dire les indifférents et ceux qui n'approuveront pas. Il sait d'avance qu'il ne saurait plaire à tous et en prend son parti, content d'avoir écrit au meilleur de sa conscience, dans l'humilité, sans vouloir forfanter.

Si l'on s'efforçait de comprendre dans quelle position délicate se trouve parfois le journaliste même le plus libre, le moins contraint, on n'aurait pas envers lui ces sarcasmes faciles nés souvent de l'ignorance du métier.

Si l'on voulait comprendre que pas plus que le commun des mortels, le journaliste ne peut tout dire ou tout taire, et que s'il dit quelque chose il ne peut le dire n'importe comment, on s'abstiendrait envers lui, nous en sommes sûrs, de propos inopportuns. On ne songerait pas à dicter une ligne de conduite à son médecin, à son avocat ni même à son épicière. Le journaliste, lui, il peut en attraper.

M. H.

Bloc-notes

Le bill Raymond

Le Canada estime que les réflexions d'un député ontarien ont permis à la Chambre de se rendre compte que la loi proposée par M. Raymond (à propos des maisons qui paient mal leurs ouvriers et

versent des dividendes importants à leurs actionnaires) semble émettre sur la juridiction provinciale en matière de fixation des salaires... Il ne faut pas s'étonner que le gouvernement fédéral agisse avec prudence en l'occurrence et ne veuille pas adopter hâtivement, aux derniers jours de la session, une législation incertaine. Il note cependant que M. Raymond proposera un autre projet l'an prochain... C'est tant mieux. Dans l'intervalle, il y aura eu les élections... Pour ce qui est du journal libéral, du moment que le bill "semble émettre sur la juridiction fédérale", la cause est entendue et nos ministres ont bien fait d'agir de telle sorte que cette législation n'a pu subir la troisième lecture cette année-ci. Il faut souhaiter, en tout état de cause, que M. Raymond revienne à la charge l'an prochain.

Entre temps, il ne serait pas mauvais que celui des ministres qui fait partie du conseil de la *Montreal Cottons*, visée entre autres industries du textile par M. Raymond, en sortit, dans l'intérêt même de son parti, auquel cela ne fait pas de bien et auquel cela pourrait faire du tort, pendant l'élection prochaine. Peu importe que le *Devoir* détiennne ou ne détiennne pas la vérité, comme le dit notre contradicteur de la rue Saint-Jacques. Dans le cas présent, ce qu'il faut, c'est que nos gouvernants, tant fédéraux que provinciaux, tâchent réellement à faire donner justice aux ouvriers de l'industrie textile.

S'il y a eu quelques démarches sans succès jusqu'ici, du côté de Québec, il n'y a eu aucune suite, à Ottawa, donnée à l'enquête royale conduite de façon remarquable par M. le juge Turgeon. Les textiles sont restés sur leurs positions, nulle initiative ne les a délogés, ni ébranlés. Les arguments du Canada n'y peuvent rien, Ottawa n'a pas même tenté de bouger. Pourquoi? Faudrait-il que l'argent dépensé pendant l'enquête royale Turgeon l'ait été en pure perte? Cette inertie doit avoir une explication. Laquelle? Et qui paralyse nos gouvernants? Quelle influence? Le Canada, qui, comme nous, pris à partie les industries du textile, pourrait peut-être le dire?

Submersibles

Une centaine d'hommes sont morts noyés ou asphyxiés ces jours derniers, à bord du *Thetis*, ce submersible que l'Amirauté britannique envoya, sans escorte, faire ses plongées d'essai dans une partie dangereuse des eaux anglaises. La semaine précédente, les Etats-Unis avaient perdu vingt-six hommes dans le sinistre du *Squalus*, autre submersible de grande taille, lui aussi à la période d'essai. Dans un cas comme dans l'autre, les victimes gisent dans leur tombe commune, au fond des eaux. Il paraît y avoir eu chaque fois une catastrophe évitable, si l'on eût pris toutes les précautions qui s'imposaient, au dire des techniciens en navigation sous-marine. On a déjà longuement débattu dans d'autres circonstances l'opportunité de continuer à lancer des navires de ce type, les plus dangereux de tous. On ne compte plus les accidents terribles que toutes les marines de guerre ont subis, dans l'emploi des sous-marins. Depuis une dizaine d'années, ce ne sont plus de petites ou de moyennes unités que les nations mettent en chantier, pour la navigation sous-marine, ce sont de véritables croiseurs légers, avec des équipages nombreux, dont la perte est lourde de conséquences. S'il est vrai que le submersible soit une arme de choix contre des navires ennemis, l'expérience est en train de démontrer qu'il faut imposer une limite au nombre d'hommes exposés à trouver la mort dans leurs flancs. On ne devrait mettre en service que de petites unités, avec des équipages de nombre réduit, — une vingtaine d'hommes au maximum, — de sorte qu'on éviterait en tout cas des pertes aussi nombreuses que celles de ces jours derniers. De toutes façons, en Angleterre comme aux Etats-Unis, des enquêtes rigoureuses s'imposent sur l'emploi de ce navire, encore plus menaçant pour ceux qui s'en servent que pour ceux contre lesquels on le destine. Au vrai, l'homme n'a-t-il pas assez de se battre sur la terre, pour démontrer jusqu'à quel point une civilisation toute de surface masque mal une barbarie millénaire dont les manifestations, par suite de l'emploi de méthodes scientifiques redoutables, se font de plus en plus meurtrières?

G. P.

Le 12 octobre?

OTTAWA, 5. (D.N.C.) — Au cours de la grande fête que l'on organisera en l'honneur de M. Mackenzie King, le 7 ou 8 août prochain, à Toronto pour célébrer le vingtième anniversaire de son élection à la direction du parti libéral, il est fort probable que le premier ministre annoncera la date de l'élection générale. On parle couramment du 12 octobre, comme date possible du scrutin. Il va sans dire que cela n'est pas encore définitif.

M. King aura d'abord une grande fête à Toronto, au mois d'août — Le prétexte: le vingtième anniversaire de son élection à la tête du parti libéral; la raison, quant au choix de Toronto: faire pièce à M. Hepburn — L'organisation est commencée — M. King y annonce rait les élections, s'il ne le fait auparavant — Une piètre fin de Parlement — De nombreux députés ne seront plus candidats — Incertitude à droite, divisions à gauche — Un régime malade

LA SESSION SE CLOT DANS L'INATTENTION ET LE MECONTENTEMENT

Ottawa, 5. — La quatrième — et probablement la dernière — session du dix-huitième parlement a pris fin samedi soir. Pendant toute la journée on s'est demandé s'il serait possible de proroger avant minuit. Le Sénat et la Chambre des Communes ont joué de part et d'autre tous leurs atouts. Les deux Chambres ne s'entendaient pas sur le bill de M. Charles Dunning, ministre des Finances, établissant une caisse hypothécaire centrale; le Sénat voulait que la mesure ne s'appliquât qu'aux propriétés rurales; la Chambre des Communes insistait pour que le bill profitât également aux propriétés urbaines. Comme les Communes avaient cédé devant les exigences du Sénat vendredi matin, la Chambre haute a fait, à son tour, une concession samedi soir: elle a permis l'adoption du bill en troisième lecture. On ne peut pas dire toutefois que sénateurs et députés ont manifesté de la bonne grâce. Ils se sont tout simplement rendus à des nécessités inéluctables. Le jeu se répète pratiquement tous les ans. Et chaque fois l'on parle de la réforme du Sénat, qu'on oublie la prorogation venue, menaces et gros mots.

Grand ralliement libéral à Toronto

La session n'était pas encore prorogée — il s'en fallait de beaucoup, puisque le projet est à l'étude depuis plusieurs jours — que les libéraux se mettaient à l'organisation d'un vaste ralliement à Toronto, le 7 ou 8 août prochain. Il s'agit de célébrer le vingtième anniversaire de l'élection de M. Mackenzie King comme chef du parti libéral. Au cours des derniers jours de la session on a parlé beaucoup, dans la coulisse, de cette manifestation en l'honneur du premier ministre. On désire lui donner un caractère colossal, comme on a voulu présenter l'hommage de tout le parti libéral lors de la fête organisée en l'honneur de M. Ernest Lapointe à Québec. On a désigné des organisateurs dans toutes les provinces et dans toutes les grandes régions. Pour notre province, il y aura cinq organisateurs. Voici les noms de ces cinq députés, selon les renseignements qu'on nous a donnés: M. Jean-François Pouliot (Témiscouata), M. E.-G. St-Père (Hochelaga), M. Thomas Vion (Outremont), M. Charles Howard (Sherbrooke), M. Léonard Tremblay (Dorchester).

Des élections à l'automne

Que l'on pense dès à présent à célébrer le vingtième anniversaire du choix de M. Mackenzie King comme chef du parti libéral, voilà un signe des temps et l'indice que nous aurons des élections générales à l'automne. M. Arthur Meighen, leader conservateur au Sénat, a exprimé l'avis, samedi soir, que le bill instituant une caisse hypothécaire centrale indiquait des soucis d'ordre électoral de la part du gouvernement. Mais pourquoi aller à Toronto fêter M. King? Le premier ministre a été choisi chef libéral le 7 août 1919, au congrès national du parti qui a tenu ses assises à Ottawa. L'endroit tout indiqué pour célébrer cet anniversaire serait la capitale fédérale. Si l'on convoque tous les membres du parti à Toronto en août prochain, c'est que l'on veut, dans la capitale de M. Mitchell Hepburn, étaler un semblant d'unité du parti, faire échec en même temps aux Tories, dont Toronto est le château-fort reconnu et aux visées de M. Hepburn, qui médite, paraît-il, d'assurer la défaite des ministres ontariens fédéraux et de provoquer ainsi la désorganisation du groupe King-Lapointe-Dunning.

On s'attend que M. King fasse les élections en septembre.

La publicité libérale

Puisque nous sommes sur le terrain de la propagande libérale — la fête de Toronto ne peut être qu'un immense et peut-être dernier effort de propagande en faveur de M. King alors que celui-ci capitalisera, dans la ville loyaliste par excellence, les avantages de la visite royale — disons un mot du bureau de publicité de la *Fédération libérale nationale*. Evidemment, les beaux jours où ministères et organisateurs du parti n'avaient aucun souci d'argent sont passés. A moins de l'aide efficace de ceux qui profitent du régime, on sera réduit à la mendicité. Tout récemment la *Fédération libérale nationale* a fait appel à la générosité des députés. Quelques-uns n'ont pas fait preuve d'enthousiasme. De la publicité comme on leur en sert — discours de MM. Mackenzie King et Ernest Lapointe, etc., — est plus nuisible qu'utile. Des députés peuvent s'en passer dans leurs comités. De même que des stupides et faux articles du *Canada*. Quelques députés ont souscrit. Mais les temps sont durs. Les élections s'en viennent. L'argent manque. Bref, on devra faire des miracles.

Pourquoi M. Pouliot? Pour revenir à la fête que l'on prépare à M. King, n'est-il pas étrange que l'on ait nommé M. Jean-Fran-

çois Pouliot comme l'un des organisateurs de la province de Québec? M. Pouliot eut des mots terribles contre un ministre aux derniers jours de la session. Le député de Témiscouata a conservé son franc parler. Quant un projet de loi ministériel ne lui paraît pas soutenable, il le dit. Et quand un ministre ne lui revient pas, il le dit. C'était bien la première fois qu'un député traitait un ministre de "lâche". M. Pouliot, à ce qu'il nous semble, n'a pas retiré le mot. Il y aurait consenti si M. Dunning avait retiré ses propres remarques. Comme M. Dunning n'en a rien fait, M. Pouliot s'est trouvé à rester sur ses positions. Maintenant on invite le député de Témiscouata à partager les joies de la grande famille libérale. Le parti admet ainsi qu'il ne peut pas se permettre de perdre ses députés. Profondément divisé, il s'efforce à maintenir un semblant d'unité. Le spectacle est à la fois triste et piquant.

Les conservateurs désunis

Le parti libéral n'a pas été le seul à terminer la session en plein désarroi. Le parti conservateur n'est guère plus uni. Au Sénat, M. Arthur Meighen s'est prononcé en faveur de la règle unique pour nos deux chemins de fer; à la Chambre, M. R.-J. Manion s'est déclaré contre cette idée. Samedi dernier, M. Arthur Meighen a entraîné un nombre suffisant de sénateurs conservateurs pour voter contre le projet d'une caisse hypothécaire centrale en tant qu'il devait affecter les hypothèques sur les propriétés urbaines. Aux Communes, M. Ernest Lapointe, voyant que le bill pouvait avoir d'importantes conséquences électorales, a exigé que l'on prit le vote sur les amendements de M. Meighen. Il ne s'est trouvé qu'un seul député, M. C.-H. Cahon, ancien secrétaire d'Etat, pour les appuyer, le vote ayant été de 88 à 1, les autres députés conservateurs s'étant prononcés contre leur leader à la Chambre haute. Ainsi les députés conservateurs ont fait payer à M. Meighen sa campagne en faveur de la fusion des chemins de fer.

En queue de poisson

La fin de la session n'a apporté aucun réconfort ni à un parti ni à l'autre. Une trentaine de sénateurs, au plus, ont assisté aux dernières séances de la Chambre haute. Aux Communes, l'assistance était plus nombreuse, bien que la députation du Québec ait filé, presque en bloc, dès vendredi, de même qu'un bon nombre de députés ontariens. On avait hâte d'en finir, de s'en aller, d'oublier le Parlement et ses palabres. La session, pour ce qu'elle avait donné, avait assez duré. Les députés ont quitté Ottawa peu satisfaits du travail accompli, de leur parti et de leurs chefs. Plusieurs d'entre eux n'entretenaient que peu d'espoir de revenir l'an prochain, car leur réélection est incertaine. D'autres comptent être nommés, les uns sénateurs, les autres juges ou fonctionnaires. Enfin quelques-uns nous ont annoncé qu'ils ne brigueront plus les suffrages.

Ils sont déçus de la façon dont le parti les a traités. Ils rentreront dans la vie privée. Ils retourneront à l'exercice de leur profession. Ils recouvreront la paix, la tranquillité, la confiance en eux-mêmes. Le parti les ayant traités comme des êtres de peu de valeur, ils prendront ainsi leur revanche.

L'affaire Bren

Les dernières journées, voire les dernières heures de la session, n'ont guère accru, comme on le voit, le prestige des partis libéral et conservateur, ainsi que des institutions parlementaires. On se console à la pensée que ce n'est pas nouveau. Mais dans un cas — au comité qui a étudié l'affaire Bren — les parlementaires ont dépassé toutes les bornes de l'impudence. Ce comité siègeait trois fois par jour depuis assez longtemps. Conservateurs et libéraux s'insultaient à cœur joie. Ils ont fait un bon émissaire d'un parfait honnête homme et d'un fonctionnaire digne de respect, le général L.-R. Laflèche, sous-ministre de la Défense nationale. Ils ont exploité à fond les appels à l'esprit de parti. On a même tenté de soulever le cri de race. On était en droit de s'attendre à un rapport sérieux. Or, samedi soir, pendant que l'ineffable Gerry McGeer, député libéral de Vancouver — qui agissait comme avocat du gouvernement — était en pleine envolée oratoire, un député libéral, M. Ralph Maybank (Winnipeg-Sud-Centre), a interpellé le président du comité, M. W.-A. Fraser, libéral de Northumberland, à peu près en ces termes: "Que pensez-vous, président: un comité parlementaire ou une assemblée publique? La session est prorogée." M. McGeer a perdu sur-le-champ l'usage de la parole. Les députés ont levé la séance à la hâte. Quelques-uns ont eu le

cœur d'applaudir. La comédie était finie.

Une mort piteuse
Dans *La profession parlementaire* de M. André Tardieu, nous lisons ces lignes sur la répression des scandales et les commissions d'enquête — elles s'appliquent bien à l'affaire Bren. "Tout scandale, du fait qu'il est public, exige une répression ou apparence de répression. Comme le développement du scandale, la répression a ses rites. Le but est de donner, avec le moindre mal pour les coupables et le plus grand profit pour le parti au pouvoir (disons pour le métier parlementaire) une satisfaction à l'opinion, qui n'est d'ailleurs pas exigeante... Les commissions d'enquête, étant une procédure de la profession, menée par des techniciens de la profession, n'ont rien à voir avec la justice... La première attitude des commissions d'enquête, lorsqu'elles sont en face d'un scandale, est de se plaindre de manquer de pouvoirs... Le second trait qui caractérise les commissions d'enquête, c'est, après avoir réclamé les pouvoirs qu'elles ne possèdent pas, de ne point se servir des pouvoirs qu'elles possèdent... Et jamais elles n'ont conclu."

Le dix-huitième Parlement peut mourir. Personne ne le regrettera, en dehors du tout petit groupe de sous-Lauriers qui ont cru y tenir un rôle.

Léopold RICHER

Le carnet du grincheux

Les mémoires des enquêteurs du chômage seraient intéressants à lire. L'un de ceux-ci, raconte un périodique, est accueilli dans un foyer par une ménagère en colère qui lui crie: "Il y a plus de quinze jours que mon mari a demandé du secours. Fatigué d'attendre, il s'est trouvé une job."

Autre cas. Cette fois le mari est encore à la maison. Mais très vexé du retard apporté à la visite de l'enquêteur, il demande à celui-ci, d'un air pincé: "Est-ce ça le service que vous assurez aux contribuables?"

Fridolin, notre Fridolin par pour l'Europe. Espérons qu'il réussira à déridier Hitler. La meilleure contribution à faire au rétablissement de la paix dans le monde, c'est d'appliquer à la rate du Führer un rigolo.

Un camarade parle d'un ténorino à la mode. "C'est vrai qu'il n'a qu'un filet de voix, mais si gentil! Un fillet mignon, quoi!"

Un confrère de Québec attribue au représentant de *Paris-Soir* qui suit la tournée royale une série d'âneries sur la province publiées par ce grand journal. Si *Paris-Soir* est si délicat envers ce correspondant, il fera une mise au point et empêchera qu'on aille pleurer dans son... Gillet.

Litvinoff, marié à une Anglaise, était très sympathique à la Grande-Bretagne. Depuis la nomination de Molotov, l'attitude de Moscou envers Londres s'est raidie: elle a passé du mol au toff.

Dans les prairies de l'Ouest, les souverains ont trouvé des groupes de gens bien équipés pour les accueillir au goût de la *Gazette*: la tribu des... Cris.

Quand les néo-Canadiens qui allaient faire le coup de feu en Espagne rouge partaient du Canada, ils avaient des passeports canadiens. Qui les leur donnait? Ottawa. Furent-ils de fausses déclarations pour les obtenir? Ils mentirent alors à Ottawa. Ou lui dirent-ils qu'ils allaient en Espagne et les laissèrent partir malgré cela? Encore là, Ottawa est en cause. Quand ces vétérans revinrent au Canada, qui les reçut à l'arrivée? Des fonctionnaires d'Ottawa. Ou ils savaient que ces Rouges revenaient d'Espagne, et ils ne les arrêtaient pas; ils ne le surent pas parce que les retour-d'front ne le leur dirent pas, et alors ceux-ci firent de fausses déclarations. Dans tous les cas, qui en est cause? Ottawa. Ou berné, ou mis au courant et inerte. Et ce serait à Québec, qui ne fut pour rien dans ces passeports, ces déclarations, ces subterfuges, d'agir tandis qu'Ottawa, berné ou au courant, resterait inerte? Le Canada divague, s'il prétend tourner la question. Qu'a fait la police fédérale? Qu'ont fait les autorités de l'immigration, service fédéral? Tout ce monde a dormi? Ou il a feint de dormir? Le Canada manie de rudes pavés de l'ours.

Le cardinal Villeneuve à Domremy

On trouvera en page 6 le compte rendu des fêtes de la dédicace de la basilique nationale de Sainte-Jeanne-d'Arc.

La situation financière de la province de Québec

Assemblée de M. Cléophas Bastien, à St-Barthélemy — Le député de Berthier affirme que la dette provinciale a doublé en moins de trois ans — Méthodes de discussion à la Chambre — Quatorze nouvelles commissions — La ruralisation de l'électricité

Saint-Barthélemy, 5 — M. Cléophas Bastien, député provincial du comté de Berthier, a tenu une assemblée hier ici. Il était accompagné de MM. Emile Ferron, député fédéral de Berthier-Maskinongé, Siméon Lafrenière, ancien député de Berthier à l'Assemblée législative, et de M. Armand Sylvestre, avocat de Berthier.

Voici le texte du discours prononcé par M. Bastien :

M. Bastien

Messieurs,

Je n'ai pas eu le plaisir et l'honneur de vous adresser la parole depuis la mémorable élection de 1936. A cette époque tout le monde s'intéressait à mon sort. Mes amis étaient anxieux que je sois élu, et certains de mes adversaires, que l'on avait fanatisés, se demandaient à quelle date le nouveau gouvernement allait me mettre en prison. Les uns fixaient la date à trois semaines après l'élection, et les autres, plus tolérants, disaient : A la prochaine session. Voilà maintenant quatre sessions que je maintiens, et le premier ministre n'a pas songé à me créer ce désagrément. Il a plutôt pensé à m'injurier bien des fois, et à soulever des points d'ordre pour m'empêcher de parler à l'Assemblée législative. J'ai combattu le gouvernement de l'Union Nationale de toutes mes forces, parce que c'est un mauvais gouvernement qui semble s'être donné pour mission de tout saboter dans la province. Les principaux motifs qui semblent l'animer sont ceux de cacher la vérité à l'électorat et de renier les promesses qu'il a faites au peuple.

Les moyens de M. Duplessis

Savez-vous quels sont les moyens que M. Duplessis prend pour empêcher la vérité d'être divulguée et entraver la discussion libre et sérieuse à la Chambre ? Sous prétexte de soulever des points d'ordre qui n'en sont pas, il nous interromp. Les nombreux interruptions du premier ministre, et les discussions qu'il nous amène sont tellement longues, qu'il est impossible aux journalistes de rapporter fidèlement à leurs lecteurs ce qui s'est passé à l'Assemblée législative. Le chef du gouvernement a un autre moyen à sa disposition, c'est d'attaquer à tort et à travers les députés qui cherchent à obtenir la vérité. Il fait ceci dans le but de cacher les actes de son administration. Quand cela ne suffit pas, le premier ministre fait d'innombrables discours à tous les jours sur le compte de l'ancienne administration. Il dit alors n'importe quel sans aucun respect de la vérité. Le lendemain, ceci forme des pages et des pages dans les journaux, et il vous rend compte de ce qui s'est passé durant les délibérations. Au milieu de ces chahuts qui est indigne d'un parlement, il passe des lois pour gaspiller l'argent du peuple, et renier les promesses qu'il a faites à l'électorat en 1936. Dans certains cas ces lois sont même adoptées sans même être lues. Le président du comité mentionne le numéro de l'article

Avis de décès

DA SYLVA. — A Montréal, le 4 juin 1939 est décédé à l'âge de 69 ans Léon Da Sylva, fils de feu Antoine Da Sylva, ancien négociant de Québec. Les funérailles auront lieu mercredi le 7. Le convoi funéraire partira de sa demeure, 1812 rue Sherbrooke est, à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 8 heures 30. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le défunt était membre de l'Adoration nocturne Notre-Dame. Prière aux journaux de Québec de reproduire.

ETHIER. — A Montréal, le 2 juin 1939 est décédé à l'âge de 70 ans, le Dr Adolphe Ethier, époux de Béatrice Champagne. Le convoi funéraire partira de sa demeure, 324 Sherbrooke est, à 8 h. 45, mardi le 6 courant, pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 9 heures. De là départ pour Hull où un libre sera chanté à 3 h. à l'hôpital du Sacré-Coeur, ancienne résidence de la famille du juge Champagne. Sépulture au cimetière Notre-Dame de Hull.

TURCOTTE. — A l'hôpital du Sacré-Coeur, le 3 juin, est décédée Mlle Léonie Turcotte, fille de M. J.-N. Turcotte, de Drummondville. Outre son père, lui survivent quatre frères, MM. Laurent Turcotte, de Montréal, le Dr Antonin Turcotte, de Ham Nord, Léon et Henri de Drummondville, une sœur, Mlle Antonia de Montréal et autres parents. Les funérailles ont eu lieu à Drummondville ce matin.

NECROLOGIE

BOURBEAU. — A Outremont, le 1er, Lucille, fille de M. et Mme Richard Bourbeau.

CASTONGUAY. — A Veureuil, le 2, à 57 ans, Amelia Denis, épouse d'Hector Castonguay.

CHRISTIAN. — A Montréal, le 2, à 49 ans, Alfred Christian.

DEUS DELANGLIS. — A Ste-Agathe, le 2, à 81 ans, Germaine Deus, épouse de J.-Ovide Deus.

JALBERT. — A Montréal, le 2, à 83 ans, Louis-Edmond Jalbert, époux en 3e noces de feu Philomène Gervais; en 2e, de feu Marguerite Healy.

LAPIERRE. — A Montréal, le 2, à 66 ans, Mme veuve Joseph Lapierre, née Amélie Nicol.

NAVET. — A Montréal, le 1er, Amanda, fille de M. et Mme Joseph Navet, à 59 ans.

OUELLETTE. — A Montréal, le 2, à 35 ans, Mlle Anna Ouellette.

PAQUETTE. — A Montréal, le 1er, à 29 ans, Laurette, fille de Frédéric Paquette et de Rose-Anna Labelle.

Surplus et emprunts

Le premier ministre de l'Union Nationale adore le bluff et semble détester la vérité. Depuis qu'il est au pouvoir, à chaque fois qu'il a l'occasion de parler en public ou à la Chambre, il a toujours annoncé que son administration avait des surplus. Un homme d'affaires ou un particulier qui a des surplus à la fin de l'année, c'est celui-là qui a le droit d'être riche. M. Duplessis, malgré ces prétendus surplus empruntés, savez-vous que voilà sept emprunts qu'il contacte depuis qu'il est au pouvoir ? Pour un homme qui a toujours des surplus c'est un record.

La dette doublée

A propos de la situation financière de la province la vérité est moins de trois ans d'administration il a doublé la dette. Je vais vous le prouver par la dernière circulaire émise par le gouvernement Duplessis lorsqu'il a voulu emprunter au mois de mars. Quand nous avons quitté le pouvoir, d'après cette circulaire qui est publiée sous l'autorité du département du trésor, la dette consolidée de la province était de 160 millions. Qu'est-ce que dit la circulaire ou document du trésor de l'Union Nationale ? La dette consolidée était au mois de mars dernier de 268 millions. Dans cette dette totale il ne fait figurer que 19 millions pour le prêt agricole, lorsqu'en réalité c'est 35 millions qui ont été empruntés. Il faut donc ajouter 16 millions à 268, ce qui forme un montant de 284 millions. Le gouvernement doit actuellement aux banques, et en dettes de toutes sortes, au moins un autre 40 millions, ce qui double la dette que nous lui avons laissée. La situation financière du Québec est tellement affolante que les gens ne veulent plus prêter à la province. L'emprunt du mois de mars n'est pas encore complètement souscrit. Il y en a plusieurs millions qui sont dans le frigidaire. Le peuple n'en veut pas. Il a perdu confiance dans l'administration de la province. Une preuve frappante que le public n'a plus foi dans l'administration Duplessis, c'est que la Cie Gaienne Power qui opère dans la province, a lancé une émission de 50 millions et qu'elle fut souscrite en trois heures. Je ne blâme pas les hommes d'affaires, le public en général de vouloir mettre un frein à la folie des hystériques de Québec. Ce que je dis aujourd'hui, je l'ai dit à la Chambre. Ceci m'a valu des flots d'injures de la part du premier ministre. Je ne regrette pas d'avoir fait connaître la situation telle qu'elle est. C'est mon devoir comme celui de mes collègues de l'opposition. Réfléchissez-y deux fois. Ceci est plus important que le mandat d'un député bleu ou rouge.

C'est l'avenir de notre province qui est en jeu. Nous sommes des Canadiens, ne parlant pour la plupart que le français. Quand Québec sera ruiné, nous devrons aller à l'étranger manger le pain de l'exil.

\$160 millions de dettes nouvelles

C'est pénible à dire ! C'est renversant d'y penser, mais c'est un fait accompli. Dans l'espace de moins de 3 ans, le gouvernement de l'Union Nationale a fait 160 millions de dettes nouvelles, à une époque où les revenus de la province sont extraordinairement élevés, puisque M. Duplessis a collecté environ 20 millions de plus par année que nous n'avions collecté nous-mêmes durant les quatre dernières années de notre administration. Les gens qui sont portés à être sympathiques au gouvernement actuel répliqueront : Mais une partie de cet argent est allé pour payer la pension de vieillesse ! Ne vous abusez pas, Ottawa paie les 3-4 de la pension des vieux. Cette pension coûte environ deux millions par année au gouvernement provincial. D'autres me diront : Ce sont les 35 millions du prêt agricole qui ont contribué à augmenter la dette de la province ! Mais voilà deux items qui ne font que 40 millions. Je veux être généreux à l'égard de mes adversaires. S'ils avaient augmenté la dette de 60 millions, ils ne seraient peut-être pas excusables, parce qu'ils ont eu de gros revenus. Je ne les chicanerai pas tout de même, mais il y a 100 millions que M. Duplessis a gaspillés dans une large part pour faire plaisir à ses amis.

Les ponts

Où sont allés ces 100 millions ? Est-ce pour l'entretien de nos chemins ? Ceux que nous avons toujours faits sont défectueux. Est-ce pour construire des ponts ? Je suis obligé de répondre non ! Le meilleur exemple se trouve dans la paroisse de Berthier. Le pont principal pour aller vers le nord a été condamné l'an dernier. Cette année tout le monde pensait qu'on allait le reconstruire, l'on vient de le rouvrir à la circulation. Ce qui se passe dans Berthier s'est passé dans Joliette, à Saint-Jean-de-Matha. Un pont s'est effondré, on a pris un an et demi à le reconstruire. Il en est de même pour Sainte-Elisabeth qui a demandé la construction d'un pont et qui attend vainement. Ces millions de dettes n'ont pas servi à bâtir des écoles dans les campagnes. Du temps des libéraux, nous payions les 2-3 de la construction des petites écoles, sous le régime de Duplessis et des taxes ils offrent maintenant 20 p.c.

Gaspiillage

Votre argent, comment a-t-il été gaspillé ? J'ai posé des questions à la Chambre, et le célèbre ministre du travail, pour une fois, m'a répondu. Pour sa part, au 1er janvier 1939, il avait dépensé au delà de quatre millions au jardin botanique de Montréal. Il faudra peut-être encore une couple de millions pour terminer ce travail. Au 1er

janvier 1939, M. Duplessis avait fait dépenser deux millions et demi dans la ville des Trois-Rivières afin de maintenir son prestige. Il en est de même de tous les membres du ministère qui ont fait dépenser des sommes fabuleuses dans leurs comtés.

Le patronage et le favoritisme ont été aussi des sources de gaspiillage où l'argent a coulé à flots. Dans une seule année, le gouvernement a acheté pour \$100,000 de claviers. Afin de pouvoir acheter des motocyclettes et des autos, l'on a engagé des policiers. De notre temps, tout l'effectif de la police comprenait 400 hommes, il y en a maintenant 1000.

Le département où il y a eu peut-être le plus de gaspiillage, c'est dans celui de la colonisation. Le ministre actuel fait de la colonisation dans quarante-cinq comtés de la province. Parmi ces comtés, il y en a plusieurs comme ceux de Berthier et Maskinongé où il n'y a presque plus de colons. Quel est le nombre d'inspecteurs qui ont été engagés par le ministre du département ? Quelques-uns pensent peut-être que trois inspecteurs par comté seraient suffisants. Détrompez-vous, M. Auger a sur service 290 inspecteurs. A la fin du mois, ce sont autant de salaires et de voyages inutiles que la province doit payer.

C'est là quelques moyens que l'on a pris pour dépenser follement. Je m'arrête, car je n'en ferais plus. Pour gaspiller de telles sommes, dans si peu de temps, vous comprenez qu'on a dû inventer bien des moyens. Par exemple, lorsqu'un député menace de quitter les rangs de l'Union Nationale, on lui offre une pension et un salaire nouveau. Il y a certains députés qui retirent maintenant trois salaires. C'est le nouveau moyen du gouvernement Duplessis pour faire cesser le chômage.

Les taxes

Ce que l'opposition a prêté au premier ministre se réalise maintenant. Nous lui avons répété maintes fois que ce gaspiillage l'obligerait à imposer des taxes. Il faut que quel qu'un paye ces extravagances et ces actes de favoritisme. A la dernière session, sa majorité a imposé les taxes que vous connaissez. La plus directe est celle de la gasoline. Toutes les compagnies opérant dans la province de Québec ont aussi été taxées. Ce ne sont pas elles qui sont le plus à plaindre. Ces taxes augmentent leur coût d'opération et de production, et elles vont les charger au peuple en faisant payer plus cher leurs services et en augmentant le prix de leurs marchandises. M. Duplessis commence à se rendre compte de ses responsabilités.

M. Godbout

A chaque fois qu'il donne une entrevue aux journalistes, depuis quelques semaines, il attaque notre chef, M. Godbout. Ses cabaleurs ont le mot d'ordre et répètent partout que M. Godbout n'est pas un chef et qu'il est de la vieille gang. Après le fiasco administratif que vient de faire le gouvernement actuel, je réponds à ces messieurs que c'est dans l'intérêt de la province que le chef du parti libéral ait de l'expérience administrative. Pendant sept ans, M. Godbout a été ministre de l'Agriculture. Il a bien administré son département et il a pris la une expérience précieuse qui est nécessaire à la conduite des affaires d'un gouvernement. D'autres partisans de M. Duplessis vous diront que M. Godbout n'est pas assez violent dans la discussion et qu'il n'a aucune chance de battre le premier ministre actuel. C'est là une affirmation ridicule. Laurier, King, Lapointe n'ont-ils pas connu de grands succès dans la vie publique ? Cependant ils sont toujours restés dignes d'eux-mêmes et de leur position. Notre jeune chef à Québec marche sur leurs traces. Il a l'instruction et l'expérience nécessaires pour être un excellent chef de parti comme il sera un excellent premier ministre après la prochaine consultation populaire.

Grâce et liberté chez saint Augustin

PAR L'ABBE LAMBERT BOVY, PRETRE

« (...) mais il est également juste de faire connaître un peu à notre public instruit l'œuvre que vous avez composée avec tant de méthode et de conscience. En feuilletant les pages chargées de doctrine du livre que vous leur présentez, vos lecteurs sauront mieux les données du grand problème que vous étudiez en saint Augustin et qui est d'une actualité de premier ordre. Ils verront plus nettement, sans pourtant arriver à expliquer le mystère, le rôle de la Grâce et celui de la Liberté ; et, dans une matière de si grave importance, ils liront peut-être quelques conclusions pratiques destinées à exercer une influence sur leur conduite morale. »

A une époque, "où il n'est plus permis aux chrétiens, disait Pie XI, d'être médiocres", l'étude des questions vitales que vous traitez dans votre ouvrage s'impose à ceux qui d'ivent comprendre toujours mieux leur vie spirituelle et la rendre sans cesse plus active." (Lettre-préface de M. Rosa-Lo Lesieur, P.S.S., doyen de la faculté de théologie). Cette brochure se vend 75 francs au Service de librairie du Devoir 430 Notre-Dame est, Montréal.

Quelle date?

Voyez ici :

1939 JUIN 1939						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Longueuil vous invite cordialement à ses fêtes eucharistiques

Longueuil, si vénéré déjà par son histoire et ses traditions, Longueuil est en passe d'écrire dans ses annales paroissiales une nouvelle page qui, à n'en pas douter, sera digne des précédentes.

En effet, sous l'inspiration de S. E. Mgr Anasias Forget, le nouveau pasteur de Longueuil, Mgr A. P. P. D., a décidé de tenir en sa ville un Congrès eucharistique régional qui, dans sa pensée et ses desirs, devra être comme un prolongement spirituel du grand Congrès national de l'an dernier. Chacun sait, d'ailleurs, le mot d'ordre lancé aux quatre vents du pays par S. E. le cardinal Villeneuve, au soir des triomphales assises de Québec : "Le Congrès vient de finir !... Le Congrès ne fait que commencer !..." C'est pourquoi Longueuil veut faire sa part, une part généreuse et splendide, dans l'immense mouvement de piété eucharistique que le Congrès national a déclenché chez nous.

Et donc, depuis dimanche soir, nous sommes en plénitude et pieuses fêtes, sur la rive du Saint-Laurent montréalais. Nous y éprouvons de telles joies chrétiennes que nous voudrions les faire partager à tous ceux et celles des environs qui ont à cœur le beau règne d'amour du Christ-Eucharistie et qui comprennent que, pour bien servir le Seigneur, il faut d'abord apprendre à le mieux connaître. Vous savez alors que les divers offices et les différentes instructions de notre Congrès ont été distribués de telle sorte qu'en peu de jours nous puissions repasser, en mémoire, toutes les principales vérités de la religion touchant l'Eucharistie : comme vie de Jésus parmi nous, sur l'autel et comme vie de Jésus en nous, par la grâce.

Au surplus, chaque jour du Congrès, nous aurons deux Heures saintes dialoguées : l'une, à 11 heures de l'avant-midi, pour les différents groupes de jeunesse, et l'autre, à 3 heures de l'après-midi, pour toutes les dames et demoiselles qui voudront y venir. On l'a souvent dit : "Le succès d'un Congrès se base, en ligne directe, sur la qualité et la quantité des prières que l'on y fait !..." Or, depuis l'origine de l'Eglise, on n'a rien trouvé de mieux que la prière dialoguée pour prier et pour faire prier !... Par malheur, il fut un long temps où cette pratique traditionnelle était disparue de nos mœurs chrétiennes. De plus en plus, et de lieu en lieu, on y revient maintenant. Le Ciel en soit béni ! Venez prendre part à l'une ou l'autre de ces adorations sociales et vous voudrez... y revenir !

C'est dire, par là même, que notre Congrès ne sera pas une simple question de procession du T. S. Sacrement, si belle et triomphale qu'on puisse la faire. Nous aurons, assurément, une magnifique procession finale, mais ce ne sera qu'un couronnement, qu'une expression extérieure de la piété et du renouvellement intérieurs des âmes. Vous y viendrez, nous n'en doutons pas. Mais, nous vous invitons tout d'abord aux cérémonies quotidiennes qui auront lieu dans notre église, l'une des plus belles et des plus vastes temples de ce coin de pays. Et vous, messieurs : hommes et jeunes gens, ne manquez pas l'Heure sainte de mercredi soir, à onze heures, adoration qui sera suivie de la sainte messe et de la communion à minuit. Nous formons le rêve — si c'en est un ! — nous formons le rêve d'en faire la plus touchante et la plus sanctifiante de toutes les heures du Congrès. Vous viendrez, n'est-il pas vrai ?

Quant à l'horaire des cérémonies, en plus des réunions surlumonnées, il y aura chaque jour, à 8 heures a.m., une messe solennelle avec instruction ; chaque soir, à 7 heures 30, assemblée générale pour une nouvelle prédication suivie de la Bénédiction du T. S. Sacrement. Il va sans dire que la sainte Hostie sera exposée solennellement tous les jours du Congrès. Jeudi matin, S. E. Mgr A. Forget célébrera une messe pontificale de Fête-Dieu et le soir aura lieu la grande procession à laquelle prendront part toutes les paroisses environnantes ainsi qu'une multitude de fidèles de Montréal.

Au cours de cette même journée du jeudi, il y aura une réunion sacerdotale à la salle du presbytère et, à 3 heures 30 de l'après-midi, un semblable ralliement (au sous-sol de l'église), pour tous les instituteurs et institutrices (religieuses et laïques) de la région : chaque assistant étant invité à poser par écrit toute question pratique pouvant intéresser l'auditoire et traitant, cela va de soi, de l'éducation ou de l'instruction des enfants et de la jeunesse en rapport avec l'Eucharistie. Bien que l'on puisse remettre ces questions sur place, nous saurions à gré aux personnes intéressées de les envoyer, par courrier postal, à l'adresse suivante : "Pour le Congrès de Longueuil", 4450, rue St-Hubert, Montréal. Cette adresse est celle des Pères du T. S. Sacrement, chargés d'aider à l'organisation des fêtes de Longueuil.

Fidèles des régions sud et nord, venez voir Longueuil orné de ses plus belles parures pour fêter le Roi des rois reposant dans l'Ostensoir de feu ! Venez prendre part, avec une part large comme votre bon cœur, aux diverses cérémonies du Congrès. Et ce sera un triomphe pour le Christ-Jésus. Ce sera une joie autant qu'un bienfait pour chacun de vous. Et, grâce à votre fraternelle collaboration, il y aura plus d'extension au Règne de Dieu parmi nous ; il y aura plus de vie chrétienne dans les cœurs ; il y aura plus de paix dans le monde : la paix universelle étant faite à la mesure de la paix individuelle.

Pour qu'il en soit ainsi, et dans l'espoir d'une fraternelle collaboration de votre part, Longueuil, nouveau, vous invite bien cordialement à ses fêtes eucharistiques. Le comité d'organisation.

Feu M. Alphonse Bougie

M. Alphonse Bougie, directeur des ventes à l'exportation de la firme Canada Paint Company, est mort subitement à la Jamaïque, au cours d'un voyage d'affaires. Il est mort vendredi soir en chemin de fer, entre Kingston et Baie-Monteau. Il était parti de Montréal le 1er mars et devait revenir le 19 juin, sur la Lady Somers.

M. Bougie était né à Trenton, Ont., et avait fait ses études à Trenton et à Montréal. Il avait 53 ans. Après avoir été voyageur de commerce pour diverses firmes de ferronnerie à Montréal, il s'était établi à son compte à Sainte-Anne-de-Bellevue en 1923. Il était au service de la Canada Paint depuis un an et demi. Il demeurait à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Lui survivent, sa femme, née Lamarche, (Clara), une fille, Hortense ; deux frères, Victor et Gustave ; deux sœurs, Mme M. Bissonnette, de Pointe-Claire, et Mlle Céclie Bougie, de Montréal. Les funérailles auront lieu après l'arrivée de la dépouille mortelle à Montréal, le 19 juin.

Nos éphémérides

5 juin 1790

Un premier projet de Confédération

Que serait advenu le Canada si la Confédération canadienne s'était réalisée trois quarts de siècle plus tôt ? Il n'est pas oiseux de supputer les suites de ce projet s'il s'était réalisé. Car la réponse à cette question éclairerait à coup sûr notre situation présente. Aurions-nous disparu ? Serions-nous maîtres de notre destin ? En 1790, on proposa en Angleterre de réunir toutes les possessions britanniques d'un continent, de nommer une administration centrale et des gouvernements locaux. Ce projet fut étudié des deux côtés de l'océan et on le trouva prématuré, soit que Londres trouvât qu'il était trop tôt pour desserrer son emprise sur le Canada ou que l'on craignît, au contraire, que le gouvernement central proposé ne fût qu'un moyen déguisé par lequel la Couronne britannique aurait centralisé en un seul faisceau toutes les aspirations divergentes des populations canadiennes. Le 5 juin 1790, le ministre anglais des colonies déclara : "L'organisation d'un gouvernement législatif général pour toutes les provinces du roi en Amérique, c'est là un point qui fut discuté, mais il se heurtera, je crois, à de multiples objections".

MERCREDI

"L'Epreuve de la Neige"

Le "Devoir" commencera mercredi la publication de son nouveau feuilleton : "L'EPREUVE DE LA NEIGE", l'un des plus beaux romans récemment parus.

LA CREMAILLÈRE RESTAURANT

Anciennement situé au 50 West 59th Street, New-York City, est maintenant au 24 East 62nd Street.

Le même accueil est réservé à nos amis Canadiens et la cuisine y est toujours fameuse. Air climatisé.

VERS L'OUEST!
SUIVONS LA ROUTE DE JASPER

TRAIN DIRECT pour Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Jasper, Vancouver

CANADIEN NATIONAL

LE LAIT

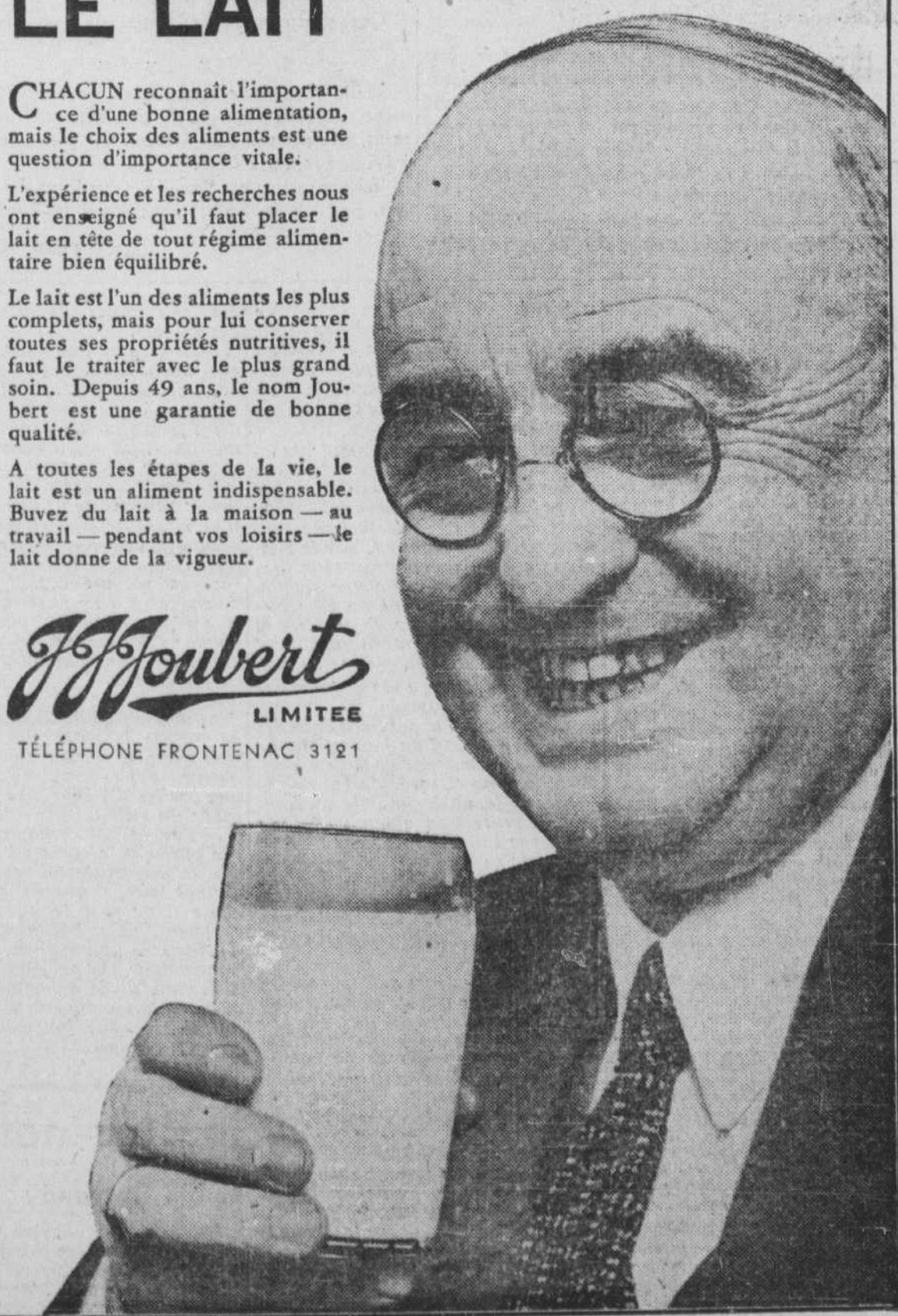
CHACUN reconnaît l'importance d'une bonne alimentation, mais le choix des aliments est une question d'importance vitale.

L'expérience et les recherches nous ont enseigné qu'il faut placer le lait en tête de tout régime alimentaire bien équilibré.

Le lait est l'un des aliments les plus complets, mais pour lui conserver toutes ses propriétés nutritives, il faut le traiter avec le plus grand soin. Depuis 49 ans, le nom Joubert est une garantie de bonne qualité.

A toutes les étapes de la vie, le lait est un aliment indispensable. Buvez du lait à la maison — au travail — pendant vos loisirs — le lait donne de la vigueur.

Joubert
LIMITÉE
TÉLÉPHONE FRONTENAC 3121



Saints Norbert, évêque et confesseur
Lever du soleil, à 4 h. 13.
Coucher du soleil, à 7 h. 44.
Lever de la lune, à 10 h. 53.
Coucher de la lune, à 2 h. 20.
Pleine lune, le 1er, à 10 h. 11 m. du soir.
Dernier quartier, le 2, à 11 h. 7 m. du soir.
Nouvelle lune, le 17, à 8 h. 37 m. du matin.
Premier quartier, le 23, à 11 h. 35 m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

LUNDI, 5 JUIN 1939

NUAGEUX — AVERSE

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 60.
Minimum 45.
Même date l'an dernier 58.
Minimum aujourd'hui 55.
Même date l'an dernier 56.
BAROMETRE: 10 h. a.m. 29.60. M. a.m. 29.65.
Chiffres fournis par
Mme L.-P. de Meul, 7631 rue Saint-Denis,
Montréal.

Chamberlain examine la note soviétique

LONDRES, 5 (C.P.) — Le premier ministre Chamberlain a déclaré aujourd'hui à la Chambre des Communes que la dernière note soviétique exige un examen approfondi avant qu'il lui soit possible de faire une déclaration sur les négociations engagées par la Grande-Bretagne et la France pour amener la Russie à donner son adhésion au front contre l'agression. M. Chamberlain a répondu dans l'affirmative lorsqu'on lui a demandé s'il se proposait de faire une déclaration sur le sujet dans un avenir très rapproché. M. Chamberlain a répondu à une question du député travailliste Thurtle qu'il n'avait pas eu connaissance de démarches du Vatican pour empêcher la conclusion d'un pacte avec la Russie soviétique.

Le gouvernement britannique tiendra une enquête publique et complète sur le désastre du sous-marin "Thetis" qui a fait 99 victimes

Déclaration de M. Chamberlain à la Chambre des Communes

Londres, 5 (C.P.) — Le premier ministre Chamberlain a annoncé aujourd'hui à la Chambre des Communes que le gouvernement tiendra une enquête publique et complète sur le désastre du sous-marin "Thetis" qui a fait 99 victimes. Il a ajouté que le rapport de l'enquête navale qui se tient à huis clos sera disponible lors de l'ouverture de l'enquête publique qui commencera dès que le vaisseau aura été ramené à la surface.

Le premier ministre a précisé que les deux compartiments d'avant du sous-marin ont été inondés par le tube qui sert au lancement des torpilles lorsqu'il est survenu un accident au vaisseau au cours d'une croisière d'essai. Les membres de l'équipage ne seraient pas parvenus à fermer la porte du premier compartiment lorsque l'eau a fait irruption, mais ils auraient réussi à empêcher que l'eau ne dépasse le deuxième compartiment. En dépit de tous les efforts tentés pour remonter à la surface, le sous-marin est allé frapper le fond de la baie de Liverpool à 130 pieds de profondeur et la force du choc a brisé les appareils de signalisation. Les bouées et les bombes de fumée que le sous-marin a lancées comme signaux de détresse n'ont pas été aperçues par le remorqueur qui l'escortait.

La bravoure du capitaine Oram

Pour faciliter le sauvetage, dit encore le premier ministre, l'équipage a pris toutes les mesures possibles pour alléger le sous-marin et c'est ce qui expliquerait que l'on aperçut la poutre en dehors de l'eau vendred' matin, le lendemain de l'accident. On croit que trois hommes ont péri dans un effort pour échapper à l'aide de l'appareil Davis qui a permis aux quatre survivants de remonter à la surface. L'un des survivants, le capitaine H.-P.-K. Oram, aurait fait preuve d'une grande bravoure en prenant le risque de tenter de remonter à la surface pour signaler sa position et diriger les opérations de sauvetage quand il ne savait pas encore si le

Les négociations du Vatican dans l'intérêt de la paix

Pie XII reçoit le ministre anglais accrédité auprès du Saint-Siège — Les notes adressées à Londres et à Paris

L'alliance anglo-franco-russe — Une conférence internationale

Cité du Vatican, 5 (A.P.) — Sa Sainteté le pape Pie XII a reçu aujourd'hui le ministre anglais accrédité auprès du Saint-Siège, M. Francis Osborne, et l'on croit savoir que l'entretien a porté sur les négociations entreprises par le Vatican dans l'intérêt de la paix. Bien que la chose n'ait pas été confirmée officiellement, on prétend que le Pape aurait fait tenir des notes différentes aux gouvernements de Grande-Bretagne, de France, d'Allemagne, d'Italie et de Pologne. Au Vatican, on attacherait une importance toute particulière aux notes adressées à la Grande-Bretagne et à la France qui auraient trait au projet d'alliance anglo-franco-russe.

Londres, 5 (C.P.) — Les journaux londoniens présentent aujourd'hui que Sa Sainteté le Pape Pie

L'encerclement de l'Allemagne

Berlin, 5 (A.P.) — Le chancelier Hitler et son ministre de l'Agriculture, M. Walther Darre, ont tous deux prononcé en fin de semaine des discours sur les tentatives d'encerclement politique et économique de l'Allemagne. Le chancelier, qui a quitté pour quelques heures son hôtel, le prince-régent Paul de Yougoslavie, et s'est rendu à Kassel en avion, a déclaré aux anciens combattants réunis que la politique anglaise d'encerclement demeure ce qu'elle était en 1914, mais que la politique de défense allemande a été complètement transformée. Le traité de Versailles, dit-il, a révélé quels étaient les objectifs réels de la politique d'encerclement des politiciens anglais et français, à savoir l'acquisition des colonies allemandes, la destruction du commerce allemand, l'annihilation de tous les fondements de la vie politique et nationale allemande. M. Walther Darre a déclaré de son côté à l'ouverture de la foire annuelle de Leipzig que l'Allemagne doit se défendre contre un encerclement économique tout aussi dangereux que l'encerclement politique; il a préconisé la mécanisation des exploitations agricoles et la culture intensive des plantes qui fournissent des matières grasses.

La question de Dantzig

Varsovie, 5 (A.P.) — Le retour inattendu du général Boleslas Wieniawski-Dlugoszowski, l'ambassadeur polonais en Italie, de Rome à Varsovie a suscité dans les milieux diplomatiques de nouvelles rumeurs de médiation italienne entre l'Allemagne et la Pologne sur la question de Dantzig. Le général Wieniawski-Dlugoszowski, un ami du ministre italien des affaires étrangères, le comte Galeazzo Ciano, ferait rapport à son gouvernement sur la nouvelle alliance militaire germano-allemande.

Le Dr Lucien Roch contre le Collège des médecins

M. le juge Décary a pris ce matin en délibéré une exception à la forme dans une poursuite contre le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec. Le docteur J.-A. Lucien Roch poursuit le Collège en dommages. Il allègue qu'il a été admis à la pratique de la médecine en 1918 et qu'il a été destitué en 1925; que cette destitution n'a cependant jamais pris effet parce qu'on n'a pas publié, comme l'exige la loi, un avis dans un journal français et dans un journal anglais; qu'il a été réinstallé le 10 novembre 1935; qu'à la suite d'examen, il a été admis comme membre du Medical Council of Canada, et qu'il s'est présenté devant le Collège des médecins de la Saskatchewan et le Collège des médecins de l'Alberta pour avoir le droit de pratiquer dans ces provinces. En Saskatchewan, il a obtenu un certificat temporaire, mais lorsqu'il a demandé ensuite un certificat lui donnant le droit de pratiquer de façon permanente, cela lui a été refusé. Il prétend que s'il n'a pas pu obtenir le droit de pratiquer la médecine dans ces deux provinces, c'est par suite des manœuvres du défendeur, le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec. Il réclame \$25,000 de dommages.

Dans l'exception à la forme, le Collège plaide surtout qu'il est une corporation publique et que comme tel il a le droit à un avis de trente jours avant d'être poursuivi, avis qui n'a pas été donné par le demandeur. Ce dernier a plaidé que le défendeur n'a pas droit à un tel avis.

Deux ans de prison

Lionel Larocque, 20 ans, 4355 rue Henri-Julien, trouvé coupable ce matin par M. le juge Marin de vol dans une automobile, a été condamné à deux ans de pénitencier. Larocque est un récidiviste. Nicolas Parent trouvé coupable d'avoir escamoté la somme de \$20 passera un mois à l'ombre.

Les souverains descendront à 2,800 pieds sous terre

Sudbury, 5 (C.P.) — Les souverains seront à Sudbury ce soir, à 7 heures et demie, pour repartir une heure plus tard. À la demande de Sa Majesté le roi, des arrangements ont été faits pour permettre aux souverains de descendre dans les puits de 2,800 pieds de l'International Nickel Co. Les autorités de la compagnie ont reçu la demande du roi, alors que le train royal passait à Sioux Lookout. Cette visite ne changera rien au reste du programme. Le mine Frood que l'on va visiter est la plus considérable du district.

Fin de grève à Chicoutimi

Chicoutimi, 5 (C.P.-Havas) — La plupart des 600 employés aux travaux de chômage, en grève depuis cinq jours, sont retournés au travail aujourd'hui.

Le Bureau économique provincial a promis d'étudier la demande des grévistes qui réclament le rétablissement de la semaine de salaire de \$14.40. Présentement, ces ouvriers sont payés suivant le nombre de leurs dépendants.

M. Paul Gouin à la radio

Nous publierons demain, faute d'espace aujourd'hui, le résumé de la causerie prononcée hier soir à la radio par M. Paul Gouin, chef de l'Action libérale nationale.

Entre le Canada et le Royaume-Uni

Inauguration d'un service aéropostal le 24 juin

Ottawa, 5 (D.N.C.) — M. McLarty, ministre des Postes, annonce l'inauguration, le 24 juin, d'un service aéropostal régulier à travers l'Atlantique, entre le Canada et le Royaume-Uni, par Terre-Neuve et l'Irlande (Eire).

Au début, le service aura lieu à toutes les deux semaines jusqu'au 22 juillet, date à laquelle il deviendra hebdomadaire.

La taxe aérienne, y compris le port du Canada aux lieux de destination situés dans le Royaume-Uni, l'Eire et autres parties de l'Europe, est de 30c par 1-2 once ou fraction de 1-2 once. Cette taxe donne droit également au transport par les lignes aériennes du Canada lorsque c'est nécessaire, et par le réseau aéropostal de l'Empire britannique, pour les endroits desservis par ce réseau.

La taxe aérienne pour le transport des envois du Canada à Terre-Neuve par les avions, du service transatlantique, sera de 10 c. par 1-2 once ou fraction de 1-2 once, et les envois devront être affranchis au moyen de timbres-poste canadiens.

Les objets ainsi expédiés devront porter la mention: "Par avion, Shédia, N.-B.-Transatlantique."

On est à préparer deux cachets distincts, l'un pour voyage Canada-Terre-Neuve, l'autre, pour la traversée de l'Atlantique.

La poste appliquera aussi un cachet sur les enveloppes philatéliques à transporter de Shédia à New-York par le voyage de retour. Le port de ces plus coûteux 6c par once et ils devront parvenir à Moncton au plus tard le 21 juin 1939.

Les philatélistes qui désirent faire transmettre des lettres par le voyage du 24 juin devront les affranchir au moyen de timbres canadiens, aux taux mentionnés ci-dessus, et les expédier au maître de poste de Moncton, N.-B., Canada pour qu'ils lui parviennent au plus tard le 21 juin 1939.

L'enlèvement de la neige

Le comité échevinal d'étude sur le problème de l'enlèvement de la neige a siégé ce matin.

M. T. Morgan, président du comité exécutif du Royal Automobile Club, a demandé que l'enlèvement de la neige soit laissé uniquement entre les mains du bureau technique de la ville, et qu'on en supprime le patronage.

M. Lactance Roberge, directeur des finances, a fait une suggestion qui a rencontré l'approbation unanime des échevins. Il propose que le produit de la taxe pour l'entretien des trottoirs et qui a toujours en fait été considéré comme la taxe de neige, soit affecté entièrement à l'enlèvement de la neige.

M. George McNamee, trésorier du R.A.C., interrogé sur l'idée de verser à la ville une partie du produit de la taxe provinciale sur les automobiles, ne croit pas que l'on devrait recourir à ce moyen. Il ne faut pas oublier que la voirie construite par Québec dans les régions rurales aide puissamment à Montréal, pour l'achat et la vente de ses produits, et que si on enlève une partie des revenus, ce sera autant de moins pour l'entretien et la construction des routes.

La candidature de M. Garner

Washington, 5 (A.P.) — Les amis du vice-président John-Nance Garner annoncent qu'il a consenti à laisser mettre son nom de l'avant à la prochaine convention démocrate qui devra faire le choix d'un candidat à la présidence des États-Unis. Ses amis du Texas auraient déjà jeté les bases d'une organisation chargée de promouvoir sa candidature dans les rangs du parti et dont la direction a été confiée à M. E.-B. Germania, président du comité démocrate du Texas. M. Garner lui-même ne ferait aucune déclaration pour le moment afin de ne pas embarrasser le président Roosevelt. Les partisans du New-Deal se contentent de dire qu'il ne saurait être question d'aucune candidature démocrate aussi longtemps que le président Roosevelt n'aura pas fait savoir s'il se propose de briser les suffrages lui-même pour une troisième fois.

L'United Automobile Workers

Détroit, 5 (A.P.) — La faction des "United Automobile Workers of America", qui a récemment rompu avec le Congrès de l'Organisation Industrielle et John-L. Lewis, sous la direction de Homer Martin, vient de décider, par un référendum — le vote a été de 66,768 à 3,370 — de se rallier à la Fédération Américaine du Travail.

Les comités conjoints

Québec, 5 (D.N.C.) — Une rumeur a circulé récemment à l'effet que les comités conjoints seraient abolis et que le travail qu'ils font actuellement serait accompli par l'office des salaires raisonnables. Interrogé à ce sujet, un des principaux officiers du mouvement syndical nous a déclaré que cette modification est impossible pour le présent.

"La loi des conventions collectives, dit-il, prévoit la formation des comités conjoints. Elle ne pourrait être amendée avant la prochaine session."

Action en dommage à la suite d'un suicide

Le père de l'ancien cadet Joseph Rouleau accuse la ville et l'hôpital Saint-Luc de n'avoir pas donné à son fils les soins nécessaires — \$7,000

M. le juge Décary a, ce matin, continué au 16 juin l'audition d'une inscription en droit dans une poursuite contre la ville de Montréal et l'hôpital Saint-Luc.

M. Henri Rouleau, menuisier, 1101 rue Champlain, réclame \$7,000 de la ville et de l'hôpital. Il est le père du cadet Joseph Rouleau, qui s'est suicidé à l'automne 1938.

Le demandeur allègue que son fils a été nommé constable dans la division des cadets de la police municipale, et qu'il a subi un accident au genou droit au cours d'exercices au gymnase de la police et que le médecin de la police, le Dr Gagné, a jugé que ce n'était pas grave; que le 5 juin 1937 son fils s'est heurté le genou contre une poutre de la ville, qu'on lui a fait quelques pansements mais qu'on a jugé la blessure sans importance; que le 29 décembre 1937, il est tombé sur le même genou et qu'on a dû le transporter à l'hôpital défendeur, où l'on a constaté une fracture; à la suite de cet accident son fils a subi cinq ou six opérations, a éprouvé de grandes souffrances, et a fait du délire; qu'en janvier 1938 il est sorti de l'hôpital.

Le demandeur prétend que si son fils s'est suicidé une dizaine de mois plus tard, c'est parce que la ville et l'hôpital ne lui ont pas donné les soins qu'il requerrait ses blessures. M. Rouleau allègue aussi que pendant que son fils était à l'hôpital un de ses compagnons est venu lui remettre son revolver avec six balles, comme c'est la coutume et que c'est avec cette arme qu'il s'est plus tard suicidé. Le demandeur prétend que la ville a commis une négligence en faisant remettre cette arme à un homme qui avait des crises de délire, et alors qu'il le connaissait ce fait.

Les défendeurs, la ville et l'hôpital ont présenté une inscription en droit dans laquelle ils plaident que même si tous les faits invoqués étaient vrais et que la négligence invoquée était prouvée, cela ne donnerait pas ouverture à l'action, parce qu'il n'y a pas de relation de cause à effet entre cette prétendue négligence et le suicide de l'ancien cadet, cette relation étant beaucoup trop éloignée.

L'impôt sur les primes d'assurance-vie

DEUX POUR CENT

Québec, 5 — La Gazette Officielle de Québec, annonce que l'impôt sur les primes des compagnies d'assurance-vie est fixé à deux pour cent. Voici le texte dudit arrêté ministériel:

L'honorable trésorier de la province, dans un rapport en date du 26 mai 1939, expose:

Attendu que l'article 3, sous-paragraphe 3, de la Loi de l'impôt sur les corporations, Ch. 26, S.R.Q. 1925, telle qu'édifiée par la loi 3 Geo. VI, Ch. 19, s. 1, établit une taxe au taux de un et trois quarts pour cent dans le cas d'assurance-vie sur toute prime reçue par une compagnie ou par son ou ses agents, se rapportant à des affaires dans Québec;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 3, de la Loi concernant les corporations et compagnies, 3 Geo. VI, Ch. 19, le lieutenant-gouverneur en Conseil a le pouvoir de modifier, dans ce cas, le taux de la taxe;

Attendu qu'il est opportun que ledit taux de taxation des compagnies d'assurance-vie soit modifié pour ce qui a trait aux affaires de l'assurance-vie;

Conséquemment, recommande, s'il s'agit d'assurance-vie, que le taux de la taxe sur toute prime reçue par une compagnie ou par ses agents et se rapportant à des affaires dans Québec, soit de deux pour cent au lieu de un et trois quarts pour cent sur toute prime imposable en vertu de la Loi de l'impôt sur les corporations, Ch. 26, S.R.Q. 1925, telle qu'édifiée par la loi 3 Geo. VI, Ch. 19, le tout avec effet du 30 avril 1939 et s'applique à toute affaire d'assurance-vie transigée durant l'année du calendrier 1938 et servant de base à la taxe due et payable le 1er mai 1939, pour l'année fiscale 1939-40. Le minimum de taxe prescrit par ladite loi n'est pas modifié par les présentes.

Certifié,
(Signé) A. MORISSET,
Greffier du Conseil exécutif.

L'Est et l'Ouest

Le ministre du Travail, M. Tremblay, a indirectement répondu au député Bullock, de Westmont, que l'Est de Montréal n'accapare pas les travaux de chômage. Il a répondu que l'Ouest a bénéficié de nombreuses améliorations de chômage; plantation d'arbres sur la montagne, nouveau boulevard métropolitain, travaux à Lachine, à Verdun, etc.

Il se fait dans l'Est, il est vrai, dit-il, des travaux au Jardin botanique, à l'île Saint-Hélène, mais l'Est n'a jamais rien eu, alors il lui faut bien rattraper un peu le temps perdu.

Les travaux de voirie

M. Anatole Carignan, ministre de la voirie, communique une nouvelle liste d'entreprises de voirie qu'il projette d'exécuter cet été dans divers districts de la province et qui porte une dépense de \$3,776,000.

Ces travaux commenceront vers le 15 juin.

La Politique

Au Sénat

La caisse hypothécaire centrale

M. Meighen y voit une mesure d'un caractère nettement socialiste

La Chambre des Communes n'avait pas accepté certains amendements de M. Meighen

Ottawa, 5 (DNC) — Jusqu'à la dernière minute samedi soir, M. Arthur Meighen, leader conservateur au Sénat, a maintenu son opposition à certaines provisions du projet de loi établissant une caisse hypothécaire centrale. M. Meighen y voyait une mesure d'un caractère nettement socialiste, conduisant à grands pas aux formes dictatoriales de gouvernement. M. Meighen n'a cédé devant les instances du leader ministériel, M. Raoul Dandurand, que parce que les sénateurs étaient peu nombreux à la séance. Il a blâmé le gouvernement de présenter des mesures de cette importance à la dernière minute et les sénateurs de ne pas rester à Ottawa jusqu'à la fin de la session.

Le compte rendu des délibérations du Sénat ne manque pas d'intérêt.

Par un vote de 15 à 12, le Sénat a tout d'abord référé le projet de loi créant la Caisse hypothécaire centrale au comité des banques et du commerce avec instruction de rayer de cette mesure les clauses se rapportant aux hypothèques sur les propriétés urbaines.

La Chambre haute a adopté un amendement proposé en ce sens par M. Arthur Meighen lorsque le sénateur Raoul Dandurand a demandé de faire subir à ce projet de loi sa troisième lecture.

Quinze sénateurs conservateurs ont voté en faveur de cet amendement.

Dix libéraux et deux conservateurs se sont prononcés contre la proposition de M. Meighen.

Le Sénat s'ajourna aussitôt pour permettre au comité de se réunir. En dépit des avertissements formels donnés par M. Meighen, ce comité refusa, par un vote de 6 contre 4, de faire disparaître les clauses en litige.

"Si vous ne vous rendez pas à nos demandes, dit le leader conservateur, nous refuserons de voter votre projet de loi."

Le Sénat se réunit alors de nouveau pour étudier la mesure, une seconde fois.

Par un vote de 14 à 11, il a adopté l'amendement de M. Arthur Meighen rendant cette mesure applicable aux hypothèques sur les fermes seulement.

Le sénateur Dandurand tenta alors de différer la troisième lecture du projet de loi, mais M. Meighen protesta, disant que cela était contraire aux règles de la Chambre.

Le projet de loi fut donc lu une troisième fois et l'amendement renvoyé à la Chambre des communes.

Neuf libéraux et deux conservateurs se prononcèrent contre la modification proposée par M. Meighen.

M. Meighen fut très catégorique dans son opposition à l'inclusion des hypothèques urbaines dans le projet de loi.

Il déclara que l'augmentation constante de la dette publique ne pouvait se continuer sans conduire au désastre financier, dans un pays libre et démocratique.

M. Dandurand, leader ministériel, dit qu'il est nécessaire d'appliquer cette loi aux hypothèques urbaines.

"Dans les centres urbains, dit-il, il y a des milliers de personnes de ressources modestes qui, par leur esprit d'économie et d'entreprise, ont épargné quelques milliers de dollars avec lesquels ils ont bâti ou acheté des maisons dont ils retirent quelques bénéfices en loyers. Malheureusement pour elles, leurs propriétés ont été dépréciées et le montant de leurs loyers a diminué. D'un autre côté, les taxes ont augmenté et les propriétaires, surtout les petits, sont dans la détresse."

Lorsque le Sénat se réunit de nouveau dans la soirée, le président, le sénateur W.-E. Foster, donna lecture du message de la Chambre des Communes à l'effet qu'elle n'acceptait pas certaines modifications proposées par M. Meighen et adoptées au cours de l'après-midi.

Le sénateur Dandurand déclara que la Chambre des Communes a décidé, avec une seule dissidence, de ne pas accepter ces amendements. Il a ajouté que des milliers de personnes bénéficieraient de cette mesure si elle était adoptée dans sa forme originale. Il demanda à M. Meighen de bien considérer la situation et d'appuyer sa motion à l'effet que le Sénat n'insiste pas pour l'adoption de ses amendements.

M. Meighen exprime l'opinion que le gouvernement ne peut pas plus réduire le taux de l'intérêt que le prix du beurre, du fromage, du blé ou du charbon, d'un niveau naturel à un niveau artificiel. Des législations de cette nature conduisent pas bonds et par sauts au national-socialisme. Cette mesure est aussi une mesure électorale. Elle vend l'intégrité de ce pays pour un plat de lentilles. M. Meighen y voit aussi une indication qu'il y aurait des élections cet été.

Le sénateur Dandurand dit qu'il craint que le leader conservateur ne pût empêcher de considérer une législation autrement que sous son aspect politique ou électoral. Si cette mesure est considérée à son

mérite, il s'apercevra qu'elle est au-dessus de toute considération électorale.

La motion du sénateur Dandurand, de voter la loi telle quelle, fut alors adoptée.

Le lait cru

Une délégation auprès de MM. Dussault et Rioux

Une délégation de l'Association des producteurs de lait cru a plaidé ce matin devant le ministre de l'Agriculture, M. Dussault, devant son sous-ministre, M. Rioux, et devant plusieurs autres personnes intéressées à l'industrie laitière, la cause du lait cru. Ces délégués affirment que le lait cru, sain, est le lait naturel, le lait normal.

La pasteurisation est un correcteur, mais aussi un appauvrisseur du lait. Ils reconnaissent que la pasteurisation s'impose dans le cas d'approvisionnement des grandes villes, surtout lorsqu'il faut faire venir le lait de loin, mais ils soutiennent qu'il serait déraisonnable d'interdire aux cultivateurs de vendre du lait cru, s'il est produit dans les conditions de propreté et d'hygiène nécessaires.

La délégation avait à sa tête Me André Fautoux, sénateur, son avocat conseil. Elle comptait plusieurs médecins, entre autres le docteur J. H. Desrochers, président du Collège des médecins et chirurgiens de la province; le docteur Pierre Del Vecchio, ainsi que des prêtres et Frères intéressés à l'agriculture.

Me Fautoux a montré que la pasteurisation est un pis aller, que le lait cru est préférable au lait pasteurisé quand un cultivateur ou une société laitière est en mesure de le produire dans les conditions voulues. Or, dit-il, il existe un certain nombre de producteurs de lait cru de qualité, de lait absolument sain. Ces producteurs s'alarment de la menace de pasteurisation générale et obligatoire pour tout lait destiné aux familles montréalaises. Ils estiment produire un lait supérieur au lait généralement pasteurisé et ils estiment aussi être en état de le transporter et de le livrer dans les conditions exigées par l'hygiène. Ils réclament donc la liberté de continuer à produire du lait cru. Il existe des fermes en état de produire un lait cru excellent, indemne de toute saleté, de tout micro-

Le ministre, M. Dussault, a fait observer que présentement Montréal achète 95 pour cent de lait pasteurisé et 5 pour 100 de lait cru. Les producteurs de lait cru réclament le maintien du pourcentage actuel pour le mois.

Le docteur Del Vecchio, tout en approuvant la pasteurisation pour l'approvisionnement général des grandes villes, déclare que le lait cru est le lait parfait, le succédané le meilleur du lait maternel. Il a visité des fermes en état de produire un excellent lait cru, fermes où se font les inspections trois fois par semaine, tandis que les inspections ne se font pas plus qu'une fois par année dans les fermes produisant du lait destiné à la pasteurisation.

Du point de vue social, dit M. Del Vecchio, il est important de permettre aux familles l'achat de lait cru. C'est des deux premières années d'un enfant, que dépend sa santé ultérieure. On constate une déficience chez les enfants d'âge préscolaire nourris au lait pasteurisé, parce que ce lait est appauvri. Les médecins de Montréal, sauf trois ou quatre sur cent, sont en faveur du lait cru, à la condition évidemment qu'il soit absolument sain. Il faut qu'il puisse s'en produire et s'en vendre du lait sain, le médecin étant dans l'obligation d'en prescrire souvent. On devrait non seulement permettre mais accroître la production du lait cru, sain. La pasteurisation, répète-t-il, fait perdre du bon lait, surtout la pasteurisation telle qu'elle se fait ici.

M. Desrochers appuie les dires de M. Del Vecchio et insiste surtout sur le côté scientifique de la pasteurisation, basée sur l'unique analyse. Il ajoute ensuite que certaines fermes des environs de Montréal sont en mesure de produire un meilleur lait cru que la majorité des cultivateurs de la campagne. Elles ont fait les frais d'installations nécessaires.

M. Dussault fait remarquer que Québec peut difficilement imposer ses vues à Montréal sur la question du lait, mais quant aux cultivateurs il estime que la pasteurisation leur cause des frais supplémentaires dans le coût de revient du lait et qu'il est tout à fait d'avis de favoriser la production d'un lait cru absolument sain. Relever la qualité du lait, c'est faire disparaître le mal à sa source, dit-il. C'est le but vers lequel il faut tendre.

Trois ministres à New-York

Trois ministres provinciaux, MM. Dussault, Gagnon et Bilondeau, partiront cette semaine pour New-York où ils passeront deux ou trois jours. Ils visiteront l'exposition mondiale et examineront particulièrement le pavillon canadien et le kiosque québécois. Ils profiteront aussi de leur séjour à New-York pour conférer avec les personnes qui ont manifesté le désir de débattre des questions commerciales, industrielles et agricoles.

"Le Canada d'aujourd'hui"

(Traduction française du livre "Canada Today", du professeur F. R. Scott, de McGill)

L'autonne dernier parut un ouvrage extrêmement intéressant, "Canada Today", par le professeur F. R. Scott, professeur de droit civil à l'Université McGill. On a écrit de cet ouvrage que "c'est l'expression de nombreux points de vue différents sur le Canada, résumés de façon impartiale; le résultat d'ensemble est excellent" (Free Press de Winnipeg).

Le professeur Scott exprime sur la question de la défense du Canada, sur la part qu'on veut lui faire prendre aux guerres de l'Angleterre, un point de vue de très grande actualité pour les Canadiens, tant de langue française que de langue anglaise.

Cet ouvrage vient de paraître en français, aux éditions du "Devoir". Un volume grand format, beau papier, de plus de 200 pages, avec tableaux et index analytique, \$1, franco.

Adresser les commandes au plus tôt, au "Devoir" même, à Montréal. Remise aux libraires, pour commandes à la douzaine.



RADIO-GAZETTE

Lundi, 5 juin

Radio-Canada

Concert de l'université de l'Ohio

Le chœur symphonique de l'université de l'Ohio sera entendu au cours d'une émission relayée par le poste CKAC, lundi après-midi, à 3 h. Ce chœur est dirigé par M. Louis Dierckx. On croquera un Magnificat de Heinrich Schütz, compositeur du premier opéra allemand et véritable précurseur de Wagner et de Richard Wagner. Le chœur est composé de dix-sept membres. Le quatuor à cordes de l'université de l'Ohio est dirigé par M. Louis Dierckx. Le chœur se fera entendre de nouveau dans le Chant du destin, de Brahms.

Entrée sur l'art

Causerie de M. René Choinière, de l'Ecole des Beaux-Arts à Radio-Canada.

M. René Choinière, professeur d'histoire à l'Ecole des Beaux-Arts, sera le conférencier de Radio-Canada, le lundi, à 7 h. 45 du soir, sous la rubrique Entrée sur l'art. M. Choinière parlera de la jeune peinture au Canada.

Sevillana

L'orchestre qui dirige Henri Miro aux studios de CBF de Radio-Canada, sous la rubrique Sevillana, jouera à son concert du lundi, à 8 h. 30 du soir, des pasodoules, des tangos, des rumbas, etc. Voici le programme de ce concert populaire: Saleroso, Monreal; Princesa Real, Saleroso; Viena la conga, Grenet; Moros y Cristianos, Serrano; Zambra, Luchesi; Mar-cha espagnole, Tellerie; Por ti, Mordex; Buena Guarachita, Simons; Graniterias, J. de Crue.

Le National Broadcasting Company transmet cette émission aux États-Unis.

Concert Carnation

A ce concert, le lundi, 5 juin, à 10 h. du soir, qui relateront les postes CBF et CMB de Radio-Canada, on entendra des airs populaires des républiques latines, en particulier, de l'Argentine. C'est ainsi que l'orchestre exécutera Vira Maria, d'Alfredo Laus et Carlos Opul Craven chantera Arara et le trio, Perfidia. Le quatuor Continental reviendra au micro avec Ay, Ay, Ay, Merck Weber dirigera l'orchestre.

Mardi, 6 juin

Radio-Canada

Le concours de la chanson

Le 7e concours de la chanson organisé par la section Océan-Cherrie de la Société St-Jean-Baptiste sera transmis du stade Fontaine, le mardi soir, 6 juin, de 7 h. 15 à 8 h.

Germaine Bruyère

Mlle Germaine Bruyère, soprano, se fera entendre au cours du concert populaire que diffusera Radio-Canada le mardi, 6 juin, à 9 h. 30 du soir. Ce concert sera relayé aux États-Unis par la NBC. Edmond Trudel dirigera l'orchestre. Germaine Bruyère exécutera d'abord Martin, Miti et Sori, de von Suppé, puis Mlle Bruyère chantera l'air de Manon, de Massenet. Je suis encore tout étourdi, l'orchestre jouera Valse et l'entrée des Vierges troyennes, du ballet d'opéra, de Gounod. Mlle Bruyère chantera encore Night and the curtains dream et The Three Cherry Trees. La dernière pièce au programme est la Danse des heures, de Fochelli.

Sommaire

LE LUNDI, 5 JUIN

CBF — 329,7 mètres — 910 kilocycles

4.00 Les chefs-d'œuvre de la musique.

5.00 La chronique parlée sur les programmes de la soirée et intermédiaire musicale.

5.15 Les chansons de Lucille.

5.45 Cotes de la Bourse de Montréal.

6.00 Les plus beaux disques.

6.30 L'heure exacte.

6.40 Radio-journal et chronique sur les programmes.

6.40 Aujourd'hui dans le domaine des sports. Causerie de M. Roland Beaudry.

6.45 Reportage de la visite royale à Sudbury.

7.15 L'orchestre de G. R. Markowski.

7.30 L'heure exacte.

7.45 Les Arts au Canada. Conférencier, M. René Choinière. Sujet: La jeune peinture au Canada.

8.00 Concert sous la direction de Gutierrez.

8.30 Sevillana. Orch. Miro.

9.00 Heure exacte.

10.00 Centenaire Hour avec Opal Craven, le quatuor Continental et l'orch. de Mark Weber.

10.30 Orch. Donahue.

10.45 Clement Q. Williams, baryton.

11.00 L'heure exacte.

11.15 Radio-journal et chronique sportive.

11.30 Orch. Rines.

11.30 Orch. Darwin.

CBM — 286 mètres — 960 kilocycles

4.00 Stella Dallas, Sketch.

4.15 Backstage Wife, Sketch.

4.30 Vic and Sade.

4.45 How to Buy. Causerie de Mlle Marie Holmes.

5.00 La chronique parlée sur les programmes de la soirée et intermédiaire musicale.

5.15 Les chansons de Lucille.

5.30 Lawrence Salerno, chanteur.

5.45 Cotes de la Bourse de Montréal.

6.00 Les chefs-d'œuvre de la musique.

6.30 L'heure exacte.

6.40 Radio-journal et chronique sportive.

6.45 Reportage de la visite royale à Sudbury. Choeurs des écoles de la ville.

7.15 L'orchestre de G. R. Markowski.

7.30 L'heure exacte.

7.45 Les Arts au Canada. Conférencier, M. René Choinière. Sujet: La jeune peinture au Canada.

8.00 Concert sous la direction de Gutierrez.

8.30 Sevillana. Orch. Miro.

9.00 Heure exacte.

10.00 Centenaire Hour avec Opal Craven, le quatuor Continental et l'orch. de Mark Weber.

10.30 Orch. Donahue.

10.45 Clement Q. Williams, baryton.

11.00 L'heure exacte.

11.15 Radio-journal et chronique sportive.

11.30 Orch. Rines.

11.30 Orch. Darwin.

CBM — 286 mètres — 960 kilocycles

4.00 Stella Dallas, Sketch.

4.15 Backstage Wife, Sketch.

4.30 Vic and Sade.

4.45 How to Buy. Causerie de Mlle Marie Holmes.

5.00 La chronique parlée sur les programmes de la soirée et intermédiaire musicale.

5.15 Les chansons de Lucille.

5.30 Lawrence Salerno, chanteur.

5.45 Cotes de la Bourse de Montréal.

6.00 Les chefs-d'œuvre de la musique.

6.30 L'heure exacte.

6.40 Radio-journal et chronique sportive.

6.45 Reportage de la visite royale à Sudbury. Choeurs des écoles de la ville.

7.15 L'orchestre de G. R. Markowski.

7.30 L'heure exacte.

7.45 Les Arts au Canada. Conférencier, M. René Choinière. Sujet: La jeune peinture au Canada.

8.00 Concert sous la direction de Gutierrez.

8.30 Sevillana. Orch. Miro.

9.00 Heure exacte.

10.00 Centenaire Hour avec Opal Craven, le quatuor Continental et l'orch. de Mark Weber.

10.30 Orch. Donahue.

10.45 Clement Q. Williams, baryton.

11.00 L'heure exacte.

11.15 Radio-journal et chronique sportive.

11.30 Orch. Rines.

11.30 Orch. Darwin.

CBM — 286 mètres — 960 kilocycles

4.00 Stella Dallas, Sketch.

4.15 Backstage Wife, Sketch.

4.30 Vic and Sade.

4.45 How to Buy. Causerie de Mlle Marie Holmes.

5.00 La chronique parlée sur les programmes de la soirée et intermédiaire musicale.

5.15 Les chansons de Lucille.

5.30 Lawrence Salerno, chanteur.

5.45 Cotes de la Bourse de Montréal.

6.00 Les chefs-d'œuvre de la musique.

6.30 L'heure exacte.

6.40 Radio-journal et chronique sportive.

6.45 Reportage de la visite royale à Sudbury. Choeurs des écoles de la ville.

7.15 L'orchestre de G. R. Markowski.

7.30 L'heure exacte.

7.45 Les Arts au Canada. Conférencier, M. René Choinière. Sujet: La jeune peinture au Canada.

8.00 Concert sous la direction de Gutierrez.

8.30 Sevillana. Orch. Miro.

9.00 Heure exacte.

10.00 Centenaire Hour avec Opal Craven, le quatuor Continental et l'orch. de Mark Weber.

10.30 Orch. Donahue.

10.45 Clement Q. Williams, baryton.

11.00 L'heure exacte.

11.15 Radio-journal et chronique sportive.

11.30 Orch. Rines.

11.30 Orch. Darwin.

CBM — 286 mètres — 960 kilocycles

4.00 Stella Dallas, Sketch.

4.15 Backstage Wife, Sketch.

4.30 Vic and Sade.

4.45 How to Buy. Causerie de Mlle Marie Holmes.

5.00 La chronique parlée sur les programmes de la soirée et intermédiaire musicale.

5.15 Les chansons de Lucille.

5.30 Lawrence Salerno, chanteur.

5.45 Cotes de la Bourse de Montréal.

6.00 Les chefs-d'œuvre de la musique.

6.30 L'heure exacte.

6.40 Radio-journal et chronique sportive.

6.45 Reportage de la visite royale à Sudbury. Choeurs des écoles de la ville.

7.15 L'orchestre de G. R. Markowski.

7.30 L'heure exacte.

7.45 Les Arts au Canada. Conférencier, M. René Choinière. Sujet: La jeune peinture au Canada.

8.00 Concert sous la direction de Gutierrez.

8.30 Sevillana. Orch. Miro.

9.00 Heure exacte.

10.00 Centenaire Hour avec Opal Craven, le quatuor Continental et l'orch. de Mark Weber.

10.30 Orch. Donahue.

10.45 Clement Q. Williams, baryton.

11.00 L'heure exacte.

11.15 Radio-journal et chronique sportive.

11.30 Orch. Rines.

11.30 Orch. Darwin.

CBM — 286 mètres — 960 kilocycles

4.00 Stella Dallas, Sketch.

4.15 Backstage Wife, Sketch.

4.30 Vic and Sade.

4.45 How to Buy. Causerie de Mlle Marie Holmes.

5.00 La chronique parlée sur les programmes de la soirée et intermédiaire musicale.

5.15 Les chansons de Lucille.

5.30 Lawrence Salerno, chanteur.

5.45 Cotes de la Bourse de Montréal.

6.00 Les chefs-d'œuvre de la musique.

6.30 L'heure exacte.

6.40 Radio-journal et chronique sportive.

6.45 Reportage de la visite royale à Sudbury. Choeurs des écoles de la ville.

7.15 L'orchestre de G. R. Markowski.

7.30 L'heure exacte.

7.45 Les Arts au Canada. Conférencier, M. René Choinière. Sujet: La jeune peinture au Canada.

8.00 Concert sous la direction de Gutierrez.

8.30 Sevillana. Orch. Miro.

9.00 Heure exacte.

10.00 Centenaire Hour avec Opal Craven, le quatuor Continental et l'orch. de Mark Weber.

10.30 Orch. Donahue.

10.45 Clement Q. Williams, baryton.

11.00 L'heure exacte.

11.15 Radio-journal et chronique sportive.

11.30 Orch. Rines.

11.30 Orch. Darwin.

CBM — 286 mètres — 960 kilocycles

4.00 Stella Dallas, Sketch.

4.15 Backstage Wife, Sketch.

4.30 Vic and Sade.

4.45 How to Buy. Causerie de Mlle Marie Holmes.

5.00 La chronique parlée sur les programmes de la soirée et intermédiaire musicale.

5.15 Les chansons de Lucille.

5.30 Lawrence Salerno, chanteur.

5.45 Cotes de la Bourse de Montréal.

6.00 Les chefs-d'œuvre de la musique.

6.30 L'heure exacte.

6.40 Radio-journal et chronique sportive.

6.45 Reportage de la visite royale à Sudbury. Choeurs des écoles de la ville.

7.15 L'orchestre de G. R. Markowski.

7.30 L'heure exacte.

7.45 Les Arts au Canada. Conférencier, M. René Choinière. Sujet: La jeune peinture au Canada.

8.00 Concert sous la direction de Gutierrez.

8.30 Sevillana. Orch. Miro.

9.00 Heure exacte.

10.00 Centenaire Hour avec Opal Craven, le quatuor Continental et l'orch. de Mark Weber.

10.30 Orch. Donahue.

10.45 Clement Q. Williams, baryton.

11.00 L'heure exacte.

11.15 Radio-journal et chronique sportive.

11.30 Orch. Rines.

11.30 Orch. Darwin.

CBM — 286 mètres — 960 kilocycles

4.00 Stella Dallas, Sketch.

4.15 Backstage Wife, Sketch.

4.30 Vic and Sade.

4.45 How to Buy. Causerie de Mlle Marie Holmes.

5.00 La chronique parlée sur les programmes de la soirée et intermédiaire musicale.

5.15 Les chansons de Lucille.

5.30 Lawrence Salerno, chanteur.

5.45 Cotes de la Bourse de Montréal.

6.00 Les chefs-d'œuvre de la musique.

6.30 L'heure exacte.

6.40 Radio-journal et chronique sportive.

6.45 Reportage de la visite royale à Sudbury. Choeurs des écoles de la ville.

7.15 L'orchestre de G. R. Markowski.

7.30 L'heure exacte.

7.45 Les Arts au Canada. Conférencier, M. René Choinière. Sujet: La jeune peinture au Canada.

8.00 Concert sous la direction de Gutierrez.

8.30 Sevillana. Orch. Miro.

9.00 Heure exacte.

10.00 Centenaire Hour avec Opal Craven, le quatuor Continental et l'orch. de Mark Weber.

10.30 Orch. Donahue.

10.45 Clement Q. Williams, baryton.

11.00 L'heure exacte.

11.15 Radio-journal et chronique sportive.

11.30 Orch. Rines.

11.30 Orch. Darwin.

CBM — 286 mètres — 960 kilocycles

4.00 Stella Dallas, Sketch.

4.15 Backstage Wife, Sketch.

4.30 Vic and Sade.

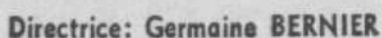
4.45 How to Buy. Causerie de Mlle Marie Holmes.

5.00 La chronique parlée sur les programmes de la soirée et intermédiaire musicale.

5.15 Les chansons de Lucille.

5.30 Lawrence Salerno, chanteur.

5.45 Cotes de



Messe pontificale chantée par S. E. Mgr Comtois,
évêque des Trois-Rivières

directeur-propriétaire
directeur-gerant.

100

Le cardinal Villeneuve aux fêtes de Domremy

Son Eminence préside à la dédicace de la basilique nationale du Bois-Chenu, édifée à l'endroit où Jeanne d'Arc entendit les voix des saints et des saintes lui enjoindre de sauver le royaume de France

Texte du discours prononcé par le légat du Pape à l'esplanade du Bois-Chenu et extraits du panégyrique de sainte Jeanne d'Arc à la messe pontificale en plein air

Domremy, France, 5 (C.P.-Havas) — Son Eminence le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, légat papal, aux fêtes de Jeanne d'Arc, a présidé hier à la dédicace solennelle de la nouvelle basilique nationale destinée à faire rayonner le culte de la patronne de la France.

On estime à 100,000 le nombre des personnes présentes à la messe célébrée en plein air par le cardinal-légat. Après la messe, celui-ci a prononcé le panégyrique de la libératrice de la patrie française. A l'issue de ce discours, on a laissé des centaines de colombes prendre leur vol et se répandre au-dessus de la basilique et de la foule.

Dès l'aube, la foule commence à se former dans le village de Domremy, où est née au 14^e siècle la Pucelle d'Orléans. On arrive à pied, en auto. On envahit les estrades, les tribunes, les balcons, les hauteurs, on se presse en plein air, on se répand dans la célébration de la fête de la libératrice de la patrie française.

Précédé de la cavalerie, de troupes en motocyclettes, le cardinal-légat est arrivé à Domremy dans l'auto qui a servi l'an dernier au roi et à la reine d'Angleterre pendant leur séjour en France.

Des dignitaires ecclésiastiques et des laïques de haut rang ont accueilli Son Eminence le cardinal Henri Binet, Excellence. Mgr Myers, évêque auxiliaire de Westminster, Angleterre, et six évêques français; M. Auguste Champetier de Ribes, ministre des pensions (anciens combattants); Lucien Dupuy, préfet du département des Vosges; plusieurs députés et sénateurs; le lieutenant-colonel Georges-P. Vannier, ministre du Canada à Paris; Pierre Dupuy, secrétaire de la légation canadienne à Paris; Gaston Le Provost de Launay, président du conseil municipal de Paris; les généraux Maxime Weygand et Henri Gouraud et le maréchal Louis Franchet d'Espèrey.

La basilique dédiée hier est regardée comme la plus belle église moderne de France, sauf celles de Lisieux et de Lourdes. Sa tour de 205 pieds de hauteur est incrustée d'or et de mosaïque. Elle mesure 185 pieds de longueur. La nef a 40 pieds de largeur, et il transept mesure 100 pieds. Des fresques inspirées de la vie de Jeanne d'Arc décorent l'intérieur. L'église a été achevée en 1929 grâce à un don du Pape Pie XI.

"O Canada"

Au moment où le cardinal est entré dans l'église, la fanfare a joué *O Canada*. Peu après la foule l'a de nouveau entendu portant la cappa magna. Puis, on donna lecture de la lettre du Pape désignant le cardinal Villeneuve, de Québec, comme légat papal "en raison des liens de famille qui l'unissent à la nation française".

S. E. Mgr Louis-Augustin Martin, évêque de Saint-Die, a alors souhaité la bienvenue au cardinal-légat en le saluant de "primat de la Nouvelle-France, où la langue française se conserve aussi magnifiquement que les croyances religieuses du peuple canadien".

La messe pontificale

La messe pontificale suivit cette cérémonie de bienvenue. On avait dressé un autel sur le parvis de la basilique nouvelle, avec estrades de chaque côté pour la foule. Le chœur de la cathédrale de Strasbourg a chanté une messe intitulée *La Messe de la Paix*, spécialement composée pour la circonstance par un professeur du Conservatoire de

musique de Strasbourg. La foule a uni sa voix à celle des chœurs à certains moments.

A la fin de la messe, le cardinal-légat a prononcé le panégyrique de la sainte. (On en trouvera le texte plus bas).

Au déjeuner, l'archevêque de Québec a été l'hôte des Compagnons de Jeanne d'Arc, que préside M. Marcel Boucher. Ce déjeuner fini, les Compagnons et leurs invités, les cardinaux et les évêques, se sont formés en cortège et sont descendus du Bois-Chenu vers le village de Domremy où s'est déroulée la procession des reliques de saints de France.

Présentation d'une croix

A l'arrivée du cardinal-légat à la maison de Jeanne, une croix, oeuvre de Maxime Real de Sarte, lui a été offerte par l'artiste lui-même au nom des Compagnons de Jeanne d'Arc. Cette croix s'orne d'un dessin de Jeanne d'Arc en costume militaire ainsi que des armes de la France et de l'archevêque de Québec. La croix contient une parcelle de terre française, prise à l'endroit du bûcher de la sainte à Rouen. L'artiste a fait entrer aussi dans la confection de la croix un peu de chêne provenant du bois où Jeanne a entendu les voix.

En présentant la croix au cardinal-légat, M. del Sarte a dit: "Il nous est agréable de penser que l'archevêque de Québec va rapporter à ce Canada auquel nous unissons tant de liens, un peu de bois et de terre de France".

Au même endroit, sous les grands sapins sombres, devant la petite maison de pierre grise où naquit la sainte héroïne, plusieurs discours se succédèrent.

M. Champetier de Ribes

Le ministre Champetier de Ribes parla au nom du gouvernement français. Il fait un parallèle entre les miracles de Jeanne d'Arc et le miracle de la Marne. En 1914, les Français, contre tout espoir, ont refoulé les Allemands. Dix fois dans l'histoire, dit-il, les amis et les ennemis de la France ont pensé qu'elle allait s'écrouler. Mais dix fois, ils ont été surpris de son prodigieux relèvement. Jeanne, à Domremy, n'était pas encore la valeureuse combattante escaladant les remparts, mais elle brûlait déjà de cet amour dont le cardinal Pacelli (aujourd'hui Pie XII), a dit qu'il est notre plus grand besoin et notre plus grand devoir aujourd'hui. Par son sacrifice, dit-il encore, Jeanne d'Arc a changé la face de la France en faisant une nation de deux clans en guerre. Son histoire est une leçon pour notre époque, une leçon disant que rien n'est impossible aux Français quand ils veulent s'unir, se discipliner et s'aimer les uns les autres.

Le général Weygand

Le général Maxime Weygand, délégué de l'Académie française, a dit: "Jeanne d'Arc demeure un témoignage en faveur de la force des valeurs spirituelles et un symbole de la foi dans la destinée de la France. Durant la grande guerre, elle a marché derrière nos soldats pour leur donner du courage et elle s'est tenue derrière nos chefs pour raffermir leurs résolutions".

Après ces discours, le cardinal-légat est entré dans la petite église paroissiale de Domremy où fut baptisée Jeanne. Le curé d'aujourd'hui l'a accueillie.

Sur la fin de l'après-midi, le cardinal a quitté Domremy au milieu des honneurs militaires. La fanfare a joué l'hymne pontifical et la *Marseillaise*.

Escorté de motocyclistes, le cardinal-légat se dirige vers Nancy, tout en visitant les endroits de Lorraine où Jeanne est allée avant d'entreprendre sa chevauchée libératrice: Vaucouleurs, Toul, Saint-Nicolas-du-Port.

A Nancy

Nancy, 5 (C.P.-Havas) — Son Eminence le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, cardinal-légat à la dédicace de la basilique de Domremy, est arrivé à Nancy hier soir. Une foule considérable s'était rassemblée sur son passage. Comme la tournée du cardinal-légat en Lorraine a pris plus du temps qu'on ne l'avait prévu, la foule avait passé plusieurs heures debout.

Le maire de Nancy, M. Schmidt, a accueilli les éminents visiteurs, aux portes de la ville. Après un dîner à travers deux hautes humides d'où s'élevaient d'enthousiastes acclamations, le cardinal Villeneuve, le ministre Champetier de Ribes et le maire Schmidt ont traversé la place Stanislas, célèbre par de magnifiques grilles de fer forgé, et se sont arrêtés devant le monument au "bon roi Stanislas", de Pologne. Le groupe est ensuite entré à l'hôtel de ville où a eu lieu un banquet, accompagné d'allocutions.

Le ministre de Ribes a dit, entre autres choses: "L'esprit de Jeanne d'Arc a dû être présent à la signature de notre pacte d'amitié avec la Grande-Bretagne". M. Schmidt a dit de son côté: "Votre Eminence fera rapport à Sa Sainteté de la grande journée qui s'achève, puis elle en portera le souvenir aux lointains mais amicales rives du Saint-Laurent et des Grands-Lacs". Il a ajouté quelques mots à propos des liens multiples qui unissent le Canada à la France.

M. Louis Martin, ancien ministre, a déclaré: "Le Canada, avec notre langue et notre religion, demeure, à l'admiration du monde, une vraie France. Nous vous devons une immense gratitude, Eminence, de nous avoir apporté le témoignage de la fidélité canadienne à l'esprit français, mais aussi de nous avoir apporté un écho de l'active amitié de l'Empire britannique".

Son Eminence a dit combien profondes sont les impressions qu'il gardera de cette journée passée en pays lorrain. Il me sera bien facile, dit-il, de dire à Sa Sainteté ce que j'ai vu. Je ne pourrai m'empêcher de parler de cette chère, de cette maternelle France.

Escorté de nouveau, le cardinal-légat est parti de l'hôtel de ville pour le séminaire de Villers où il a passé la nuit. Son Eminence doit passer trois jours, à titre officieux, en pays lorrain.

plut à l'extrême bienveillance du Souverain Pontife de déléguer un légat. Personne n'ignore quelle inclination benissante aura pénétré sur ces fêtes au berceau de la sainte Jeanne d'Arc, le cœur de sa Sainteté Pie XII.

Naguère, levant les yeux devant le tableau de la maison de Domremy qui ornait son appartement de secrétaire d'Etat de Pie XI, d'une immortelle mémoire, le cardinal Pacelli exprimait l'ardent désir d'apporter ici lui-même les bénédictions romaines, comme il eut la consolation de le faire auparavant à Lourdes et à Lisieux — trois des grandes fontaines de grâces placées par le ciel pour le bien de toute l'humanité en ce pays privilégié de France.

Mais il se trouva depuis que le cardinal Pacelli, devenu — Dieu en soit infiniment loué — Pie XII, aura dû à son tour confier à un dépositaire des bénédictions du Pape pour la Fille aînée de l'Eglise. Et sur la prière qui lui en fut faite par nos députés, le Souverain Pontife daigna me commettre un honnorable et précieux message.

C'est ainsi que la France sera une fois encore l'objet des marques de l'estime si singulière en laquelle les pontifes suprêmes de Rome tiennent une aussi illustre nation, qui donna à l'Eglise d'incomparables saints et qui sont chez elle la preuve d'une vocation admirable entre tous les peuples. Ma présence parmi vous en ce jour n'est pas autre qu'un symbole de la tendresse personnelle que Sa Sainteté Pie XII, pontife romainement regardant, porte à la France, à jamais redoublée, à la Fille aînée de l'Eglise.

Voilà le texte du discours prononcé hier par le cardinal Villeneuve à l'esplanade de la basilique du Bois-Chenu.

Que Domremy à son tour ait voulu, après Orléans, Reims, Paris, Compiègne, Rouen et le pays tout entier, glorifier de la façon la plus illustre la sainte libératrice nationale ici même où elle eut son berceau et entendit les voix du Ciel, voilà une si émouvante pensée et si noble sentiment, fondés d'ailleurs sur des titres si incontestables que personne ne saurait s'y étonner, et qu'au contraire les fidèles et les admirateurs de la Vierge de Domremy y auront applaudi de tout leur cœur. Certes, ailleurs se conviendrait de célébrer l'éclat de ses surnaturelles victoires ou bien la force de son admirable et tragique martyre. Mais ici de solennelles commémorations nationales devaient rappeler annuellement aussi ces riches et sacrés souvenirs, ceux de l'enfance et de la jeunesse de Jeanne, fille de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée. Ici, en un tel cadre de nature, en ce pays de collines chenuées et de vallées d'une douceur sereine et naturelle que n'ont point profanées les génies fameux et bruyants de l'industrie moderne et qu'enchantent encore, tout comme au quinzième siècle, le bruissement de la Meuse et le gazouillis du bois; ici, où la sainte patronne de la France naquit simple comme une fleur et où son âme inondée de rosée et des grâces du baptême reçut avec l'avidité d'un miracle les rayons du divin soleil; ici où s'écoulaient, dans la piété chrétienne et dans les labeurs d'un paysanne, dix-sept des vingt années de son inébranlable existence, où par les célestes envoyés elle fut instruite des sublimes visées du Très Haut sur elle-même et sur le royaume de France, où elle conçut à la lumière des Cieux son inébranlable et paradoxal plan de campagne; ici, enfin, en ce Domremy où surgit une pareille source de sainteté, d'héroïsme et de dévouement à la patrie — certes, oui, il fallait ici les fêtes nationales les plus tendres et les plus fécondes et ce devait être à Domremy à juste titre qu'on viendrait prendre la flamme allumée en cette église et portée par sa jeunesse dans le long parcours de la grande chevauchée libératrice de Jeanne, depuis les confins de la Lorraine jusqu'au bûcher de Rouen.

Or, rien ne pouvait mieux imprimer, un caractère de pérennité chrétienne au culte qui convient à la sainte enfant des Vosges, choisie par Dieu pour le salut de la France, que l'élevation de ce temple, en vertu d'un acte du Saint-Siège, à la dignité d'une basilique nationale. Entrepris il y a plus de cinquante ans par un intrépide évêque, beaucoup d'obstacles ont empêché d'avancer ce jour, où le marque du dernier sceau sacré: tantôt, une trop forte émigration, qui eût voulu retenir ailleurs l'attention et les générosités du pays entier, tantôt le besoin de plus amples ressources pour répondre aux desseins agrandis; tantôt, le cours même des vents publics. Ces retards, on peut les juger providentiels, car maintenant, l'érection au rang de basilique nationale de la basilique du Bois-Chenu, ne sera plus simplement une expression du culte dû à l'incomparable sauveuse de la France, mais sera d'ores et déjà un témoignage de la vénération devenue universelle pour Jeanne la sainte, proclamée ainsi non point uniquement par le verdict de l'histoire, mais par le suprême magistrat lui-même de l'Eglise.

Les pouvoirs publics ont sagement pressenti quel ressort sortirait de la célébration de cette sorte d'anniversaire au patriotisme le plus pur et le plus sain en ces temps où la notion en est si confuse et si souvent trahie. L'Eglise non plus n'aura pas voulu laisser échapper cette occasion de remettre en lumière et, comme dans son jour propre, la transcendance surnaturelle de l'oeuvre de Jeanne d'Arc, des faits et des gestes d'une sainte que le rationalisme ne peut s'empêcher de contempler avec mal, mais qu'il cherche en vain à expliquer.

Voilà pourquoi en cette fête, il

ver la patrie. Elle pleure douloureusement car que peut-elle faire devant ce grand malheur? L'archevêque de Québec, Dieu lui fait comprendre qu'il n'abandonnera pas la France. Le cœur de la paysanne respire et son esprit s'illumine sous un rayon d'espérance. Mais ce sauveur à venir, qui sera-t-il? Alors, d'une voix forte et regardant en face, le céleste messager lui dit:

"C'est toi, fille de Dieu! pars, va en France, il le faut!"

"Je suis une pauvre fille, ne sachant que filer et je ne sais ni monter à cheval, ni faire la guerre!"

"Pars, va en France, il le faut! pars, Dieu te sera en aide!"

Le patriotisme

Le cardinal poursuit: "Arrêtons-nous, mes frères, ne poursuivons point l'histoire, de ces apparitions surnaturelles qui s'établent entre la Pucelle et deux glorieuses martyres, de cette instruction mystérieuse qu'elle en recevait sur sa mission et de sa préparation pratique aux combats et au martyre pour sauver la France. Une chose demeure, l'amour de la patrie, consacré par le Ciel et Dieu, suscite une des vies les plus extraordinaires que connaisse l'histoire. Le patriotisme est un sentiment qui naît dans l'homme avec la nature et qui fait que, comme l'enfant aime sa mère, le fils d'un pays aime cette maternité commune des ancêtres qui l'ont engendré, du sol qui l'a nourri, de l'idéal et des amours qui exciteront les premières vibrations de son cœur, des lois et de l'autorité qui le gouvernent."

"L'angelique docteur a donc justement lieu de faire du patriotisme une des espèces de piété, la piété filiale qu'on porte à son père et à sa mère, la piété patriotique qu'on porte à son pays, la piété religieuse qu'on porte à son Dieu. Bien plus, pour le chrétien qui reconnaît Dieu comme sa fin surnaturelle, qui reconnaît que c'est Dieu qui est non seulement son créateur mais son père, le patriotisme comme l'amour de la famille devient pour lui une vertu surnaturelle et se fusionne dans la charité qui l'unit à Dieu. Et, comme l'enfant, ensuivi d'aimer et de servir sa patrie, dans l'ordre de la justice et de la charité, est l'une des formes de servir Dieu. Sublime et profonde doctrine soulignée de la main du Seigneur et confirmée par le grand exemple de sainte Jeanne! On avait vu des saints, héros de toutes les vertus aimer leur patrie et se sanctifier en cet amour, on avait vu des soldats soutenus par la grâce divine. Mais susciter, pour illustrer, le patriotisme d'une vierge, en faire non plus comme Debora et Judith, l'héroïne d'un jour, mais l'armée la mettre à la tête de soldats! Mais lui faire remporter des victoires, mais laisser conduire par elle les multiples campagnes d'une guerre avant de la laisser consumer dans le feu, voilà ce qui ne s'était pas vu et ce qui marque de la part du Seigneur son bien particulier, l'amour de la France, et scelle d'un sceau admirable, pour les chrétiens de tous les pays et de tous les siècles, la si noble et si forte vertu du patriotisme!"

"La voie, les reins ceints dans la vérité et revêtue d'une armure de justice, elle a pris le bouchier et le casque du triomphe. Voilà qu'elle lève la main devant les nations et qu'elle dresse au regard des peuples le drapeau du Seigneur et aussitôt s'enfuient les armes hostiles!"

Le cardinal relate les faits ayant conduit Jeanne à faire part de sa mission au roi, puis passe aux combats héroïques de la sainte et finalement à sa capture à Compiègne.

"Elle tombe aux mains de Bourguignons qui la vendent aux Anglais. Scandale! scandale! car son oeuvre est-elle donc finie? Mais n'a-t-elle rien prouvé par la réalisation de ses prophéties, par ses connaissances infuses de l'art de la guerre, par la délivrance d'Orléans, par le sacre du roi? Oui, mais elle avait encore affirmé qu'elle délivrerait la France. Or la voici abattue au milieu de sa course. Il en est ainsi."

La France sera délivrée

La France sera délivrée, vous le savez bien. C'est Jeanne qui, au cours de son procès, le prophétisera aux Anglais, en leur annonçant qu'avant sept ans ils essuieront des insuccès plus grands que celui d'Orléans. En effet, Paris tombera au pouvoir de Charles VII en 1436, et, en 1437, il fera son entrée dans sa capitale. Mais Jeanne d'Arc était sainte, elle n'avait pas été envoyée par Notre Seigneur seulement pour remporter des victoires. En réalité, elle venait au nom du Très-Haut pour réformer la France, pour la refaire après les maux qu'elle avait ravagés dans son âme plus encore que dans son territoire. Or les hommes acceptent plus volontiers la guerre sur les champs de bataille que la lutte contre eux-mêmes et leurs vices. On suivit Jeanne d'Arc en ses combats, ou du moins on ne les empêcha pas, mais quand il fut question de se rendre aux exigences du ciel pour aboutir à la victoire complète, il n'en fut plus ainsi. "C'est à cause des péchés des hommes que Dieu permet la perte des batailles", proclamait souvent la guerrière de Dieu. Voilà l'explication, voilà comment elle fut arrêtée à mi-chemin de sa mission.

Hélas! Charles VII, toujours irrésolu et faible, refroidi dans sa foi, retourna aux coutisanes, ne fut pas longtemps fidèle aux devoirs surnaturels de la royauté. Et pour arrêter un peu les conséquences funestes d'un pareil refus de grâce, d'une pareille trahison à Dieu, chez le roi et dans la nation de France, il fallait une victime, il ne restait plus à Jeanne qu'un moyen: être immolée en sacrifice pour la patrie, mourir martyre.

"La Pucelle était devenue un embarras aux yeux d'une cour licencieuse et jalouse, ingrate et perfide. D'où les machinations d'un odieux politicien humain, totalement oublié des desseins de Dieu. Les hypocrites embûches, secrètement d'abord, puis ouvertement, se multiplient sous ses pas. Néanmoins, toujours obéissant au Seigneur, elle va gravir son calvaire, qui consomme le mystère de la rédemption qu'elle est chargée d'accomplir pour la France. Elle reste femme, toutefois, et à la cour pleine d'angoisses, depuis que les voix lui firent connaître qu'elle sera captive. Et au peuple de Compiègne qui la surprend en épanchements et en lar-

miséricorde

"Il lui dit: 'Votre mère a besoin de vous', il ne s'agissait donc pas de sa mère du foyer, mais de sa mère la patrie. De sa mère la France et c'est le ciel qui l'invite à donner à cette mère ses services. Oui, le Seigneur a enfin miséricorde de la France. Il a miséricorde des humiliations sanglantes de cette nation, miséricorde des soldats fançonnés que la chrétienté eût dû enregistrer dans la croisade contre les invasions musulmanes. Il a miséricorde de tant d'âmes souillées dans ces armées par la cruauté et la débauche. Il a miséricorde de l'Eglise, malgré les fautes d'une grande partie de son clergé, tantôt déchu de son Etat sous l'appât des plaisirs et des honneurs, tantôt attiré au temple pour servir les ambitions humaines et couvrir de l'étoile les intérêts les plus sordides, les plus basses iniquités."

"Il a miséricorde du petit peuple abandonné, spolié, corrompu par les maîtres qui devraient le conduire et le sauver..."

"Pars!"

"Oui, il y a une grande pitié au royaume de France. Le cœur de Jeanne se serre de tristesse et étouffe d'une immense agonie. Jeanne est prête à s'immoler jusque dans sa vie pour consoler, guérir et sau-

ver la patrie. Elle pleure douloureusement car que peut-elle faire devant ce grand malheur? L'archevêque de Québec, Dieu lui fait comprendre qu'il n'abandonnera pas la France. Le cœur de la paysanne respire et son esprit s'illumine sous un rayon d'espérance. Mais ce sauveur à venir, qui sera-t-il? Alors, d'une voix forte et regardant en face, le céleste messager lui dit:

"C'est toi, fille de Dieu! pars, va en France, il le faut!"

"Je suis une pauvre fille, ne sachant que filer et je ne sais ni monter à cheval, ni faire la guerre!"

"Pars, va en France, il le faut! pars, Dieu te sera en aide!"

Le patriotisme

Le cardinal poursuit: "Arrêtons-nous, mes frères, ne poursuivons point l'histoire, de ces apparitions surnaturelles qui s'établent entre la Pucelle et deux glorieuses martyres, de cette instruction mystérieuse qu'elle en recevait sur sa mission et de sa préparation pratique aux combats et au martyre pour sauver la France. Une chose demeure, l'amour de la patrie, consacré par le Ciel et Dieu, suscite une des vies les plus extraordinaires que connaisse l'histoire. Le patriotisme est un sentiment qui naît dans l'homme avec la nature et qui fait que, comme l'enfant aime sa mère, le fils d'un pays aime cette maternité commune des ancêtres qui l'ont engendré, du sol qui l'a nourri, de l'idéal et des amours qui exciteront les premières vibrations de son cœur, des lois et de l'autorité qui le gouvernent."

"L'angelique docteur a donc justement lieu de faire du patriotisme une des espèces de piété, la piété filiale qu'on porte à son père et à sa mère, la piété patriotique qu'on porte à son pays, la piété religieuse qu'on porte à son Dieu. Bien plus, pour le chrétien qui reconnaît Dieu comme sa fin surnaturelle, qui reconnaît que c'est Dieu qui est non seulement son créateur mais son père, le patriotisme comme l'amour de la famille devient pour lui une vertu surnaturelle et se fusionne dans la charité qui l'unit à Dieu. Et, comme l'enfant, ensuivi d'aimer et de servir sa patrie, dans l'ordre de la justice et de la charité, est l'une des formes de servir Dieu. Sublime et profonde doctrine soulignée de la main du Seigneur et confirmée par le grand exemple de sainte Jeanne! On avait vu des saints, héros de toutes les vertus aimer leur patrie et se sanctifier en cet amour, on avait vu des soldats soutenus par la grâce divine. Mais susciter, pour illustrer, le patriotisme d'une vierge, en faire non plus comme Debora et Judith, l'héroïne d'un jour, mais l'armée la mettre à la tête de soldats! Mais lui faire remporter des victoires, mais laisser conduire par elle les multiples campagnes d'une guerre avant de la laisser consumer dans le feu, voilà ce qui ne s'était pas vu et ce qui marque de la part du Seigneur son bien particulier, l'amour de la France, et scelle d'un sceau admirable, pour les chrétiens de tous les pays et de tous les siècles, la si noble et si forte vertu du patriotisme!"

"La voie, les reins ceints dans la vérité et revêtue d'une armure de justice, elle a pris le bouchier et le casque du triomphe. Voilà qu'elle lève la main devant les nations et qu'elle dresse au regard des peuples le drapeau du Seigneur et aussitôt s'enfuient les armes hostiles!"

Le cardinal relate les faits ayant conduit Jeanne à faire part de sa mission au roi, puis passe aux combats héroïques de la sainte et finalement à sa capture à Compiègne.

"Elle tombe aux mains de Bourguignons qui la vendent aux Anglais. Scandale! scandale! car son oeuvre est-elle donc finie? Mais n'a-t-elle rien prouvé par la réalisation de ses prophéties, par ses connaissances infuses de l'art de la guerre, par la délivrance d'Orléans, par le sacre du roi? Oui, mais elle avait encore affirmé qu'elle délivrerait la France. Or la voici abattue au milieu de sa course. Il en est ainsi."

La France sera délivrée

La France sera délivrée, vous le savez bien. C'est Jeanne qui, au cours de son procès, le prophétisera aux Anglais, en leur annonçant qu'avant sept ans ils essuieront des insuccès plus grands que celui d'Orléans. En effet, Paris tombera au pouvoir de Charles VII en 1436, et, en 1437, il fera son entrée dans sa capitale. Mais Jeanne d'Arc était sainte, elle n'avait pas été envoyée par Notre Seigneur seulement pour remporter des victoires. En réalité, elle venait au nom du Très-Haut pour réformer la France, pour la refaire après les maux qu'elle avait ravagés dans son âme plus encore que dans son territoire. Or les hommes acceptent plus volontiers la guerre sur les champs de bataille que la lutte contre eux-mêmes et leurs vices. On suivit Jeanne d'Arc en ses combats, ou du moins on ne les empêcha pas, mais quand il fut question de se rendre aux exigences du ciel pour aboutir à la victoire complète, il n'en fut plus ainsi. "C'est à cause des péchés des hommes que Dieu permet la perte des batailles", proclamait souvent la guerrière de Dieu. Voilà l'explication, voilà comment elle fut arrêtée à mi-chemin de sa mission.

Hélas! Charles VII, toujours irrésolu et faible, refroidi dans sa foi, retourna aux coutisanes, ne fut pas longtemps fidèle aux devoirs surnaturels de la royauté. Et pour arrêter un peu les conséquences funestes d'un pareil refus de grâce, d'une pareille trahison à Dieu, chez le roi et dans la nation de France, il fallait une victime, il ne restait plus à Jeanne qu'un moyen: être immolée en sacrifice pour la patrie, mourir martyre.

"La Pucelle était devenue un embarras aux yeux d'une cour licencieuse et jalouse, ingrate et perfide. D'où les machinations d'un odieux politicien humain, totalement oublié des desseins de Dieu. Les hypocrites embûches, secrètement d'abord, puis ouvertement, se multiplient sous ses pas. Néanmoins, toujours obéissant au Seigneur, elle va gravir son calvaire, qui consomme le mystère de la rédemption qu'elle est chargée d'accomplir pour la France. Elle reste femme, toutefois, et à la cour pleine d'angoisses, depuis que les voix lui firent connaître qu'elle sera captive. Et au peuple de Compiègne qui la surprend en épanchements et en lar-

mes, à l'église St-Jacques: "Mes enfants et chers amis, dit-elle, sachez que vendue et trahie, bientôt je serai livrée à la mort. Aussi, je vous conjure de prier Dieu pour moi, car jamais je n'aurai plus le pouvoir de servir le roi et le royaume de France".

De prison en prison

Toutefois, Jeanne n'a pas désarmé. Quand les ennemis la saisirent: "Rendez-vous! donnez votre foi!", lui dirent-ils. "J'ai donné et occirez ma foi à un autre que vous et lui tiendrai mon serment". Et voir, là que parfois sous bonne garde, dépouillée de son armure, l'objet d'intrigues cruelles de ses maîtres, abandonnée par à peu près tous ses anciens obligés, elle ira de prison en prison, chargée de chaînes parfois, et subira pendant plus de cinq fois le plus inique des procès, auquel de grands personnages ecclésiastiques prendront une part aussi honteuse que funeste. Tel est le sort du dernier de ces anges terrestres, coupable d'avoir été envoyé par Dieu guerroyer pour sa patrie. Il ne suffira pas qu'elle soit ainsi captive. La crédule indolence du monarque de France Charles VII et la fourberie de ses ministres pour de l'or et par des alliances honteuses, vont la livrer aux Anglais voulant sa mort. N'examinons point dans la suite les procédures d'une cause dont le jugement est prononcé d'avance, ne scrutons point la conduite ignominieuse de ses juges, ne nous arrêtons pas non plus à discuter leur compétence juridique...

Il en résulte dans l'odieux factum qui prétend résumer la cause, un tissu de cyniques calomnies, de mensonges grossiers, d'erreurs et de stupidités. Mais une chose éclaire, néanmoins, même devant le tribunal artificiel et sacrilège, Jeanne est fille de l'Eglise, fait sa soumission au Pontife romain, ne veut pas faire autre chose que la volonté de Dieu. On la condamne à mort quand même. La voici conduite devant les instruments de torture, puis au lieu de l'épreuve perfide et de l'infamie conspiration, au cimetière de Saint-Ouen. "Je m'en rapporte à Dieu et à Notre Saint-Père le Pape." — "Tu seras brûlée!"

Le 30 mai 1431, son dernier jour, Jeanne s'est levée. Après une édifiante préparation à la mort et en ayant de nouveau appelé à la justice de Dieu, Jeanne est conduite en

charrette au bûcher. "Ah! Rouen, j'ai grand peur que tu aies à souffrir de ma mort!" Elle veut contempler le crucifix et ne cesse de le regarder jusqu'à son dernier souffle. "Jésus! Jésus! Jésus!" crie-t-elle. Jeanne expire. Une colombe s'envole des flammes. C'est Jeanne qui continue à monter Dieu.

"Nous sommes perdus, s'exclame le secrétaire du roi des Anglais, revenant du supplice, nous avons brûlé une sainte". Oui, une sainte de la patrie! Ah! si on avait ici le loisir de considérer ce qu'il advint individuellement de ses juges et de ses bourreaux, on constaterait une fois de plus la force divine de ce martyre du patriotisme. Terrible comme l'armée rangée pour la bataille: *Terribilis ut castrorum acies ordinata*.

Sainte de la patrie

Concluons: "Au vingt-cinquième anniversaire de ces études sur sainte Jeanne d'Arc, Mgr Debout, biographe de la Pucelle de France, souhailait voir les Français s'agenouiller en foule devant les autels et les statues de la sainte de la patrie. Qu'il soit permis au légat pontifical en ce jour d'exprimer sa vive et profonde joie de constater combien ce vœu est maintenant et merveilleusement réalisé. Tel sera bien le rapport qu'il fera au Souverain Pontife en rendant compte de l'auguste mission qu'il en a reçue. Ce sera pour le chef de l'Eglise, entre tant d'amertumes et d'angoisses qui pressent en ce moment son âme, une souveraine et combien douce consolation."

"Il faut que ceux qui veulent pour sauver la prospérité du pays se mettent à la suite de Jeanne et orientent leurs âmes vers les pratiques religieuses", écrivait déjà Léon XIII (lettre à l'abbé Debout, le 26 décembre 1902). "Le salut de la France ne peut être obtenu que par

(Suite à la dernière page)

MERCREDI

"L'Epreuve de la Neige"

Le "Devoir" commencera mercredi la publication de son nouveau feuilleton: "L'EPREUVE DE LA NEIGE", l'un des plus beaux romans récemment parus.

FAITES DE BARCLAYS VOS BANQUIERS

Vous êtes cordialement invités à discuter vos problèmes bancaires, soit domestiques, soit avec l'étranger, avec la banque BARCLAYS du Canada, affiliée au groupe bancaire mondial de BARCLAYS.

BARCLAYS BANK (CANADA)

214 RUE SAINT-JACQUES, QUÉBEC MONTREAL 40 KING STREET WEST TORONTO

5-3

Les plus grands spécialistes du

TAPIS

4800 Ave. du PARC

10^{ème} VOYAGE POPULAIRE

— SOUS ESCORTE —

Organisé par le Devoir-Voyages

La géographie de l'île Ste-Hélène

Deux chaînes de montagnes — Deux lacs — Les îlots voisins — Détroits, caps et promontoires

L'Exposition de l'artisanat de chez nous, qui aura lieu dans les anciennes constructions militaires de l'île Ste-Hélène, du 9 au 25 juin, sera une excellente occasion d'étudier sur le terrain la géographie trop peu connue de cette île. Car le joyau historique dont on est en train de faire un parc vraiment digne de la métropole canadienne a sa géographie. Sans doute, c'est un relief en miniature — comme il convient à ce tout petit domaine — mais dont les facteurs valent d'être remarqués à cause de leur pittoresque et des noms bien français qu'ils portent.

La nomenclature géographique de l'île Ste-Hélène comporte des vocables célèbres dans notre histoire et d'autres qui évoquent l'aspect physique ou la petite histoire des lieux.

L'île a deux «chaînes de montagnes». La plus importante est située dans la partie centrale et orientale de l'île; elle est formée de quatre coteaux principaux: le mont Boulé, 153 pieds d'altitude, le mont Champ-plain, 135 pieds; le mont Vaudreuil, 125 pieds; et le mont St-Sulpice, 140 pieds. La seconde chaîne se compose de deux collines qui s'élèvent au nord de l'île, près des casernes où se tiendra l'exposition de l'artisanat. C'est de l'une de ces «montagnes» que l'on a extrait la pierre nécessaire à la restauration des édifices historiques, et que l'on continue de prendre celle dont on se sert pour construire les édifices du parc: restaurant, chalet de la plage, etc. Ce sont le mont Montcalm, 125 pieds, et le mont Nelson, 105 pieds.

On trouve encore dans l'île deux étangs qui s'appellent pompeuse-

ment les lacs Arthur et Frontenac, et deux ruisseaux: les rivières de Bienville et d'Hiberville. L'île est entourée d'îlots; il y en avait davantage autrefois mais plusieurs ont été submergés. C'est d'une partie de ces îlots que l'on se servira pour agrandir l'île Ste-Hélène et porter sa superficie de 148 acres, qu'elle est maintenant, à environ 400. Ceux de ces îlots qui ne sont pas submergés sont l'archipel des îles St-Lambert, l'île Ronde, l'île aux Grottes, l'île aux Fraises et l'île à la Pierre (ou Moffatt). C'est sur la dernière que le subcapitaine Guillaume Vignault fut assassiné par les Iroquois au XVII^e siècle.

Le minuscule détroit qui sépare l'île Ronde des casernes où l'on tiendra l'exposition s'appelle Hochelaga. Le détroit qui sépare l'île aux Fraises de la grève aux Ecrevisses, une grève de l'île Ste-Hélène, se nomme Bonsecours.

Plusieurs caps, pointes et promontoires autour de l'île ont leurs noms: le promontoire des Roches, la pointe des Récifs, la pointe Albert, le promontoire du Tonnerre, la pointe Coursol, le cap du Rapide, la pointe aux Cailloux, le promontoire Lapon, trois échantillons du rivage septentrional; baie Feneau, baie Morin et baie LaFontaine.

La tour qui domine maintenant le paysage de l'île et qui, à part d'abriter et de camoufler un réservoir, sert de point de vue pour admirer le panorama, a reçu le nom de Tour de Lévis, en l'honneur du dernier officier français à se rendre, en 1760, et qui fit brûler ses drapeaux parce que le conquérant refusait aux vaincus les honneurs de la guerre.

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Qu'on laisse les enfants tranquilles

Montréal, mai 1939.

Le Devoir,
430, Notre-Dame est,
En ville.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi d'attirer l'attention des pères de famille sur des abus intolérables dont se rendent coupables certains boutiquiers, dans le but d'augmenter leur clientèle. Le pouvoir d'achat des masses étant réduit à un niveau extrêmement bas et la concurrence devenant de plus en plus forte, on n'hésite pas à se servir de nos écoles pour attirer les parents par l'entremise des enfants. On distribue des circulaires annonçant des concours, de petits cadeaux, sous forme de choses utiles, en ayant soin de mettre en évidence les noms des généreux donateurs, on offre des photographies, des médailles, etc. On aime tellement nos enfants qu'on veut les inciter à s'améliorer. On fait des démarches, par lettre rédigée dans un français pitoyable, pour obtenir tous les noms des institutrices de la province. Ces demandes, prétendant être autorisées par le surintendant de l'Instruction publique, ce que je ne crois pas.

Peu important la valeur, l'utilité des objets offerts; il nous faut bannir de l'école tout ce qui sent la réclame. Il ne nous reste plus que l'église et l'école à l'abri de la publicité déguisée. Aucune tentative n'a encore été faite pour pénétrer à l'église, mais si nous n'y prenons garde l'école sera bientôt envahie.

J'y vois de la part des annonceurs un signe de faiblesse, un manque d'esprit d'initiative. Quand on est assez intelligent pour fabriquer un bon produit, on doit l'être assez pour pouvoir le présenter aux consommateurs sans se déguiser en philanthrope, en bienfaiteur de l'éducation. Si des enfants pauvres ne peuvent se procurer les livres indispensables, les commissions scolaires sont autorisées à les leur fournir et elles le font généreusement. Je n'ai pas du tout l'intention de blâmer les autorités scolaires de Montréal à ce sujet. Elles ont passé un règlement très opportun. Elles ne peuvent cependant tout faire; il leur faut compter sur la collaboration des parents. Nos éducateurs se rendent bien compte que nos enfants vont à l'école pour y recevoir une éducation religieuse et nationale indispensable, mais pas pour subir les assauts des boutiquiers prêts à tout entreprendre pour stimuler leurs affaires. L'on ne trouvera, chez certains, l'insouciance de protester contre une pareille pratique. Ces gens oublient une chose très importante: nos écoles sont confessionnelles et non pas raciales. Une saine éducation nationale s'impose plus que jamais. Semons par tous les moyens légitimes des idées saines et fécondes; le reste nous viendra par surcroît. Si cependant on entreprenait au nom de l'éducation nationale une propagande intempestive pour une entreprise particulière, cela nous conduirait très rapidement justement là où l'on ne veut pas aller. Je m'empresse de rendre justice à nos maisons d'affaires canadiennes-françaises. Il n'est pas à ma connaissance qu'elles aient commis les abus que je viens de signaler. Nos hommes d'affaires, quoi qu'on pense, ont le respect des règlements, du bon sens. En un mot, ils ont le sens de la mesure. Sans peut-être trop le vouloir, ils ont conservé, même en affaires, l'esprit français.

Il est du devoir des pères de famille de signaler aux autorités compétentes tous les abus qui peuvent se commettre dans les écoles au sujet de la propagande commerciale. Que tous les employés des commissions scolaires se sachent surveillés et nous aurons la paix. Si certaines entreprises commerciales importantes, se croyant au-dessus des règlements parce qu'importantes, veulent passer outre, qu'elles soient bien averties: nous prendrons les moyens de faire savoir aux parents qu'elles ne méritent pas leur encouragement. Quand on ne peut pas faire une propagande digne, honnête, on ne peut pas fabriquer de bons produits. Nous ne sommes pas riches, c'est vrai, mais nous avons encore assez de dignité pour instruire nous-mêmes nos enfants sans secours intéressé.

A. NONCEUR

C'est bien fait

Saint-Jacques de Montcalm,
31 mai 1939.

M. le directeur,

Le Devoir, Montréal.

Rue monsieur,

Je tiens à féliciter bien sincèrement celui qui a écrit dans votre journal le Bloc Note: "La vraie réponse" au sujet de l'incident de Life et Time. C'est bien tapé. Que ces Américains lisent donc leur histoire avant de défigurer l'histoire des autres. Il serait bon — ça sera mon attitude vis-à-vis de ces hebdomadaires — de ne plus jamais en acheter. C'est à mon avis le moyen le plus simple et le plus efficace de leur faire comprendre quelque chose. Félicitations et ne lâchez pas.

J.-Alfred MORIN,

Saint-Jacques de Montcalm.

Séance à Ste-Bernadette

Grâce à la bienveillance de M. le curé Perreault, la paroisse Sainte-Bernadette organise de nouveau cette année une séance dramatique qui aura lieu mardi, le 6 courant, à 8 h. 15 du soir dans la salle paroissiale Saint-Marc, rue Beaubien.

Les jeunes filles de Marie-Immaculée y interpréteront "L'Abonné", drame social du Père Laurent Tremblay, O.M.I. On aura aussi l'occasion d'entendre la jeune Yvon McLean, dont la réputation n'est plus à faire, ainsi que M. Gérard Lebeau, également bien connu.

COMMUNIQUE

Un concert sacré

Il fut magnifique. C'est le mot le plus juste pour apprécier dignement le concert sacré donné par la chorale mixte de St-Pierre-Apôtre, le 28 mai.

Notre maître de chapelle, M. A. Legault, excellent musicien, sut composer un programme varié de très jolies pièces de musique religieuse, recueillies chez les classiques et les modernes: Palestrina, Bach, Haendel, Mendelssohn, Frank, Gounod, Plum, Bossi, Perosi.

Magnifique dans le choix, ce concert fut aussi magnifique dans son interprétation. M. A. Legault, choriste émérite lui-même, obtint cette fusion des timbres qui requiert des chanteurs une certaine impersonnalité pour faire rejailir sur l'ensemble tout à tour, cette suave douceur qui vous émeut, cette riche sonorité qui vous transporte.

Les 60 exécutants, puissants orchestres humains, semblèrent s'oublier dans une harmonie parfaite d'expression, pour nous porter sur les sommets du beau. Chaque partie remplissait admirablement sa façon. Résolus, mais sans heurt, fermes mais sans éclat, légers sans se dérober, les alti et les basses pouvaient être suivis sans difficultés dans toutes les sinuosités de leur direction mélodique respective. Les sopranis et les ténors, déjà prépondérants par leur rôle naturel, imprimèrent le caractère propre à chaque thème mélodique, tout en permettant aux voix de s'affirmer.

Tous s'en tirèrent avec brio; ils n'étaient pas acteurs au sens représentatif du mot; ils ne jouaient pas leur rôle; ils le vivaient avec sincérité. Et comme l'océan contourne et recouvre les rochers, ainsi de leurs flots d'harmonie, ils nous inondèrent de joie sereine et de sentiments pieux.

Il serait trop long d'analyser chaque pièce au programme. Je me bornerai à évoquer celles qui, au point de vue exécution, parurent le plus s'imposer à l'attention de l'auditeur. Ce furent: "O vos omnes", de Palestrina, ce chef-d'œuvre d'architecture musicale imprégné de tant de charme, de paix, de justice, éminemment inspiré par la prière, de recueillement; le "Salve Regina", de Plum, dont l'inspiration grégorienne projetait tant de lumière discrète, de piété profonde, de satisfaction spirituelle; le "Sanctus" de Kalivoda — quoique exclu de la liturgie, il n'était pas moins bien placé — ce "Sanctus", monument ciselé avec amour, grâce et puissance, avec son "Hosanna" fugué, malgré vous, vous transportait et vous satisfaisait, parce que traité avec art; vous nourrit l'esprit, parce que savamment conçu.

Ont chanté comme solistes: Mme J.-M. Girard, soprano; Mlle L. Phaneuf, mezzo-soprano; M. Georges Dufresne, ténor. Sans effort, ni travail apparent, ils se firent entendre. Tout en traduisant fidèlement la pensée et les sentiments de l'auteur, ils surent faire admirer leur connaissance et leur maîtrise de la technique vocale; bon phrasé, prononciation juste, émission vocale allant de la demi-teinte au registre de tête sans heurt, du grave à l'aigu, sans abuser du portamento. Tout fut traité dignement.

Ne convient-il pas aussi de louer l'organiste, Mlle M.-L. Laurier? Elle honora la chorale et la maintint en parfait équilibre par ses jeux discrets qui firent ressortir tel fragment, soutinrent tel passage difficile, nuancèrent tel membre de phrase quelque peu terne. Si Mlle Laurier se montra bonne organisatrice pour l'accompagnement des choeurs qui le nécessitaient, elle se révéla une fois une fois de plus artiste consommée dans l'exécution de deux magistrales pièces: Toccata et Fugue en "Ré" mineur de Bach, et "mes frères les oiseaux" de Bossi. Ces deux pièces furent interprétées comme il convenait. Cependant "mes frères les oiseaux" m'a charmé. C'était pittoresque aérien. Chaque chanteur de la gent ailée vint à tour de rôle nous charmer par son cri distinctif: serin, rossignol, loriot, coucou, bouverin, gougouillat; à qui mieux mieux devant saint François que l'on avait perçu venir à pas lents. Puis dans une roulade des plus endiablées, tous se dispersèrent non sans s'efforcer d'ailer et frôlement de feuilles.

Après avoir entendu de telles pièces, exécutées avec tant de maîtrise, on ne doute plus que de tous les arts, la musique soit le plus social. Même le refrain si monotone

de l'oiseau charme notre oreille. Que dire des sentiments d'admiration et de pitié que peut créer dans nos âmes la voix de nos semblables par la foi! Leurs chants, imprégnés de sublimes doctrines nous élevent jusqu'au sublime de la vertu. Cette mission, la chorale de Saint-Pierre-Apôtre l'a remplie avec honneur.

Je n'aurais qu'un désir: celui de voir ce rayonnement s'agrandir en permettant à notre chorale d'exécuter à la radio quelques-uns de ces magnifiques morceaux. Il n'y a pas de doute qu'elle honorerait le poste de radiodiffusion qui la choisissait.

J. ETAY

Fin de l'année à l'Ecole Technique

Les élèves de l'Ecole Technique ont terminé samedi dernier leurs examens de fin d'année. Cette année il y a 42 finissants au cours technique, 89 au cours des métiers et 12 au cours de typographie.

Le jury d'examen nommé par M. le secrétaire de la province pour examiner les épreuves de fin d'études, les projets et les exercices d'ateliers, s'est réuni ce matin à l'Ecole Technique. Ce jury était composé de MM. J.-Alphonse Oumet, ingénieur de la Société Radio-Canada, Jules Leblanc, chef du bureau des examinateurs des électriciens, Alfred H. Paradis, président de la mine Sullivan, F. Horton, surintendant du personnel de la Dominion Rubber Coy., J.-H. Wheatley, surintendant des ateliers de la Montreal Light Heat and Power Cons., Edward Forrest, surintendant des ateliers de la Canadian Vickers, Josephat Alain, président de la Corporation des Techniciens de la province, Hector F. Beaupré, directeur de l'Ecole Technique, Jan McLeish, directeur adjoint et Armand Dussault, chef des ateliers de l'Ecole.

La collation des diplômes et des certificats aura lieu le 8 juin, à 8 h. 30 du soir, dans l'amphithéâtre de l'Ecole sous la présidence d'honneur de M. E.-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la province. Cette cérémonie sera suivie de l'ouverture de l'exposition des travaux des élèves. Le public est cordialement invité.

La distribution des récompenses aux élèves des années inférieures des différents cours aura lieu en septembre prochain.

Synopsis du catéchisme de Québec, Montréal, Ottawa

par l'abbé Joseph CARRIER, D.Ph.

Sous le titre de Synopsis du Catéchisme de Québec, Montréal, Ottawa, M. l'abbé Joseph Carrier présente une série de 80 tableaux synoptiques, dont la seule vue est un puissant enseignement. S'il est désirable qu'à partir de la communion solennelle, les enfants se souviennent l'esclavage du mot à mot, cet ouvrage les y aidera victorieusement.

Il va sans dire que le "Synopsis" a été accueilli avec enthousiasme par les membres de l'épiscopat aux-quel l'auteur avait soumis son travail. Tous ceux qui enseignent le catéchisme lui accorderont le même accueil chaleureux parce que leur enseignement sera maintenant de beaucoup facilité.

Les instituteurs et institutrices, les élèves des classes supérieures et élémentaires trouveront avantage et profit à adopter cet ouvrage. De même les laïcs des cercles d'études ou des mouvements spécialisés l'adopteront afin de pouvoir en un seul coup d'oeil rafraîchir leur mémoire sur la doctrine catholique la plus élémentaire.

Le "Synopsis" est présenté sous une élégante toilette verte, de format 11 x 8, 80 pages, autant de tableaux.

Prix: \$0.75 l'unité franco 0.80. Service de librairie du Devoir, 430, Notre-Dame est, Montréal.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR" 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

Collection CIGALE

pour les enfants de 8 à 10 ans

Chaque volume cartonné, avec couverture en couleurs, quelques illustrations en noir, gros caractères, édition soignée.

Au comptoir, 25 sous — par la poste, 30 sous.

UNE ARMURE D'OR, par la Comtesse d'Albane.
LES MIRAGES DU SAHARA, par la même.
JOHNNY D'IRLANDE, par la même.
BLANCHE NEIGE, par Grimm.
L'AIR NE FAIT PAS LA CHANSON, par Suzanne Minost.
HISTOIRE DU VERITABLE GRIBOUILLE, par George Sand.
CONTES A MADEMOISELLE ROSE, par Paul Roland.
LA PRINCESSE ROSETTE, par la Comtesse de Ségur.
LE ROSIER, suivi de LA MOUCHE, par le chanoine Schmid.
LES OEUF DE PAQUES, par la même.
ITHA, par la même.
GENEVIEVE DE BRABANT, par la même.
ROSE DE TANNENBOURG, par le chanoine Schmid.
LOUIS, LE PETIT EMIGRE, par la même.
LE MARCHAND DE SABLE, par Andersen.
LES CYGNES SAUVAGES, par Andersen.
HISTOIRES PRESQUE VRAIES, par Elisabeth Rémond.
LE VAILLANT PETIT TAILLEUR, par A. Dumas.
L'EDUCATION DU PETIT CHAT, par Louise Lenoir.
HISTOIRES DE LA PETITE POULE BLANCHE, par la même.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR",

430, rue Notre-Dame est

Montréal

Mort du Dr H.-A. Lafleur

Le docteur Henri-Amédée Lafleur, professeur à la Faculté de médecine de l'Université McGill, et président du Medical Council of Canada, est mort hier au Montreal General Hospital à l'âge de 76 ans. Il avait souffert de pneumonie en janvier, et alors qu'on le croyait complètement rétabli il est tombé malade de nouveau la semaine dernière.

Le docteur Lafleur était né à Longueuil, le 13 juillet 1862. Il fit ses études au Montreal High School et à l'Université McGill, fut ensuite attaché à John Hopkins Medical School, sous sir William Osler. Puis il revint à Montréal et entra au Montreal General Hospital. A l'âge de 62 ans il abandonna ses fonctions de médecin de cette hôpital, mais demeura médecin consultant de l'institution. Il était aussi médecin consultant de l'hôpital Grace Dart Home, et membre du bureau médical et du bureau des directeurs de cet hôpital.

Il était l'un des médecins éminents du pays, et était le frère de feu Eugène Lafleur, qui fut l'un des meilleurs avocats du Canada, et du professeur Paul Lafleur qui est professeur d'anglais et de littérature comparée et directeur du département de l'anglais à McGill.

Le docteur Lafleur laisse sa femme, née Olive Masson Grier, trois fils, Henri Grier, John Théodore et Arthur Paul, et deux petits-fils.

Les funérailles auront lieu demain après-midi à 2 h. 30, au temple St. Andrew and St. Paul, et la sépulture au cimetière Mont-Royal.

M. Godbout parlera à Hull le 19

Ottawa, 5 — L'organisation libérale du comté de Hull annonce que M. Adélard Godbout, chef du parti libéral de la province de Québec, parlera à Hull lundi, le 19 du courant. La veille, il tiendra une assemblée à Maniwaki, dans la Gatineau. Le chef provincial sera probablement accompagné de M. T.-D. Bouchard.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphoner: BELAIR 3361

LE DEVOIR

Tarif d'abonnement

Canada

1 semaine		.20
2 semaines		.35
3 semaines		.50
1 mois		.60
2 mois		1.10
3 mois		1.50

Etats-Unis

1 semaine		.25
1 mois		.75
3 mois		2.00

Faire remise par chèque au pair ou mandat, au "Devoir", Boite Postale 500, Place d'Armes, Montréal (abonnements).

Dans l'Antarctique

Byrd recommande une expédition américaine l'automne prochain — Importance stratégique pour la marine et l'aviation

Washington, 3 (AP) — Le contre-amiral Richard E. Byrd, le grand explorateur qui a atteint les deux pôles, a déclaré hier devant un sous-comité des crédits de la Chambre des représentants que le gouvernement devrait envoyer une expédition dans l'Antarctique dès le début de l'automne prochain afin de protéger les droits des Etats-Unis. On sait que le président Roosevelt a demandé au congrès de voter un crédit de \$340,000 pour une telle expédition dont la direction serait confiée au Dr Ernest Gruening, chef du service territorial du ministère de l'Intérieur. La séance s'est tenue à huis clos mais on a appris du contre-amiral Byrd que l'Antarctique pourrait acquiescer une importance stratégique pour la marine et l'aviation dans le Pacifique austral. Il aurait ajouté que les Etats-Unis n'ont pas de temps à perdre, étant donné l'intérêt que manifestent plusieurs autres gouvernements, s'ils veulent participer à l'exploitation des richesses naturelles que peut receler ce continent encore fort mal connu.

Croisières

— AUBAINES —

DANS LE GOLFE

A bord du "FLEURUS"

De Montréal toutes les deux semaines — Cabines extérieures — Nombreuses escales. Durée 12 jours \$75.

AUX BAHAMAS

4 jours à New-York

A bord du "LANCASTRIA"

De Montréal, tous les vendredis — Aller par l'Hudson — Hébergement à New-York et visites de l'Exposition. Durée 11 jours \$98.

AUX BERMUDES

A bord des "LADY"

De Montréal toutes les deux semaines — Cabines extérieures — Nombreuses escales. Durée 11 jours \$105.

— Réduction de 5% aux nouveaux mariés en mai et juin.

New-York, Bermudes, Bahamas, Jamaïque. De Montréal \$192.

NOMBREUSES AUTRES CROISIERES ET VOYAGES A NEW-YORK

LE DEVOIR-VOYAGES

430, Notre-Dame est

Tél. BELAIR 3361 Montréal

MERCREDI

"L'Epreuve de la Neige"

Le "Devoir" commencera mercredi la publication de son nouveau feuilleton: "L'EPREUVE DE LA NEIGE", l'un des plus beaux romans récemment parus.

Spécifiez Haig & Haig

Le Plus Vieux Nom de Scotch

QUALITÉ MAGNIFIQUE SANS COÛT ADDITIONNEL

DISTILLÉ, MÉLANGÉ ET EMBOUTEILLÉ EN ÉCOSSE PAR HAIG & HAIG LIMITED, EDIMBOURG, ÉCOSSE

COMMERCES ET FINANCE

Nouvelles Raisons Sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

C. C. Fields & Co., Stock brokers, Clarence C. Fields, J. P. Murray, J. H. Bradley.
Isidore Meier Market, (Marché Isidore), 5865 Desmarais, Isidore Turcotte.
American & Welsh Coal Co., Roméo Denis.
Poupart Coal & Wood, Roméo Denis.
Germaine Lingerie, 415 Mont-Royal, A. Germaine Arcand.
St-Laurent 5c to \$1.00 Store, Ville St-Laurent, Dame Agnès Hurd.
Fruit-Freeze Reg'd, 733, rue William, Abe Urieu.
Anita Lingerie, Roland Ricard, 4261 Ontario est.
Noramco Syndicate, George Wanless.
Smack Store, Ida Ségall.
L.-A. Legault Eng., 1044 rue Fleury, quincaillerie, Roméo Ranger.
Stronberg's Sundry Corporation, manf., 649 ouest, Notre-Dame, J.-L. Cormier.
Stronberg Sundry Corporation, mfrs., 649 ouest Notre-Dame, J.-L. Cormier.
Police & Fire Chief Publications, Deneth Ed. Lyall, 2322 Hingston Ave.
RENSEIGNEMENT DEMANDE
 Réponse à J. L.

Maison Grothé, bijouterie, 298 ouest, rue Ste-Catherine. Si pas inscrit au Greffe, dans le Lovell n dans l'annuaire du téléphone, c'est qu'on vient de déménager. **Eugène Grothé,** propriétaire.

Les nouvelles en raccourci

Chargements de wagons

Les chargements la semaine terminée le 27 ont été de 41572 wagons contre 47081 la semaine précédente. Après ajustement pour le congé du 24 et les autres facteurs, le nombre-indice tombe de 76.67 à 74.18. La semaine correspondante de l'an dernier les chargements atteignaient 40,550 wagons. Le grain montre une augmentation de 842 wagons; le charbon, 196; le coke, 75; le bois d'œuvre, 470; la pulpe et le papier, 309; et les autres produits forestiers, 455. Le bétail baisse de 46 wagons; le bois de pulpe, 605; le minéral, 75; les marchandises, 78; et les divers, 521.

Siscoe Gold Mines

Siscoe Gold Mines, Limited, dans son rapport mensuel, a informé le Curb de Montréal que le résultat de ses opérations pour le mois de mai avait été de \$162,983, au lieu de \$156,709 en avril et de \$206,717 en mai 1938.

Durant le mois qui vient de se terminer, 18,600 tonnes ont été traitées; en avril, 17,903 tonnes; et en mai 1938, 18,581 tonnes. En mai 1939, la teneur moyenne du minerai d'entrée a été la même qu'en avril, soit 9.9 la tonne, ce qui se compare à \$11.40 en mai 1938.

Valeur des opérations à la Bourse et sur le Curb

La valeur des opérations à la Bourse et au Curb de Montréal a été de \$13,546,201 en mai. Ce chiffre se compare avec \$16,584,899 en avril et \$14,981,787 en mai de l'année dernière.

Emission de \$16 millions

Toronto (P.C.) — Le premier ministre M. Hepburn, qui est aussi trésorier provincial, a annoncé une émission de \$16,000,000 d'obligations de la province de l'Ontario. De ce lot, la somme de \$6,000,000 comprend des obligations échéant de juin 1940 à 1944 inclusivement, à raison de \$1,200,000 par année et une somme de \$10,000,000 comprend des obligations, trois pour cent échéant le 1er juin 1954 et rachetables en 1952.

Cette émission est entièrement de remboursement, a dit le premier ministre et remboursera ainsi tous les billets du trésor de la province et les obligations échéant avant la fin de l'année, à l'exception de quelques émissions d'obligations sérieuses qui seront payées à même le revenu consolidé.

Projet de remboursement

Une assemblée des syndicats de la paroisse de Saint-Raphaël d'Outremont doit avoir lieu ces jours-ci pour mettre la dernière main au projet de remboursement par anticipation des obligations de cette paroisse. Il y a quelques années, soit en 1932, une émission fut lancée sur le marché pour servir à la construction de l'église, du presbytère, etc. Les obligations portaient intérêt à 6%. On s'était cependant réservé le droit de rembourser ces titres par anticipation. C'est ce qu'on a décidé de faire. On paie 104 pour cent de titres. Une nouvelle émission au montant de \$138,000 sera ensuite offerte sur le marché et les obligations porteront intérêt à 4%.

La sidérurgie

Cleveland. — Le taux des opérations s'est haussé à 52% de la capacité la semaine dernière, soit 4 points de plus que la semaine précédente et le plus fort taux depuis huit semaines; ce rendement est de 26% plus élevé que pendant la semaine correspondante l'an dernier.

National Grocers

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

La Bourse

(A.P. et C.P.) — Wall Street a fait de vains efforts pour s'orienter vers la hausse. Il y eut bien quelques légers gains au début de la matinée, mais, vers midi, le marché s'était alourdi et de faibles reculs dominaient un marché peu actif. Le marché des obligations était quelque peu à la hausse, si celui des denrées était plutôt irrégulier.

Le marché était peu actif en Bourse locale et les fluctuations ont été de peu d'importance, tant vers la hausse que vers la baisse. Smelters, Hudson Bay et Montreal Power ont avancé, si National Steel Car, Nickel, Brazilian, Shawinigan, Asbestos et Dryden ont légèrement fléchi.

Les cours étaient irréguliers sur le Curb. B.A. Oil, Canada Dominion Sugar et Kirkland Lake ont avancé, si Royalite, Massey Harris, Siscoe, Stadacona et Okalta ont glissé quelque peu.

Importations en avril

Les importations en avril se chiffrent à \$41,908,347 comparative-

ment à \$45,895,418 le mois correspondant l'an dernier. Les achats des Etats-Unis atteignent \$28,382,972, contre \$31,377,009 en avril 1938 et ceux du Royaume-Uni s'évaluent à \$6,642,908, contre \$8,186,757. Les Indes britanniques sont en troisième place avec un total de \$954,439, contre \$437,051. Viennent ensuite Straits Settlements avec \$487,105, contre \$563,072, et l'Allemagne avec \$422,594 contre \$558,787.

Les importations des autres principaux pays sont comme suit, les chiffres d'avril 1938 étant entre parenthèses: France, \$390,167 (\$413,597); Belgique, \$386,087 (\$365,901); Australie, \$318,527 (\$376,268); Ceylan, \$302,177 (\$289,874); Japon, \$296,179 (\$350,968); Afrique-Sud britannique, \$209,529 (\$23,473); Chine, \$205,853 (\$238,861).

Stocks de blé en magasin

Le blé canadien en magasin la semaine terminée le 26 mai s'établit à 119,754,329 boisseaux, contre 123,602,062 la semaine précédente et 32,351,412 la semaine correspondante de l'an dernier. La quantité de blé canadien aux Etats-Unis est de 2,508,000 boisseaux, contre 1,985,000 la semaine précédente et 661,000 l'année dernière. Le blé en transit sur rail atteint 7,533,671 boisseaux, contre 1,956,357 il y a un an, et celui en transit sur les lacs atteint 4,392,331 boisseaux, contre 1,587,350.

Informations sur le pétrole

Compilation de C.-G. BEAUSOLEIL, membre de la Bourse de Calgary, 132, rue St-Jacques ouest, Montréal

Au cours de la semaine dernière, les titres de Turner Valley ont été l'objet d'un regain d'activité sur les marchés des valeurs de production de pétrole. Le cours du contingentement plus élevé actuellement en vigueur, établi à la suite d'augmentation des revenus des puits de pétrole.

Un autre élément favorable à la Bourse a été le rapport encourageant de la déflation de l'industrie de pétrole de l'Alberta, de retour de Londres. Ce rapport déclare brièvement que la mission a remporté un succès, car le premier ministre a déclaré en disant que la délégation a réussi à intéresser le capital britannique à la construction de puits de pétrole dans les champs pétrolifères de Fort-William ou à Vancouver.

Tout compte fait, avec un contingentement plus important, 25,000 barils par jour et d'immenses développements annoncés pour l'été, la rue Saint-Jacques s'attend à un marché actif des titres pétroliers.

La fixation du contingentement de production des puits de la vallée Turner à 25,000 barils par jour, a été l'objet d'une série d'augmentations successives. Le 1er avril, le contingentement était encore de 18,000 barils. Le plus fort contingentement jamais alloué a été fixé en septembre dernier, durant lequel il était de 25,000 barils par jour, 3,000 barils seulement de plus que le présent contingentement. Depuis septembre, les puits importants ont été mis en production et aujourd'hui il est en état de produire il y a trois ans seulement. La longueur du terrain pétrolier de la vallée Turner est estimée à 18 milles et la largeur à 2 milles environ. Des travaux de forage se poursuivent incessamment à l'extrémité sud de la vallée. On ne pourrait donc qu'être étonné si le contingentement n'était pas augmenté à la longueur reconnue du terrain.

La fixation de pétrole de l'Alberta au cours d'avril a atteint 543,489 barils, dont 514,823 en provenance des puits de la vallée Turner.

Royalite vient en tête avec 111,538 barils; viennent ensuite, Brown Oil Corporation, avec 108,000 barils; West Turner, avec 24,198 barils; Davies Petroleum, avec 23,276 barils; Communi, avec 21,133 barils; Anglo-Ville, avec 15,563 barils; Home-Mineral, avec 15,563 barils.

Les dix compagnies affiliées d'Anglo-Ville ont produit au total 79,539 barils, le plus haut total jamais enregistré. Les compagnies affiliées de Brown ont produit au total 54,362 barils, avec neuf puits.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

Republie Steel Corp. de Youngstown, reconstruit et agrandi une fournaise à son usine de Warren pour augmenter son volume de production de 33%.

Toronto. — Compte tenu de la dépréciation, de l'intérêt, etc., National Grocers rapporte pour l'année dernière un profit net de \$445,000, soit l'équivalent de 75 par action ordinaire, contre 74 l'année précédente.

LA VIE SPORTIVE

Le Montréal a subi deux échecs hier

Les Royaux de Montréal ont subi un double échec hier après-midi au Stade de l'avenue Desjardins. Les hommes de Burleigh Grimes étaient aux prises avec les Chefs de Syracuse et ont été descendu en sixième position dans la course au championnat de la ligue Internationale.

Les Royaux semblaient devoir l'emporter dans la joute initiale car à la fin de la sixième manche les locaux menaient par 4 à 0 mais un ralliement des visiteurs à la septième puis dans les deux autres manches a changé le résultat de tout au tout car les Chefs gagnaient cette première joute par 9 à 4.

Dans la deuxième partie à l'af-fiche les visiteurs triomphèrent de nouveau par 2 à 1 après une lutte de toute beauté.

Bob Porter était au monticule pour le Montréal à la joute initiale et il tint bon jusqu'à la septième mais alors il faiblit soudainement et le gérant Grimes dut appeler Rescigno à la rescousse pour ensuite envoyer Wicker et Potter au monticule mais sans pouvoir arrêter l'élan des visiteurs.

Trois coups de circuit ont été enregistrés au cours de cette rencontre alors que Van Robays, Norris et Warren envoyèrent la balle en dehors du terrain.

La deuxième partie fut plus contestée mais nos Royaux furent de nouveau défaits et cette fois-ci par manque de contrôle du lanceur Nahem après les trois premières manches. Quatre buts sur balles par Nahem a causé l'échec du Montréal et Marvin Duke fut éliminé au monticule mais le mal était fait et Marvin ne pu éviter l'échec.

Les Chefs n'obtinrent que deux coups sûrs à la deuxième partie et c'est Ben Sankey, ancien arrêt-court des Royaux qui a mis ces deux coups à son crédit pour assurer la victoire des siens.

Montreal et Syracuse seront de nouveau aux prises aujourd'hui, mais pour la première fois cette saison cette rencontre aura lieu sous les projecteurs électriques car la partie commencera vers 9 heures.

Première partie: SYRACUSE

	AB	P	CS	R	A
Kahny, ac	3	1	0	2	3
Harig, ed	4	0	1	2	0
Longacre, cc	4	2	2	2	0
Taylor, cg	2	2	1	1	0
Kroner, 2b	5	1	1	6	4
Warren, r	3	1	1	1	1
Bottrini, r	1	0	0	2	0
Walters, 1b	5	1	2	10	1
Sankey, 3b	4	1	1	1	2
Gee, 1	2	0	0	0	0
Benge, 1	1	0	0	0	1
adick Porter	1	0	1	0	0
cMyers	0	0	0	0	0

Totaux 35 9 10 27 15

	AB	P	CS	R	A
Bell, 2b	3	0	0	1	1
Homan, 3b	4	1	2	0	1
Hartje, r	4	0	0	7	0
Park, cd	3	1	2	1	0
Van Robays, 1b	4	1	2	11	1
Deal, cc	5	0	2	3	0
Norris, ac	3	1	1	2	3
Moser, cg	4	0	0	2	0
Porter, 1	3	0	1	0	5
Rescigno, 1	0	0	0	0	0
Wicker, 1	0	0	0	0	0
bBecker	1	0	1	0	0
dRoss	0	0	0	0	0
Porter, 1	0	0	0	0	0

Totaux 35 4 11 27 16

aFrappa pour Gee à la 7e.
bFrappa pour Wicker à la 8e.
cCourt pour Porter à la 7e.
dCourt pour Becker à la 8e.

Somme: Points produits par: Van Robays, Norris, Deal 2; Warren 3; Dick Porter, Kahny, Bottrini. Deux-buts: Walters, Longacre. Coups de circuit: Van Robays, Norris, Warren, Sacrifices: Hartje, Kahny, Van Robays, Harig. Double-jeu: Bell à Norris à Van Robays. Laissés sur les buts: Syracuse 7; Montréal 13. Buts sur balles de: Porter 1, Gee 5; Benge 2. Coups sûrs contre Porter: 9 en 6-1-3 manches; Benge, 4 en 3; Rescigno 0 en 2-3 (aucun de retiré à la 8e; Potter 4 en 1; Gee 7 en 6; Wicker 0 en 1. Lanceur gagnant: Gee. Lanceur perdant: Porter. Arbitres: Solodre et Croyley. Durée de la joute: 2 h. 28.

Deuxième partie: SYRACUSE

	AB	P	CS	R	A
Kahny, ac	3	0	0	3	3
Harig, ed	3	0	0	0	0
Longacre, cc	3	0	0	1	0
Taylor, cg	2	1	0	0	0
Kroner, 2b	1	1	0	2	2
Bottrini, r	2	0	0	7	0
Walters, 1b	2	0	0	8	0
Sankey, 3b	3	0	2	0	2
Tising, 1	2	0	0	0	2

Totaux 21 2 2 21 9

	AB	P	CS	R	A
Bell, 2b	3	0	0	1	1
Homan, 3b	2	1	0	1	2
Pecker, r	3	0	1	2	0
Parks, cd	3	0	1	4	0
Van Robays, 1b	3	0	0	7	0
Deal, cc	3	0	2	4	0
Norris, ac	2	0	0	0	0
aHartje	1	0	0	0	0
Moser, cg	2	0	1	2	0
Nahem, 1	1	0	0	0	0
Duke, 1	1	0	0	0	0

Totaux 24 1 5 21 4

Somme: Points produits par: Walters, Sankey, Parks, Deal, Sacrifices: Walters, Tising. Laissés sur les buts: Syracuse 5, Montréal 3. Double-jeu: Kroner à Kahny à Walters; Homan à Van Robays. Buts sur balles de: Nahem 4; Tising 1. Retirés au bâton par: Tising 6, Duke 1. Coups sûrs contre Nahem: 0 en 3 (aucun de retiré à la 4e); Duke 2 en 4. Frappé par le lanceur: par Nahem (Kahny). Mauvais lancer: Tising. Lanceur perdant: Nahem. Arbitres: Solodre et Croyley et Kelly. Durée de la joute: 1 h. 43.

Les Giants sont vaincus par Cincinnati

New-York, 5 — Paul Derringer a été assez généreux hier pour les Giants de New-York en leur accordant onze coups réussis mais ses compagnons de jeu accordèrent un excellent support au lanceur des Rouges de Cincinnati et les locaux furent défaits par 4 à 1 dans une partie des séries régulières de la ligue Nationale.

Les meneurs de la ligue firent de très beaux coups au champ et au cours de l'après-midi, quatre doubles-jeux furent exécutés par les Rouges et cela pour sortir Derringer de mauvaises impasses.

Carl Hubbell a subi sa quatrième défaite de la saison. Il fut envoyé aux douches dès la première manche quand les visiteurs comptèrent deux points.

Werber dirigea l'attaque des Rouges en frappant un coup de circuit alors que Billy Myers était sur les buts à la deuxième.

Résultat détaillé de la joute:

	ab.	p.	c.s.	r.	a.
Werber, 3b	3	2	2	2	1
Frey, 2b	5	1	2	3	4
Goodman, cd	5	0	3	1	0
McCormick, 1b	4	0	1	1	0
Lombardi, r	4	0	0	5	0
Craft, cc	4	0	3	0	0
Berg, cc	4	0	1	1	0
Myers, cf	3	1	0	1	7
Derringer, 1	4	0	2	0	1

Totaux 36 4 9 27 13

	ab.	p.	c.s.	r.	a.
Moore, cg	4	1	2	3	0
Jurges, ac	3	0	1	4	5
Danning, r	4	0	2	4	1
Ott, cd	3	0	0	0	0
Bonura, 1b	4	0	2	12	0
Demaree, cc	4	0	1	2	0
Lazzeri, 3z	4	0	1	1	3
Whitehead, 2b	3	0	0	1	3
Ripple	1	0	1	0	0
Hubbell, 1	0	0	0	0	0
Lohrman, 1	3	0	1	0	2
zzO'Dea	1	0	0	0	0

Totaux 34 1 11 27 14

zFrappa pour Whitehead à la 9e.
zzFrappa pour Lohrman à la 9e.
Cincinnati 220000000—4
New-York 000001000—1

Somme: Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But volé: Myers. Double-jeu: Myers à Frey à McCormick (3) Myers à McCormick. Laissés sur les buts: New-York 8; Cincinnati 8. Buts sur balles de: Hubbell 1; Lohrman 1; Derringer 2. Retirés au bâton par Lohrman 4; Derringer 3. Coups sûrs, sur balles de: Hubbell, 2 en 0 manche (aucun de retiré à la 1ère); Lohrman 7 en 9 manches. Frappé par le lanceur: par Lohrman (Werber). Lanceur perdant: Hubbell. Arbitres: Stewart, Stark et Mageruth. Temps 1 h. 59. Assistance: 17,097.

Erreur: Aucune. Points produits par: Goodman, McCormick, Werber 2; Bonura, Deux-buts: Bonura, Cicut; Werber. But vol

Le discours du trône à Ottawa

Texte français lu par sir Lyman Duff samedi soir

Ottawa, 5 (D.N.C.) — Voici le texte français du discours du trône lu par sir Lyman Duff, juge en chef de la Cour suprême du Canada, à la séance de la quatrième session du dix-huitième parlement.

Honorables membres du Sénat, Membres de la Chambre des Communes,

En venant clore une session au cours de laquelle, pour la première fois, le roi a paru en personne au Parlement du Canada, je désire exprimer la satisfaction que procure à mon gouvernement l'allégresse universelle et sincère d'un peuple uni qu'honore la visite de son Souverain.

Je désire, par la même occasion, vous remercier de l'attention que vous avez apportée aux nombreux problèmes auxquels le Canada, tout comme les autres nations, doit faire face en ces temps difficiles.

Mon gouvernement s'est réjoui de ce que Sa Majesté ait pu accorder, en personne, la sanction royale au projet de loi portant ratification de l'accord de commerce conclu entre le Canada et les États-Unis. Cet accord et d'autres mesures destinées à parer aux circonstances exceptionnelles ou se trouvent les industries primaires, ou à améliorer l'organisation des marchés, seront d'un avantage certain pour les producteurs primaires de toutes les parties du Dominion et auront leur réper-

cussion dans l'accroissement des échanges commerciaux et de l'emploi de la main-d'œuvre. Les Chambres ont pris des dispositions en vue de l'établissement d'une Banque hypothécaire centrale, dont l'objet est d'alléger le fardeau des dettes que supportent les cultivateurs et les petits propriétaires.

Je constate avec plaisir que, grâce à l'extension du programme de formation de la jeunesse, il sera possible d'utiliser l'énergie et l'enthousiasme des jeunes à la conservation et à la mise en valeur de nos grandes richesses forestières.

L'insécurité dans le domaine international a rendu nécessaire l'accroissement du budget de la défense nationale.

J'exprime le vœu que le désir de paix, qui tient de si près au cœur des habitants de tous les pays, contribue encore à éviter tout conflit international et à restaurer, entre les nations, la collaboration, la bonne entente et l'harmonie.

Membres de la Chambre des Communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux besoins de l'administration.

Honorables membres du Sénat, Membres de la Chambre des Communes,

Au moment de vous quitter, je prie la Divine Providence de bénir vos travaux.

Nos souverains qu'ont l'Ouest

Vers des villes ontariennes

Winnipeg, 5 (C.P.) — Leurs Majestés ont quitté l'Ouest, hier soir, à Sioux Lookout, où elles étaient entrées le 23 mai, et visiteront des villes ontariennes.

Dans l'Ouest, les souverains ont été accueillis avec enthousiasme et la population est accourue de partout pour les saluer. C'est ainsi que la ville de Saskatoon, d'une population de 40,000 personnes, avait samedi 125,000 personnes pour saluer les souverains, et que la population normale de 4,000 personnes à Melville s'est trouvée gonflée à 60,000.

Au cours de leur voyage, les souverains se sont reposés à Banff, où ils ont passé 40 heures, et 32 heures à Jasper Park Lodge.

Au voyage de retour, le roi et la reine sont arrêtés une heure à Portage-la-Prairie, où une foule de 10,000 personnes les attendait, et ils ont assisté à l'office dominical au temple de l'église uni.

A Winnipeg, une foule de 250,000 personnes longeait la voie ferrée sur une distance de 20 milles. Leurs Majestés se sont arrêtées 39 minutes à Winnipeg, et ont causé avec 120 vétérans et blessés de guerre, de l'hôpital militaire Deer Lodge.

Redditt, Ont., 5 (C.P.) — Les souverains sont passés hier à Redditt, où ils ont été arrêtés 21 minutes, quoique cet arrêt n'ait pas été prévu sur l'horaire officiel. Plus de mille automobiles et une centaine de camions remplis de gens étaient venus de toutes parts des environs.

Sioux Lookout, Ont., 5 (C.P.) — Les souverains sont descendus hier soir à cet endroit. Le roi et la reine ont conversé avec les Indiens, notamment avec une Indienne qui portait dans ses bras son fils âgé d'une année. La reine s'est enquis de l'endroit où elle demeurerait, etc. Jack Hamel, ancien prospecteur de mines en Ontario et maintenant propriétaire de plusieurs mines, a présenté à Leurs Majestés, 14 perles d'or dans un étui de maroquin.

Les notaires de Montréal fêtent leur président

Ce soir, les notaires du district de Montréal offrent un dîner-casual en hommage à M. Cyrille F. Delage, président de la Chambre des Notaires, dont le terme d'office expire prochainement. M. Delage est aussi le surintendant de l'Institut public de la province de Québec.

Ce dîner sera servi au Club St-Denis, rue Sherbrooke, angle Lavallée, à 7 h. 30 p.m.

Me Télesphore Brassard, notaire, fera une conférence qu'il a intitulée: "La loi de l'assurance-vie de la province de Québec".

Les dames sont spécialement invitées. Tous les notaires sont invités à cette manifestation qui sera sous la présidence de Me Emile Massicotte, président de l'Association du Notariat canadien.

Les Iles de la Madeleine au cinéma

Le mardi, 6 juin, à 8 h. du soir, dans la salle de l'Académie Québécoise, 1185, rue Fairmount, à Outremont, M. l'abbé Philippe Cyr, curé de Cabano, présentera et commentera des films documentaires sur les Iles de la Madeleine et sur la région du Témiscouma. L'entrée est libre pour tous.

Adoptez
Les CAFÉS, THÉS et CONFITURES de J. A. DÉSAY,
(Limitée)
Qualité supérieure
Montréal

La loi du cadenas

L'appel de Lessard et Drouin rejeté

La Cour d'appel décide que la question de la constitutionnalité de la loi du cadenas ne peut pas se poser dans cette affaire — Simple offense relevant du droit criminel

Québec, 5 (D.N.C.) — Les juges de la Cour d'appel ont rejeté, samedi, l'appel de François-Xavier Lessard et de Joseph Drouin, qui avaient été condamnés par le juge Roméo Langlais, de la Cour supérieure, siégeant en Cour d'assises, après qu'un jury eut trouvé les accusés coupables d'avoir conspiré pour entraver le travail d'officiers de justice dans l'exercice de leurs fonctions.

Il s'agissait là d'une cause-type de la Société canadienne des Droits de l'Homme, qui soutenait les accusés, croyait obliger les tribunaux à se prononcer sur la question de la constitutionnalité de la loi provinciale anti-communiste, communément appelée la "loi du cadenas". La décision du tribunal a été unanime.

Dans son discours aux jurés, le juge Roméo Langlais avait maintenu les prétentions de Me Antoine Rivard, c.r., à l'effet que la question de la constitutionnalité de la loi du cadenas ne se posait pas dans cette cause. Les juges de la Cour d'appel ont eu la même opinion en déclarant qu'il s'agissait d'une simple offense relevant du droit criminel, que les accusés étaient coupables et qu'ils ne sauraient invoquer aucunement la question de la constitutionnalité de la loi anticommuniste.

C'est M. le juge Reeves Hall qui a rendu jugement. Il avait entendu l'appel avec sir Mathias Thellier, juge en chef, et les juges Séverin Letourneau, Alphonse Bernier et Alexandre Chase-Gasgrain, ce dernier agissant comme juge ad hoc. Dans ses notes, le juge Hall étudie l'offense qui fait le sujet de l'accusation et il déclare partager l'opinion du juge Letourneau quant à l'invocation de la question de la constitutionnalité. Les notes du juge Letourneau expliquent pourquoi cette question ne peut être étudiée. Les autres juges déclarent simplement partager l'opinion des juges Hall et Letourneau.

On se rappelle les faits qui donneront lieu à cette cause. Sur un ordre du procureur général de la province, le logement de Lessard, rue de Mazenod, fut saisi de nombreux documents dénotant une intense activité de propagation communiste. Alors que deux officiers de justice surveillaient les alentours du logement, le lendemain du cadenas, deux individus s'approchèrent et ligotèrent les poignets de la voiture avec du fil de laiton tandis que Lessard, profitant de l'immobilité provisoire des officiers, courait à son logement et arrachait les scellés pour pénétrer à l'intérieur.

Drouin et Lessard furent accusés et trouvés coupables d'avoir conspiré pour entraver la sorte le travail des officiers de justice.

Leurs procureurs, Me R. L. Calder, c.r., et Me J. K. Mergler, de Montréal, délégués de la Société canadienne des Droits de l'Homme, attaquèrent en Cour d'assises la constitutionnalité de la loi du cadenas grâce à l'argumentation suivante. Ils plaideraient en droit que Lessard avait été obligé de recourir à un acte illégal pour lutter contre des personnes agissant comme "trespassers". Le cycle de leur argumentation était ainsi conçu: la loi anticommuniste était illégale, ce qu'ils tentaient de prouver, les officiers agissaient en vertu d'un mandat illégal, donc étaient des "trespassers" et Lessard n'avait pas d'autre recours que l'acte qu'il posa pour être amené devant la Cour afin d'y soulever la question de la constitutionnalité de la loi du cadenas.

"En dépit de la publicité qui a été faite à cette affaire", dit dans ses notes M. le juge Hall, "il ne s'agit que d'une simple accusation de conspiration pour entraver le travail d'officiers de justice". Le juge admet que le mandat émis allait peut-être plus loin que le texte de la loi elle-même en ordonnant de saisir des documents à tendance communiste, alors que la loi est faite dans le but de constater l'illégalité de la "propagation du communisme".

Cependant, l'agent opérant la saisie des documents, et par la suite le cadenasage du logement n'avaient pas à se demander si le mandat était illégal et devait l'exécuter tel quel. Il n'y avait donc pas un "trespasser". D'ailleurs la question de la légalité du mandat ne pouvait se poser de cette manière. L'officier était en droit d'exécuter le mandat apparaissant à sa face même comme légal, il agissait donc légalement. Pour lutter contre cet acte illégal, Lessard n'avait pas le droit de poser un acte illégal.

Les procureurs des accusés ont argumenté en disant que Lessard n'avait pas d'autre moyen légal d'attaquer la loi et le mandat, y a dans la loi civile de la province, dit le juge Hall, des provisions qui pouvaient permettre à l'accusé d'attaquer devant les tribunaux la légalité de la loi et de la saisie opérée. Au lieu d'agir ainsi, les accusés posèrent un acte criminel et ils doivent en être tenus responsables.

La Couronne, dans cette affaire était représentée par Me Noël Drouin, c.r., qui plaida sur les faits, et par Me Antoine Rivard, c.r., qui plaida en droit.

Si vous voyagez... adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Bilets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphones: BELAIR 33-11

Le cardinal Villeneuve aux fêtes de Domremy

(Suite de la page 6)

La reconnaissance du règne du Christ sur la nation", ajoutait à son tour Pie XI (lettre au même le 8 mai 1906). Car les Souverains Pontifes sont persuadés que la France est dans des desseins du ciel d'une façon singulière, le royaume de Jésus-Christ. Ils l'eussent appris au besoin de sainte Jeanne en faisant d'abord donner au Christ par Charles VII son royaume, pour ne le recevoir ensuite que de lui, à titre de lieutenant de Dieu. Et d'ailleurs c'est une vérité religieuse élémentaire que la patrie avant d'appartenir à un maître temporel, appartient au Divin Roi, Jésus! La France a été manifestement appelée par Dieu, dans le mystère d'une vocation insoufflable, à illustrer dans l'histoire cette doctrine et à en donner aux peuples une leçon universelle.

La France

Que ne l'a-t-elle plus parfaitement comprise et que n'y a-t-elle plus fidèlement reconnu! On pense à la fois avec enthousiasme et mélancolie à ce qu'elle serait dans l'Eglise si elle s'était toujours avancée dans les voies de Tobie, de Domremy, Paray-le-Monial et de Montmartre. Et pourtant, le Seigneur ne l'a point abandonnée, car c'est le divin privilège des nations chrétiennes que de pouvoir être guéries: *Deus sanabilis fecit nationes orbis terrarum*. Il lui a réservé la miséricorde infinie. Il lui a encore donné Lourdes, Ars, Pontmain, Lisieux, Nevers et tant d'autres, prévues dans sa prédilection et sa miséricorde. Et de voir cette fête de Jeanne d'Arc devenue une fête nationale, d'entendre aujourd'hui vibrer tant de cœurs autour de cette basilique, désormais couronnée par l'autorité même du vicaire du Christ, n'est-ce point un signe de plus, ajouté à tant d'autres, d'un recommencement du christianisme le plus fervent, n'est-ce pas un gage à la gloire de la France qui remonte dans l'histoire catholique?

"Quelle haute signification que la présence à ces fêtes de représentants officiels de la France dont le gouvernement saisis comme par intuition, quelles que soient les croyances individuelles de ses membres, que le catholicisme a une histoire et qu'il porte un respect de tous et ne saurait fournir à la nation un idéal, la force et la fidélité. Une prière au pied de la statue de la Patrie, méritera de nouveau à la France, aux yeux de l'univers, un glorieux titre à la fille aînée de l'Eglise, qui s'appellera, d'une façon renouvelée, à servir avec fidélité le Christ, ami des Français. Tel est notre vœu, mes frères, telle est notre demande au Ciel, tel est le gage des bénédictions qu'au nom du Souverain Pontife, nous ferons maintenant tomber sur vos têtes. Amen."

Le juge Manton trouvé coupable

Le juge Martin acquitté

New-York, 5 (P.C.) — Des verdicts ont été rendus presque simultanément samedi soir dans deux causes importantes où des juges étaient les accusés: le juge démissionnaire Martin-T. Manton, de la Cour de circuit fédérale, et le juge George-W. Martin, juge puni du comté de King. Le premier a été trouvé coupable et le second, acquitté.

Manton était accusé de conspiration pour nuire à la justice et d'avoir fraudé le gouvernement de ses services impartiaux. Il a admis que ses nombreuses corporations ont reçu des milliers de dollars de "prêts" de la part de justiciables qui comparaissaient devant lui. Nommé au tribunal fédéral par le président Wilson, Manton avait obtenu quelque 2,500 causes lorsqu'il a démissionné en janvier dernier, après que le procureur de district Thomas Dewey l'eût accusé dans une lettre au comité judiciaire de la Chambre des représentants des États-Unis.

Au procès il a été mis en preuve que dans une année Manton avait amélioré sa situation financière de \$1,500,000. Il a soutenu que ces transactions étaient des conventions d'affaires légitimes, et que cela n'avait pas influencé ses décisions — favorables à plusieurs personnes mêlées à ces transactions. Il a été trouvé coupable, et est passible de deux ans de prison et de \$10,000 d'amende.

George-M. Spector, ancien agent de confiance de feu Archie-M. Andrews, partie à des poursuites au sujet de brevets de saors qui Manton a eu à juger, a été aussi trouvé coupable. Trois autres accusés avaient plaidé coupables au début du procès.

Les avocats de Manton et de Spector ont tout de suite déclaré qu'ils porteraient la cause en appel.

Martin était accusé d'avoir accepté un pot-de-vin pour rejeter une accusation d'avortement portée contre un médecin: il a été acquitté. Cette accusation comportait une pénalité possible de 13 ans de prison et une amende de \$5,500. L'accusation était que Martin aurait demandé et reçu le pot-de-vin il y a deux ans pour rejeter une accusation d'avortement portée contre le docteur Louis-L. Duke, médecin de Brooklyn, et contre trois gardes-malades.

New-York, 5 (A.P.) — Il est probable que l'on demandera la réouverture de nombreuses causes entendues par l'ex-juge Manton: on compte déjà cinq requêtes à cet effet, notamment celle qui a trait à la mise en liquidation de la Fox Theatres Corporation.

Faits divers

Accusé d'avoir noyé son petit-fils

Les morts et les accidents en fin de semaine

Francis Sévigny, 55 ans, de Roxton-Sud, a été accusé d'avoir noyé son petit-fils, Robert Taylor, âgé de 3 ans. Il a été tenu responsable par un jury dans une enquête tenue par le Dr E.-A. Dubuc, de Bedford, coronier du district.

Suivant la version de la femme de Sévigny, celui-ci, un neurasthénique, serait parti, vendredi, avec l'enfant et l'aurait noyé. On a retrouvé Sévigny errant dans les champs et l'homme aurait indiqué aux détectives l'endroit où se trouvait le cadavre sous un pied d'eau.

Broyé à mort

Robert Sarrazin, 11 ans, 4099 Rivard, à bicyclette et accroché à un camion-arrosoir, est tombé et a été broyé par l'arrière-train du camion, samedi, à midi et demi, rue Duluth, face au no 935. Il a succombé à 1 h. et 15 après son transport à Sainte-Justine. Le corps a été transporté à la morgue.

Accident d'auto

Glen Wylie, 32 ans, de Winchester, Ontario, est décédé samedi matin, à l'hôpital Victoria, des blessures reçues mardi dernier, dans un accident d'auto, dans la route Ottawa-Morrisburg.

Deux jeunes gens se noient

Georges Laliberté, 19 ans, 6803, rue Waverly, Montréal, et Léo Lusier, 20 ans, 510, 2ème avenue, Verdun, se sont noyés hier, à 8 h. 30 du matin, dans la rivière Richelieu, au cours d'une excursion de pêche, avec trois autres compagnons, alors que leur embarcation a chaviré. Un ami, Albert Dignard, 4951, rue d'Aragon, qui avait refusé de les accompagner, ayant vu la chaloupe chavirer, se porta à leur secours dans une autre embarcation, fit embarquer Paul-Emile Gauthier, rue d'Aragon, Ville-Émard, et Pascal Calavichio, rue Willibrord, Verdun, et Armand Brunet, rue d'Aragon.

Victime d'une agression

Mlle Josephine Mount, 79 ans, 332 est, rue Dorchester, est morte, samedi, à minuit, à l'hôpital Ste-Jeanne-d'Arc, à la suite de blessures reçues le 31 octobre dernier, à 7 h. et demie du soir, rue Rachel, près St-Denis, alors qu'elle fut assommée par un bandit, traînée dans une ruelle et volée. Elle avait la jambe droite fracturée. La victime était la fille de feu le Dr John W. Mount.

Cadavre repêché

M. Arthur Deslauriers, 3215 rue Rouville, a repêché hier soir, au pied de la rue Desery, le cadavre de M. J. Edmond Demers, 45 ans, de domicile indéterminé. Le corps a été transporté à la morgue.

Dans le fleuve

Un homme s'est jeté dans le fleuve Saint-Laurent, hier soir, du haut du pont Jacques-Cartier, sous les regards de deux témoins. La police enquête.

Trois hommes blessés

Hans Waldi, 47 ans, 1099, rue Anderson; Louis Freytag, 40 ans, app. 2, 1242 rue Crescent; Frank Feldt, 72 ans, ont été blessés, à 8 h. et demie, samedi soir, lorsque leur auto a frappé un arbre, avenue des Pins, à 150 pieds ouest de Carleton. Tous trois ont été transportés au Royal Victoria. Feldt est peu blessé, Freytag, conducteur de l'auto a le bras gauche fracturé, et Waldi a une large entaille à la tête.

Blessés

Louis Pépin, 70 ans, 4514, rue Brébeuf, a été renversé par la motocyclette de l'agent Emile Contant, 39 ans, 3843, rue Henri-Julien, à l'entrée du viaduc de la rue Saint-Denis, près Bellechasse, à 9 heures, samedi matin. Tous deux ont été transportés à Notre-Dame, Pépin avec le crâne fracturé, et Contant avec des blessures au bras gauche et à la tête, mais sans gravité particulière.

Mauvaise chute

Guy Masson, 8 ans, 1122, rue Champlain, s'est fracturé le crâne, en tombant du garde-fou au tunnel de la rue Notre-Dame, près de Baret, samedi après-midi, à 2 heures, 30. Transporté à St-Luc. Cas très grave.

Cycliste blessé

Jacques Savoie, 10 ans, 6511, rue de Normandville, s'est fracturé le crâne, en tombant de sa bicyclette, renversé par un camion, coin des rues Chambois et St-Zotique, au sortir d'une ruelle. Transporté à Ste-Justine. Cas très grave.

Elle tombe d'un balcon

Jeannine Desjardins, 4 ans, 2841 rue Gifford, s'est blessée à la tête en tombant du balcon, chez elle, samedi après-midi, à 3 heures. Transportée à Sainte-Justine. Cas assez grave.

Jambe fracturée

Henri Hébert, 11 ans, de Howick, renversé par une auto, hier midi, en face de chez lui, a eu la jambe fracturée. Transporté à Ste-Justine.

Accident d'auto

René Laffleur, 9 ans, 777, rue Gifford, renversé par une auto, à 1 heure, hier après-midi, coin des rues Mont-Royal et St-Hubert, souffre de lésions internes. Transporté à Ste-Justine.

M. Jean Zay à New-York

New-York, 5. — M. Jean Zay, ministre de l'éducation nationale en France, arrive à New-York aujourd'hui par l'Ile-de-France.

chez DUPUIS CHAISES LONGUES

en véritable bois franc (merisier) fini naturel — et grosse toile d'Ecosse — nuance naturelle avec rayures ombrées orange et vert.

les 3 pièces

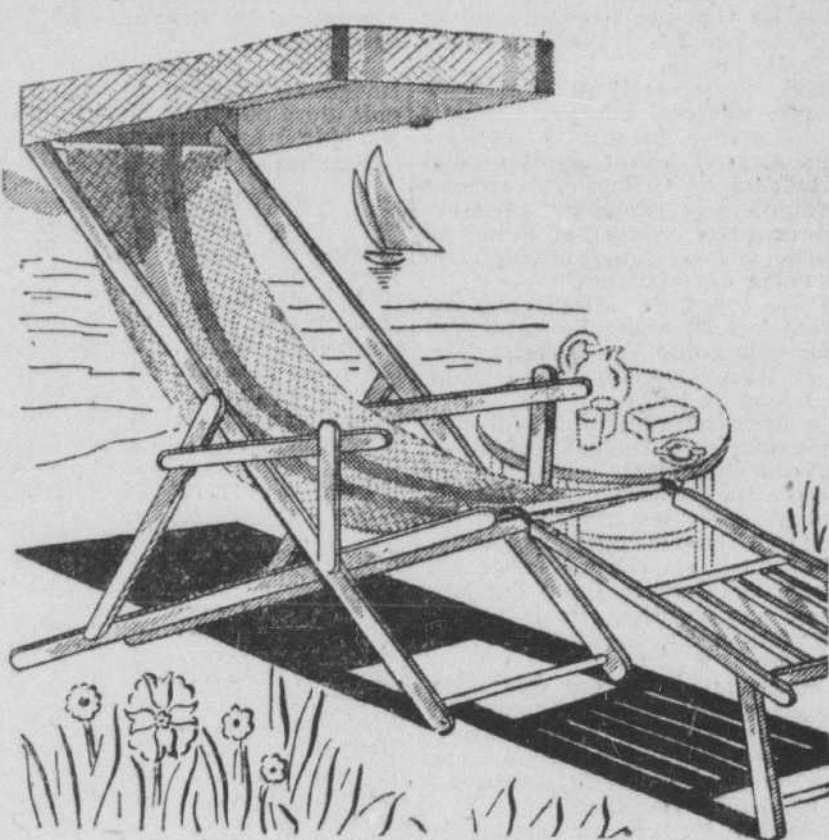
Vous n'avez encore rien vu de semblable et d'aussi solide à si bas prix!...

● CHAISE LONGUE ● PARE-SOLEIL ● REPOSE-PIEDS

Dossier inclinable à 3 crans. Larges accoudoirs bien d'aplomb peu importe l'inclinaison du dossier. Se replie instantanément.

PLateau 5151 — local 202

2 pour 3.29



ATTENTION!

La toile d'Ecosse est d'une texture robuste qui résistera à la pluie et au soleil plus que toute autre qualité. En plus, son tissage ne se déchire pas même si on l'entaille avec un couteau.

LIVRAISON GRATUITE à la campagne ou dans la banlieue d'après notre carte de livraison d'été.

AU RAYON DU SPORT — DUPUIS — 8018-801.

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Les Juifs

Les Juifs de Montréal veulent que le gouvernement fédéral ouvre plus grandes les portes du pays aux Juifs d'Allemagne et d'autres pays.

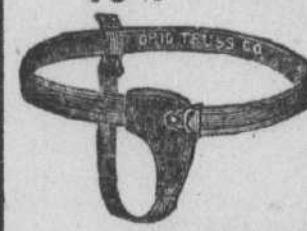
Hier, l'Active Liberal Hebrew Association, de Montréal, réunie à la Talmud Torah Hall, 6675, rue Marquette, a adopté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement fédéral d'admettre "un nombre plus généreux" de Juifs désireux de s'établir au Canada.

Leur résolution sera adressée au premier ministre, M. King; au ministre de la Justice, M. Lapointe; au ministre de l'Immigration, M. Cre-nar.

Les funérailles du Dr Ethier

Le docteur Aldège Ethier, gynécologue réputé de notre ville, décédé vendredi dernier, laisse une épouse, née Béatrice Champagne, fille de feu le juge Champagne de Hull, et une fille Mireille. De nombreuses sympathies sont témoignées à la famille. Les funérailles auront lieu demain à 9 h. à l'église St-Jacques. De là le convoi funéraire partira pour Hull où un libéra sera chanté à 3 h. à l'hôpital du Sacré-Cœur, ancienne résidence de la famille du juge Champagne, père de Mme Ethier. La sépulture aura lieu au cimetière Notre-Dame de Hull.

10% de réduction en rapportant cette annonce.



BANDES HERNIAIRES

de tous genres

BAS ELASTIQUES

CEINTURES ABDOMINALES

BRETÈLES, BEQUILLES, ETC.

Le plus grand choix au plus bas prix.

SATISFACTION GARANTIE

Un orthopédiste de 20 ans d'expérience ira prendre les mesures à domicile si désiré.

Consultez notre spécialiste correcteur du pied.

Consultations gratuites.

Supports sur mesure, bon marché.

SARRAZIN & CHOQUETTE

PHARMACIENS — CHIMIQUES

921, rue STE-CATHERINE EST, MONTREAL — PL. 9622

Collection "Coquelicot"

Chaque volume cartonné, avec illustration en couleurs sur toute la couverture, très jolie présentation. Format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste, 50 sous.

KILDINE — Histoire d'une méchante petite princesse, par Marie, Reine de Roumanie.

EDGAR MOUQUET — Sportif professionnel, par Jean Droult.

LA CAPTIVE DE LA VOULTE, par Marguerite Thibaut.

LA COULEUVRE DE SAINT-BONNET, par A. Janin.

LA DIANE DE MARLY, par Julie Lavergne.

LE PETIT VIOLON DE LA GRANDE MADEMOISELLE, par Louis Sonolet.

LE SCARABEE D'OR, par Edgar Poe.

DIX CONTES, d'Alphonse DAUDET.

ROBERT HELMONT, par le même.

LE GRILLON DU FOYER, par Charles Dickens.

CANTIQUE DE NOËL, par le même.

LE ROCHER DE SEMIRAMIS, par E. P. Gehu.

LA CANNE DE JONC, par Alfred de Vigny.

LA FIANCÉE TOSCANI, par Ouida.

LE COLONEL CHABERT, par H. de Balzac.

UNE AVENTURE SANS PAREILLE, par Edgar Poe.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR",

430, rue Notre-Dame est

Montréal